



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

6-10 mai 1996

CONFERENCE
REGIONALE
AFRICAINNE DE
DEVELOPPEMENT DES
TELECOMMUNICATIONS
(AF-CROT-96)



RAPPORT FINAL

Abidjan



CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS
(AF-CRDT-96)
Abidjan (Côte d'Ivoire), 6-10 mai 1996

RAPPORT FINAL

UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

RAPPORT FINAL

TABLE DES MATIERES

Résumé	1
Résolutions et Recommandations	11
<i>Résolution 1</i> - Livre vert africain	13
<i>Résolution 2</i> - Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés.....	15
<i>Résolution 3</i> - Politique de télécommunications dans les régions rurales et éloignées.....	17
<i>Résolution 4</i> - Relance des activités du réseau PANAFTEL	19
<i>Résolution 5</i> - AFRICA ONE.....	21
<i>Résolution 6</i> - Développement d'un système informatisé de maintenance d'abonné (CSMS)	25
<i>Résolution 7</i> - Télémédecine en Afrique.....	27
<i>Résolution 8</i> - Rôle des technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement.....	31
<i>Recommandation 1</i> - Infrastructure africaine de l'information	35
<i>Recommandation 2</i> - Collecte d'information sur les télécommunications dans le cadre des Commissions d'études de l'UIT-D.....	37
<i>Recommandation 3</i> - Commerce des services	39
<i>Recommandation 4</i> - Stratégies et politiques de financement.....	43
<i>Recommandation 5</i> - Amélioration de la gestion et du développement des ressources humaines (GRH/DRH) dans les administrations de télécommunication des pays africains.....	47
<i>Recommandation 6</i> - Coopération régionale et sous-régionale	49
<i>Recommandation 7</i> - Mise en oeuvre de systèmes d'informations de gestion pour les télécommunications.....	51
<i>Annexe 1</i> - Ordre du jour de la Conférence.....	53
<i>Annexe 2</i> - Discours d'ouverture et de clôture	57
<i>Annexe 3</i> - Réunion des ministres - Déclarations.....	79
<i>Annexe 4</i> - Communiqués de presse.....	101
<i>Annexe 5</i> - Liste des participants.....	109
<i>Annexe 6</i> - Liste des documents	149

RESUME

1 Introduction

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT/96) a été organisée par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications à Abidjan, à l'aimable invitation du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, du 6 au 10 mai 1996. Les personnalités suivantes ont pris la parole devant la Conférence:

M. Pekka Tarjanne, Secrétaire général de l'UIT, S.E. M. Ezan Akélé, Ministre des infrastructures économiques de la République de Côte d'Ivoire, M. Ahmed Laouyane, Directeur du BDT et S.E. M. Ahoua N'Guetta, Ministre d'Etat chargé des relations avec les Institutions de la République de Côte d'Ivoire, représentant S.E. M. Henri Konan Bédié, Président de la République de Côte d'Ivoire.

2 Ordre du jour de la Conférence

L'ordre du jour provisoire, élaboré à l'avance et approuvé par le Conseil de l'UIT lors de sa session de 1996, a été approuvé (voir l'annexe 1).

3 Participants

La Conférence a réuni 338 participants comprenant des délégations et observateurs de 56 pays représentant les gouvernements et le secteur privé. La liste des participants (voir l'annexe 5) comprend un certain nombre de ministres ou de hauts fonctionnaires responsables des télécommunications, des représentants de 36 organisations et institutions et d'un certain nombre de banques, ainsi que de nombreux représentants de sociétés d'exploitation des télécommunications, de fabricants et d'entreprises privées.

4 Election des Présidents et structure de la Conférence

S.E. M. Ezan Akélé, Ministre des infrastructures économiques de la République de Côte d'Ivoire, a été élu Président de la Conférence et S.E. M. S. Diop du Sénégal et S.E. M. A. A. Karume de la Tanzanie ont été élus Vice-Présidents. La Conférence a constitué cinq Commissions chargées de traiter des différents aspects du développement des télécommunications et des travaux de la Conférence. Pour chaque Commission, un Président et un Vice-Président/Rapporteur ont été élus comme le montre le tableau ci-dessous:

Commission	Présidents, Vice-Présidents et Rapporteurs
1. Politiques et stratégies	<i>Président:</i> M. Masambu (Ouganda) <i>Vice-Président et Rapporteur:</i> M. B. Sanou (Burkina Faso)
2. Développement des réseaux	<i>Président:</i> M. G. Zita (Mozambique) <i>Vice-Président et Rapporteur:</i> M. R. Maga (Cameroun)
3. Financement	<i>Président:</i> M. B. Agnan (Bénin) <i>Vice-Président et Rapporteur:</i> M. M. Haile (Ethiopie)
4. Commission de rédaction	<i>Président:</i> M. K. Klok (Afrique du Sud) <i>Vice-Président et Rapporteur (Anglais):</i> M. K.A. Boateng (Ghana) <i>Vice-Président et Rapporteur (Français):</i> M. R. M. Rakotovao (Madagascar)
5. Commission de direction	Cette Commission a été présidée par le Président de la Conférence et se composait de tous les Présidents et Vice-Présidents des quatre autres Commissions. Elle a assuré la coordination de toutes les questions relatives au bon déroulement de la Conférence.

5 Travaux de la Commission 1 - Politiques et stratégies

L'ordre du jour de la Commission comportait les trois (3) points principaux suivants, conformément au mandat qui a été assigné par la plénière:

- mesures de restructuration visant à favoriser le développement.
- rôle des organisations régionales et sous-régionales en Afrique.
- industrialisation et fabrication (y compris le transfert de technologie).

Sous la présidence de M. P. Masambu de l'Ouganda, la Commission 1 a tenu 4 séances les 7, 8 et 9 mai 1996.

Les travaux de la Commission ont connu une forte participation qui a permis d'avoir des débats très enrichissants. La Commission a soumis une résolution et trois recommandations pour approbation par la plénière.

Des détails concernant les travaux de cette Commission sont donnés ci-après.

5.1 Mesures de restructuration visant à favoriser le développement

5.1.1 Examen et approbation du Livre vert africain

La Commission a exprimé la grande satisfaction du travail effectué par le Groupe d'études permanent africain de la politique de l'information et des télécommunications (GEPAIT).

La Commission a pris acte d'un certain nombre de commentaires constructifs en vue de mettre à jour certaines parties du Livre vert africain. Les délégués, tout en reconnaissant la pertinence de ces commentaires, ont exprimé le souci de conserver l'harmonie du document dans sa forme actuelle avec quelques changements mineurs aux paragraphes 268 et 269, étant entendu que ces observations pourront être prises en compte lors des mises à jour nécessaires à la publication des versions futures du Livre vert africain.

La Commission a par ailleurs souligné la nécessité de définir clairement les mécanismes de financement et de mise en oeuvre pratique des recommandations du Livre vert africain. La Commission suggère à cet effet qu'un suivi soit assuré par l'UIT/BDT et l'UPAT et que les organisations régionales et sous-régionales d'intégration économique du continent utilisent le Livre vert africain comme document de référence pour l'élaboration des politiques de télécommunication.

La Commission a soumis à l'attention de la plénière un projet de résolution relative à l'adoption par la Conférence du Livre vert africain reprenant, entre autres, les principales suggestions concernant le suivi de la mise en oeuvre et la mise à jour du Livre vert.

5.1.2 Examen des questions relatives aux réformes et à la réglementation

Après avoir pris note des contributions relatives à l'expérience des administrations, les délégués ont mis l'accent sur le cadre de politique générale et de réglementation des services mobiles par satellite qui sera le thème du premier Forum mondial de télécommunication qui se tiendra en octobre 1996 à Genève. Il ressort de ces interventions que les systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles, comme toute technologie nouvelle, suscitent espoirs et inquiétudes. La Commission invite par conséquent les pays africains à participer activement au Forum.

L'UPAT a réaffirmé son rôle et sa volonté de coordonner et diffuser les informations relatives à l'expérience des pays africains en matière de restructuration du secteur des télécommunications. A cette fin, l'UPAT invite les pays africains à la tenir informée, par le biais de contributions, de leurs réalisations dans ce domaine.

En ce qui concerne la collecte des données touchant à la politique et à la réglementation, la Commission a décidé de soumettre à la plénière une recommandation invitant l'UIT à continuer à mener les enquêtes annuelles avec l'appui des administrations africaines.

5.1.3 Infrastructure de l'information

La Commission a pris acte des contributions faites sur le sujet. Il ressort des interventions des délégués que:

- l'Afrique doit être partie prenante de la société de l'information et les pays africains doivent par conséquent établir des politiques de mise en oeuvre de l'infrastructure de l'information;
- les pays africains doivent dès à présent commencer à offrir les services multimédias à partir des possibilités déjà disponibles sur les infrastructures existantes;
- les administrations des télécommunications doivent tenir compte des nouveaux acteurs, dont le secteur privé, dans le développement de l'infrastructure de l'information et l'offre de services multimédias.

Compte tenu de l'importance de l'infrastructure de l'information pour l'Afrique dans un avenir très prochain, la Commission a décidé de soumettre un projet de recommandation à l'attention de la plénière.

5.1.4 Commerce des services

La Commission a pris acte des contributions et des conclusions du rapport "Développement des télécommunications en Afrique et Accord général sur le commerce des services" établi par l'UIT/BDT en collaboration avec la CNUCED.

Des interventions des délégués, il ressort clairement que l'Accord général sur le commerce des services (GATS) fait désormais partie du nouvel environnement international des télécommunications. Il a été noté que la participation des pays africains aux négociations du GATS a été très faible. Des inquiétudes ont été exprimées quant aux possibilités réelles qu'offre l'Accord aux pays africains dans le domaine des télécommunications et au risque du transfert du monopole des télécommunications du public au privé par le biais de la libéralisation.

Pour réduire au minimum les effets négatifs éventuels des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des suggestions ont été faites pour que des séminaires, ateliers et forums soient organisés par l'UIT et que les pays africains, dans le cadre de leurs organisations régionales et sous-régionales, se consultent et coordonnent leurs positions pour les prochains cycles de négociations de l'OMC.

Compte tenu de l'impact du GATS sur le secteur des télécommunications, la Commission a décidé de soumettre à la plénière le projet de recommandation relatif aux actions à entreprendre pour aider les pays africains.

5.1.5 Importance du régime de licences

La Commission a pris acte des contributions et des expériences diverses relatives au régime des licences. Certaines de ces contributions ont mis l'accent sur les difficultés d'obtenir les licences pour l'exploitation des nouveaux services en Afrique, sur le niveau élevé des frais liés aux licences et des droits de douane. Des interventions ont stigmatisé le niveau relativement élevé des tarifs des communications internationales qui justifie en partie le recours aux procédures de rappel ("call-back"). Des suggestions ont été faites sur la nécessité du rééquilibrage des tarifs.

L'Administration du Royaume-Uni a annoncé qu'elle est prête à mettre à la disposition des pays africains les méthodes applicables à la concession et au renouvellement des licences au niveau des pays Membres de la CEPT.

5.2 Rôle des organisations régionales et sous-régionales en Afrique

La Commission a pris acte des contributions relatives aux organisations régionales et sous-régionales en Afrique. La Commission a fait sien le constat du Livre vert africain en ce qui concerne la multiplicité de ces organisations et les raisons de leur relative inefficacité.

La Commission a décidé de soumettre à la plénière le projet de recommandation visant à créer les conditions du renforcement du rôle et l'efficacité des organisations régionales et sous-régionales en Afrique.

5.3 Industrialisation et fabrication (y compris le transfert de technologie)

La Commission a pris acte des contributions relatives aux problèmes d'industrialisation. Les commentaires ont souligné les difficultés liées à la création d'une industrie de fabrication d'équipements de télécommunication. Des interventions ont noté que la technologie de l'information offre des opportunités à l'Afrique avec l'industrie de conception de logiciels qui sera tout aussi importante que la fabrication d'équipements. L'Afrique doit donc s'organiser pour prendre part à cette industrie.

6 Travaux de la Commission 2 - Développement des réseaux

Sous la présidence de M. G. Zita du Mozambique, puis de M. R. Maga du Cameroun, la Commission 2 s'est réunie les 7, 8 et 9 mai 1996 et a constitué deux groupes de travail ad hoc. La Commission a examiné une série de documents (38) présentés tant en plénière qu'au sein de la Commission.

Après discussions et échanges de points de vues en commission et dans les deux groupes de travail ad hoc, la Commission 2 a abouti aux conclusions ci-après portant sur les différents aspects du développement des réseaux de télécommunication. Elle a également reconnu l'importance des recommandations contenues dans le Livre vert africain en ce qui concerne le développement futur des réseaux de télécommunication qui devraient être conçus de manière à intégrer tous les éléments susceptibles de produire des revenus et de la valeur ajoutée. La Commission a soumis cinq résolutions pour approbation par la plénière.

Des détails concernant les travaux de cette Commission sont donnés ci-après.

6.1 Evolution des réseaux depuis la Conférence AF-CRDT/90

Malgré la récession économique qu'a connue et connaît encore la région, des progrès significatifs ont été réalisés en Afrique, pour la construction des réseaux modernes de télécommunication. Au regard des besoins non satisfaits et des nouveaux défis, d'importants efforts restent encore à accomplir, aux plans national et sous-régional.

6.2 Stratégies et politiques de développement futur des réseaux

Le Livre vert africain sur les politiques de développement des télécommunications fournit des bases techniques, structurelles et d'exploitation pour un développement harmonieux des réseaux de télécommunication aux plans national, sous-régional et régional. Il y a lieu cependant de tenir compte du nouveau défi résultant de la convergence des technologies des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel.

6.3 Développement des réseaux de télécommunication et infrastructure de l'information

Il est désormais acquis que les signaux vocaux, les données, textes, images fixes et animées peuvent être véhiculés par un support unique de transmission. Afin d'éviter de jouer un rôle secondaire dans la fourniture des services multimédias, il importe désormais d'assurer une "migration" des réseaux actuels vers un nouveau type de réseaux adaptés aux besoins des services électroniques (multimédias), tant aux plans national qu'international.

6.4 Réseaux de télécommunication et nouvelles initiatives africaines

Des initiatives d'horizons divers sont actuellement à des niveaux variés d'exécution (Leland, Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, Société africaine à l'ère de l'information, etc.). Il s'agit le plus souvent des projets multisectoriels, dans lesquels la disponibilité des réseaux de télécommunication constitue le point critique de la mise en oeuvre. Autant que faire se peut, il conviendrait de prendre des mesures ad hoc pour la réussite de ces initiatives, si tant est qu'elles servent au développement socio-économique de l'Afrique.

6.5 Nouvelles technologies et développement des réseaux de télécommunication

Des nouvelles technologies, qui permettent d'offrir des services de télécommunication dans les meilleures conditions de coût et de délais, existent désormais. D'ici deux à trois ans, l'utilisation des satellites sur orbites basses ("LEO") aux fins des communications, viendra accroître les possibilités d'offres de services mobiles en Afrique et ailleurs. Mais cela ne sera possible en Afrique que si des dispositions adéquates sont prises d'une part, pour interconnecter harmonieusement les nouveaux systèmes aux réseaux cellulaires existants et, d'autre part, s'il existe des possibilités d'interfonctionnement entre réseaux fixes actuels et réseaux mobiles; dans le cas contraire, les nouveaux systèmes mondiaux de communications personnelles risquent d'être une cause supplémentaire de contournement du réseau africain des télécommunications. Il est fortement suggéré de se concerter au niveau de la région pour une introduction harmonisée de ces services, dont les possibilités d'itinérance offrent une chance supplémentaire d'interconnexion des réseaux et services en Afrique.

6.6 Développement et gestion des ressources humaines

Le développement et la gestion des ressources humaines sont des préalables à toute politique de développement des réseaux de télécommunication, dont la spécificité des technologies et techniques mises en oeuvre impose des connaissances pluridisciplinaires pointues. A cette fin, il est suggéré:

- i) d'exploiter au maximum les possibilités existantes, dans le cadre de la coopération sous-régionale, régionale et internationale;
- ii) de favoriser la création des centres sous-régionaux et/ou régionaux de formation aux nouvelles technologies, par exemple le projet SATCOM à Kampala. Ce faisant, il faudrait éviter la prolifération excessive des structures de formation sous-régionale ou régionale.

6.7 Les pays les moins avancés

La Commission a noté avec satisfaction le programme arrêté par la Conférence mondiale de développement de Buenos Aires, 1994, en faveur des PMA.

A ce stade, on manque de recul pour apprécier la mise en oeuvre desdites actions. Toutefois, il a été relevé que dans l'environnement actuel, les problèmes critiques de développement des réseaux dans les PMA sont liés:

- i) aux compétences spécialisées en matière de réglementation;
- ii) aux ressources humaines adaptées.

Il faut noter que la classification des pays dans le groupe des PMA est faite par l'organisation des Nations Unies sur la base d'un certain nombre d'agrégats; mais si on se réfère, dans le domaine des télécommunications, à la moyenne mondiale du nombre de lignes principales pour 100 habitants, 52 pays africains sur 55 seraient aujourd'hui dans la catégorie des PMA.

6.8 Projets spécifiques

La Commission a noté qu'en ce moment il existe quelques projets destinés à fournir des services de grande utilité pour le développement socio-économique de l'Afrique: par exemple, les projets SPACECOM et de Télé médecine. La réussite intégrale de ces projets pilotes repose sur la disponibilité et la fiabilité de l'infrastructure des télécommunications. Il en est de même du projet sur l'environnement, projet lancé dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 du Sommet de Rio sur l'environnement.

Il est suggéré aux administrations de télécommunication d'apporter tous le concours nécessaire à la réussite de l'ensemble de ces projets.

6.9 Projet régional d'infrastructure: AFRICA ONE

C'est un projet de grande envergure visant à offrir un support de transmission supplémentaire pour faciliter l'interconnexion des réseaux africains, d'une part au niveau régional et, d'autre part, au niveau mondial. La Commission s'est déclarée impressionnée par les progrès réalisés. Le mécanisme de coordination mis en place pour assurer la mise en oeuvre de ce projet:

- i) prendra en compte les réseaux existants, y compris dans les pays sans littoral;
- ii) prendra en compte l'intégration effective du système de câble sous-marin à fibres optiques AFRICA ONE proposé dans les réseaux existants ou en projet, notamment le réseau de Terre PANAFTEL et le réseau par satellite RASCOM, afin d'utiliser au mieux les énormes investissements déjà consentis par les pays africains.

6.10 Problème d'interconnexion des réseaux de télécommunication

L'intervention de nouveaux acteurs dans l'offre des services de télécommunication et du multimédia va faire coexister, de plus en plus souvent, les réseaux publics et les réseaux privés, tant au plan national qu'au plan international. De ce fait, il importe désormais dans le cadre du développement des réseaux de télécommunication de prendre toutes les dispositions techniques et opérationnelles favorables à l'offre d'un réseau ouvert, indispensables à une concurrence loyale entre partenaires du développement.

6.11 Maintenance des réseaux

Il s'agit d'un volet d'activités plus ou moins négligé par les administrations.

La Commission recommande que l'aspect maintenance soit pris en compte dans le processus de développement du réseau, depuis la phase de planification jusqu'au stade d'exploitation technique et commerciale.

A cet effet, des outils nouveaux existent, par exemple les systèmes de gestion informatisée et les systèmes de mesures précises du trafic.

6.12 Panafstel

C'est le premier des projets régionaux en Afrique et qui a donné globalement de bons résultats. Un des partenaires de ce projet, à savoir le PNUD, s'est désengagé sur le plan financier. La Commission recommande de réactiver ce projet, avec un nouveau concept, prenant en compte le nouvel environnement des télécommunications, caractérisé notamment par le rôle accru que devra désormais jouer le secteur privé dans l'extension et la construction des réseaux de télécommunication.

6.13 Coopération

La mise en place d'un réseau africain de télécommunication est conditionnée par le renforcement des structures et mécanismes de coopération, d'abord infra-africain, puis avec le reste du monde. Cela vaut en particulier pour l'intégration des réseaux, tous les problèmes d'interfaces techniques ne peuvent trouver les solutions appropriées que dans le cadre d'une coopération active et pragmatique.

6.14 Téléphonie rurale

Le développement de l'Afrique ne peut se faire de manière intégrale si les populations des zones rurales ne sont pas engagées dans le processus. Les télécommunications étant un facteur de ce développement, la commission fait siennes les différentes recommandations déjà formulées sur ce sujet. A cet égard, il existe des nouvelles technologies qui permettent de réduire sensiblement le coût de l'infrastructure des télécommunications en zone rurale surtout lorsque les télécommunications font partie de projets intégrés.

7 Travaux de la Commission 3 - Financement

Sous la présidence de M. B Agnan (Bénin), la Commission 3 a tenu trois réunions, les 7, 8 et 9 mai 1996.

Les délégués qui ont participé aux travaux de la Commission ont relevé l'intérêt des discussions, en particulier dans le domaine de l'harmonisation des tarifs.

Conformément au mandat que lui avait attribué la plénière, la Commission avait inscrit à son ordre du jour les trois grands points suivants:

- utilisation des ressources nationales/internationales;
- coopération régionale et sous-régionale;
- rôle du secteur privé.

La Commission a tiré parti des travaux fructueux du Colloque sur le financement des télécommunications en Afrique; les lecteurs sont priés de se référer aux documents de travail de la Conférence.

Comme en plénière, les membres de la Commission se sont félicités des travaux du Colloque et ont considéré que les résultats de celui-ci seraient très utiles, tant pour l'UIT-D que pour les pays.

Il a été reconnu en règle générale qu'il n'était plus possible de marginaliser les questions financières et le partenariat stratégique, au vu de la conjoncture économique, et que le BDT devrait davantage axer ses travaux sur ce domaine.

La Commission a soumis la recommandation sur les stratégies et politiques de financement pour approbation par la plénière. Les pays africains qui procèdent actuellement à la libéralisation de leur secteur des télécommunications ont besoin de nouvelles sources de financement et d'une redistribution des ressources existantes.

La recommandation demande aux administrations et à l'UIT/BDT d'inviter les institutions multilatérales et bilatérales à poursuivre leur assistance financière aux pays et à continuer de donner des avis de politique générale, qui mettent l'accent sur la libéralisation, la concurrence et les réformes réglementaires et tarifaires; de prendre les mesures propres à attirer dans le secteur des télécommunications en Afrique d'autres institutions financières intéressées; d'encourager divers consortiums à financer et à mettre en oeuvre des projets régionaux; et enfin d'accorder une grande

importance au financement des télécommunications rurales, en tenant compte des technologies modernes appropriées. Il est aussi demandé aux administrations et au BDT d'envisager l'élaboration de nouvelles configurations pour les consortiums de financement, les systèmes de gestion et de partage des recettes et les mécanismes d'octroi de licences.

La recommandation demande également aux gouvernements d'encourager les opérateurs de télécommunication à adopter une approche commerciale dans la définition de leurs politiques et stratégies financières et à opter pour une gestion transparente; de tenir compte des incidences économiques et financières du GATS; et enfin d'aborder les négociations dans le cadre de l'OMC ou toute autre négociation importante avec l'appui des services consultatifs de l'UIT/BDT, tout spécialement dans l'intérêt des PMA.

8 Réunion des Ministres et d'éminentes personnalités

Cette réunion a eu lieu le jeudi après-midi 9 mai 1996. Les discours sont reproduits à l'annexe 3.

9 Cérémonie de clôture

A la cérémonie de clôture, le Directeur du BDT, M. A. Laouyane, a déclaré que "l'esprit d'Abidjan" qui a prévalu pendant toute la Conférence a contribué largement à sa réussite. Il a ajouté que plus de 80 documents ont été examinés et que les 18 recommandations et résolutions approuvées par la Conférence vont contribuer à accélérer le développement des télécommunications dans la région. M. Laouyane a également souligné que "la Conférence d'Abidjan contribuera ainsi à faire avancer la cause du développement des télécommunications en Afrique car elle a su aborder en toute franchise les vrais problèmes, ceux du financement, véritable moteur du monde d'aujourd'hui".

Mr. Tarjanne, Secrétaire général de l'UIT, a fait observer qu'il était certes trop tôt pour évaluer les résultats de la Conférence, que peut-être un jour on pourrait rétrospectivement qualifier de "sérieuse, créative, constructive et tournée vers l'avenir". En conclusion, le Secrétaire général adresse ses remerciements les plus chaleureux au Président, et à travers lui, au Président de la République et au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour leur accueil et leur hospitalité dans cette belle ville qui, pendant une semaine, a servi de cadre à des travaux extrêmement utiles et productifs. Il tient également à faire part de son admiration au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir réussi à faire de cette nation l'une des plus avancées du continent africain.

Dans son discours de clôture, Son Excellence M. Akélé a déclaré que "notre Conférence a été un succès certain dont les conclusions influenceront positivement, j'en suis persuadé, sur le développement des télécommunications et partant de nos pays respectifs dans les années à venir". Il a souligné que les décisions prises concernant la gestion des réseaux, l'intégration des réseaux existants, nouveaux ou en projet, tels qu' Africa One, et l'adoption du Livre vert africain comme document de référence officiel influenceront positivement sur le développement des télécommunications en Afrique.

Le Secrétaire général de l'UIT, M. Tarjanne, a ensuite remis la médaille d'argent de l'UIT à Son Excellence M. Akélé.

Les discours de clôture sont reproduits à l'annexe 2.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**RESOLUTIONS
ET
RECOMMANDATIONS**

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RESOLUTION 1

LIVRE VERT AFRICAIN

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96) (Abidjan, 6-10 mai 1996),

considérant

- a) que la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT, Harare, 1990) a chargé un Groupe d'études permanent africain de la politique de l'information et des télécommunications (GEPAIT) de préparer un document de politique régionale, appelé "*Le Livre vert africain: Politiques de télécommunication pour l'Afrique*", conformément à la Résolution 1 de l'ATDC-90;
- b) que le GEPAIT, appuyé par l'ensemble des pays de la Région, a produit un document répondant au mandat tel qu'il figure dans la Résolution 1, ATDC-90;
- c) qu'il y a lieu de considérer que le *Livre vert africain* est un document de référence qui suscite la réflexion, propose une approche appropriée et présente diverses options permettant de définir et de promouvoir, aussi harmonieusement que possible, la restructuration et le développement accéléré du secteur des télécommunications en Afrique;
- d) que les lignes directrices figurant dans le *Livre vert africain* devraient être considérées comme des solutions envisageables dont chaque pays peut tenir compte pour définir l'évolution du secteur des télécommunications,

consciente

- a) de ce que l'existence d'un cadre de référence commun est un facteur de facilitation de l'harmonisation des politiques et de la création d'un véritable marché régional africain;
- b) de ce qu'un document de référence sur les télécommunications doit être mis à jour régulièrement, compte tenu de l'évolution rapide du secteur,

notant

- a) la prise de conscience sans précédent du rôle des télécommunications et des technologies de l'information dans le développement économique, social et culturel des pays;
- b) l'engagement des groupes socio-économiques sous-régionaux africains à promouvoir ces moyens de communication et d'information,

décide

- 1 d'approuver le *Livre vert africain*;
- 2 d'encourager et d'appuyer la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le *Livre vert africain* en tant que document de référence officiel à l'échelle régionale africaine,

invite

les Administrations de la région Afrique à prendre les mesures complémentaires qui s'imposent pour la mise en oeuvre du *Livre vert africain*, notamment:

- a) la création éventuelle d'un comité national de coordination de la politique nationale de l'information et des télécommunications chargé d'assurer le suivi au niveau opérationnel, réglementaire et politique;
- b) la promotion du *Livre vert africain* comme document de référence officiel présentant des lignes directrices ou des solutions envisageables que tout pays peut prendre en considération en fonction de sa situation particulière;
- c) la prise en considération, dans l'élaboration de leur stratégie de recherche et de développement, des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information,

invite également

les organisations régionales et sous-régionales à prendre les mesures nécessaires pour définir une politique, un cadre réglementaire et des critères de convergence plus contraignants, tant au niveau de la sous-région qu'au niveau national, sur la base du Livre vert et d'autres documents de travail pertinents,

demande au Bureau de développement des télécommunications

- 1 de diffuser le *Livre vert africain* à tous les Membres de l'UIT faisant partie de la région Afrique, aux organisations régionales et sous-régionales concernées ainsi qu'aux organismes économiques ou juridiques et aux institutions de financement et de planification de la région Afrique;
- 2 de procéder à la mise à jour régulière du *Livre vert africain* en collaboration avec les pays de la région, l'UPAT et les organisations sous-régionales chargées des télécommunications en Afrique,

demande au Directeur du BDT

- 1 de transmettre la présente résolution à l'Organisation de l'unité africaine et à l'Union panafricaine des télécommunications ainsi qu'aux quatre groupes économiques sous-régionaux africains;
- 2 de présenter un rapport sur la mise en oeuvre de la présente résolution à la prochaine Conférence africaine de développement des télécommunications.

RESOLUTION 2

MESURES SPECIALES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan, 6-10 mai 1996),

notant

la Résolution 1 de la CMDT-94 et la Résolution 30 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto,

constatant avec inquiétude

que le nombre de pays les moins avancés en Afrique a plus que doublé (passant de 14 à 33) depuis leur recensement en 1971 et qu'il continue à augmenter,

constatant en outre avec inquiétude

que l'état de développement des télécommunications des pays africains les moins avancés reste, en moyenne, le plus faible de toutes les régions du monde en raison, notamment, de la faiblesse des investissements consacrés au secteur des télécommunications dans ces pays,

décide d'inviter

les partenaires du développement de l'Afrique à augmenter considérablement leur assistance et, en particulier, leurs investissements destinés au développement des télécommunications dans les pays les moins avancés d'Afrique,

prie le Directeur du BDT

1 de poursuivre l'examen de la situation des télécommunications dans les pays africains les moins avancés en vue de proposer et de mener à bien des activités concrètes et efficaces visant à accélérer le rythme de développement des télécommunications dans les zones rurales dans ces pays, en particulier des projets pilotes propres à stimuler une augmentation des investissements;

2 de poursuivre l'examen des cinq domaines de priorité adoptés par la CMDT-94 en vue de les réviser à la CMDT-98. A titre de mesure provisoire, il convient d'ajouter la réforme et la restructuration du secteur des télécommunications ainsi que les GMPCS comme domaines de priorité supplémentaires pour les pays africains les moins avancés,

demande au Conseil de l'UIT

de proposer à la prochaine Conférence de plénipotentiaires d'attribuer un budget spécifique en faveur des pays les moins avancés pour financer les activités dans le cadre des domaines prioritaires qui seront adoptés par la CMDT-98.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RESOLUTION 3

POLITIQUE DE TELECOMMUNICATIONS DANS LES REGIONS RURALES ET ELOIGNEES

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96) (Abidjan, 6-10 mai 1996),

considérant

- a) que le rapport de la Commission Maitland ("Le chaînon manquant") a fait ressortir l'insuffisance d'accès à la téléphonie de base pour les populations de très importantes parties du monde;
- b) que la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994), en confirmant l'importance et l'urgence de fournir à tous l'accès de base aux services de télécommunication, a adopté les Programmes N° 9 (Développement rural intégré) et N° 12 (Réseaux télématiques et informatiques) du Plan d'action de Buenos Aires, et également le Programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA),

notant

- a) que les progrès de la mise en oeuvre des recommandations de la Commission Maitland visant à assurer que l'accès à la téléphonie de base est disponible à tous dans le monde entier, se sont révélés en général, minimes et insatisfaisants;
- b) que la corrélation manifeste entre la disponibilité des services de télécommunication et le développement économique et social a été solidement établie;
- c) que dans le contexte économique des années 1990, il existe très peu d'occasions de fournir un soutien financier externe à l'échelle internationale, et des occasions limitées au niveau national, pour soutenir les services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées des pays en développement;
- d) que la fourniture de services de télécommunication est la source d'importants revenus et de perspectives de plus en plus grandes pouvant constituer la base de l'extension des services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées de pays en développement,

reconnaissant

- a) que des progrès spectaculaires ont été réalisés dans certains pays en développement grâce à l'accès universel aux services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées sur toute l'étendue du pays, ce qui démontre la faisabilité économique et technique des projets visant à fournir ce genre de services;
- b) que des preuves convaincantes de la rentabilité globale des services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées ont été établies à certains endroits et dans certains pays en développement,

reconnaissant en outre

- a) que la fourniture de services de télécommunication dans les régions rurales et éloignées doit être profitable pour le fournisseur, afin d'assurer la pérennité des services;
- b) qu'il existe de nombreuses technologies de pointe qui peuvent contribuer à la rentabilité de la fourniture des services de télécommunication aux zones rurales et éloignées;
- c) que l'accès aux services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées ne peut être réalisé que par un choix judicieux de solutions technologiques permettant l'accès et le maintien de services de bonne qualité et économiques,

décide

d'appuyer les principes de base suivants pour fournir l'accès aux services de télécommunication dans les zones rurales et éloignées:

1 Accès universel

L'accès universel aux services de télécommunication devrait être offert à un endroit pratique dans chaque communauté. Le type et le nombre de services doivent répondre pleinement aux besoins de la communauté, et l'augmentation et la portée du volume des services devraient suivre la croissance des besoins et les nouvelles applications.

2 Programme de télécommunications rurales

Les télécommunications rurales doivent être implantées par l'intermédiaire d'un programme pluriannuel bien structuré, rigoureux et ordonné qui développe l'expérience et l'expertise locales et en tire profit.

3 Cadre réglementaire

L'organe de réglementation doit veiller à la fourniture continue, à la qualité et à la viabilité financière des services de télécommunication selon les modalités de l'obligation de service universel, qui exige qu'une attention minimale soit accordée aux principes commerciaux applicables à la fourniture des services de télécommunication.

4 Ressources financières

Il faudrait reconnaître que les deux principales sources de financement sont les fonds propres de l'opérateur fournissant le service, et les investissements du secteur privé tant au niveau national qu'international. Le premier exige que les fonds soient administrés par le fournisseur de services aux fins de réinvestissement; quant au second, il exige que la fourniture de l'infrastructure des télécommunications rurales soit organisée ou réglementée de façon à en assurer la rentabilité.

5 Orientation commerciale

L'opérateur qui fournit les services de télécommunications rurales doit adopter une orientation commerciale, son service devant être exploité sur une base commerciale et axé sur la maximisation des revenus et la minimisation des coûts.

RESOLUTION 4

RELANCE DES ACTIVITÉS DU RÉSEAU PANAFTEL

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96) (Abidjan, 6-10 mai 1996),

notant

- a) que l'objectif du réseau PANAFTEL est l'établissement d'un réseau de télécommunication intégré fiable et de haute qualité permettant à tous les pays de communiquer entre eux sans avoir à transiter en dehors de l'Afrique;
- b) qu'une partie importante du trafic intra-africain continue d'être acheminée par des centres de transit hors du continent;
- c) que le réseau PANAFTEL doit être pleinement opérationnel d'ici à l'an 2000, conformément au Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine,

reconnaissant

- a) la nécessité de maintenir aussi bas que possible les tarifs appliqués aux abonnés pour les communications intra-africaines afin de stimuler le trafic;
- b) la nécessité d'utiliser des systèmes de transmission différents (satellite, moyens de Terre, câbles sous-marins) pour l'acheminement du trafic intra-africain afin de fournir des réseaux fiables et de haute qualité;
- c) l'importance d'associer les administrations de télécommunication des pays africains, les organisations sous-régionales et régionales à la mise en oeuvre des projets PANAFTEL;
- d) la nécessité de renforcer les organisations de télécommunication régionales et sous-régionales afin qu'elles puissent entreprendre la coordination et les tâches consultatives nécessaires au développement des télécommunications intra-africaines,

décide

que l'architecture du réseau PANAFTEL doit être conçue de manière à optimiser l'acheminement du trafic, compte tenu des nouvelles techniques de commutation qui offrent des possibilités d'acheminement transparent et direct entre les pays et les différentes sous-régions d'Afrique d'une part, et des principes de base en matière d'ingénierie du télétrafic qui régissent l'acheminement direct et en transit d'autre part,

charge l'UIT/BDT et les autres partenaires du développement

de réactiver le réseau PANAFTEL, en tenant compte de la diversité des technologies et des systèmes, afin d'assurer l'interconnexion complète du continent;

charge l'UIT/BDT

d'appuyer la reconstitution du Comité régional et sous-régional de PANAFTEL et d'aider l'UPAT à acquérir l'expérience nécessaire pour assurer la coordination des activités régionales liées à la réactivation du réseau PANAFTEL.

RESOLUTION 5

AFRICA ONE

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan, 6-10 mai 1996),

considérant

- a) qu'il est très important que le continent africain puisse se doter d'infrastructures modernes de télécommunications d'un niveau technologique approprié pour pouvoir offrir la qualité de service requise;
- b) la nécessité d'encourager les initiatives permettant de mobiliser les investissements nécessaires à la création de ces infrastructures;
- c) que le projet AFRICA ONE présente des aspects technologiques et des opportunités d'interconnexion au niveau continental et mondial susceptibles de renforcer les systèmes existants et planifiés (réseau terrestre PANAFTEL et réseau par satellite RASCOM) en vue de favoriser le développement des pays africains et l'intégration régionale,

ayant pris note

du rapport soumis par le Comité de coordination mis en place par la Réunion consultative des pays africains Membres de l'UIT sur le projet AFRICA ONE, à Tunis, les 20 et 21 novembre 1995 et des conclusions dudit rapport indiquant que le projet AFRICA ONE est viable et nécessaire,

soucieuse

de la nécessité de poursuivre l'étude du projet en vue de s'assurer:

- a) de l'intégration effective du système de câbles sous-marins à fibres optiques AFRICA ONE proposé dans les réseaux existants et en projet, notamment le réseau terrestre PANAFTEL et le réseau par satellite RASCOM, afin d'optimiser l'utilisation des énormes investissements déjà consentis par les pays africains;
- b) de la mise à disposition de services modernes de télécommunications dans tous les pays africains, y compris dans les zones rurales et isolées,

décide d'inviter les partenaires du projet

- 1 à confirmer la composition et le mandat du Comité de coordination avec son élargissement éventuel à d'autres pays africains et organismes;
- 2 à constituer un fonds spécial destiné à couvrir les frais de fonctionnement du Comité de coordination,

exprime

- 1 la ferme volonté que le projet AFRICA ONE soit poursuivi;

2 le souhait de voir un plus grand nombre de pays africains associés aux études techniques, à la fabrication, aux essais de réception et à l'exploitation du système,

invite en outre

1 chaque pays à désigner un coordonnateur qui serait l'interlocuteur au sein de l'Administration des télécommunications pour répondre à toutes les questions concernant le projet, y compris la fourniture de données, nécessaire à la réalisation du projet;

2 les administrations de télécommunication des pays africains, ainsi que les institutions financières sous-régionales, régionales et internationales à participer chacun dans leur domaine de compétence, au financement du projet;

3 le Comité de coordination à poursuivre son travail d'analyse sur la base des recommandations de Tunis, en insistant sur les aspects d'intégration des autres projets au projet AFRICA ONE par des contacts avec les opérateurs et promoteurs concernés.

Appendice: 1

Appendice

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR L'INTEGRATION AU PROJET AFRICA ONE, DES AUTRES PROJETS DE CABLES SOUS-MARINS A FIBRES OPTIQUES PLANIFIES

1 Composition du Groupe

PRÉSIDENT: Côte d'Ivoire

MEMBRES:

- 1 UIT/BDT
- 2 RASCOM
- 3 UPAT
- 4 Afrique du Sud (Absent)
- 5 Kenya
- 6 Zimbabwe
- 7 AT&T

2 Identification des projets susceptibles d'être intégrés au projet AFRICA ONE

- Projet ouest africain
- Projet AFRILINK
- SEA ME WE 3
- ATLANTIS
- SAT-3
- SAFE

3 Aspects d'intégration

Technologie utilisée, configurations, objectifs visés, financement.

4 Recommandations

Tenant compte du fait que des informations supplémentaires sont indispensables pour apprécier les autres projets, le Groupe de travail ad hoc recommande que la Commission 2 élabore une résolution à la présente Conférence, qui encourage le Comité de coordination à continuer son travail d'analyse, sur la base des recommandations de Tunis, en insistant sur les aspects d'intégration des autres projets au projet d'AFRICA ONE par des contacts avec les opérateurs et promoteurs concernés.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RESOLUTION 6

DEVELOPPEMENT D'UN SYSTEME INFORMATISE DE MAINTENANCE D'ABONNE (CSMS)

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan, 6-10 mai 1996),

considérant

- a) que le réseau panafricain de télécommunication PANAFTEL fait l'objet de profondes modifications techniques dues au passage de l'analogique au numérique;
- b) qu'il existe de nombreuses initiatives visant à améliorer l'infrastructure et la capacité des réseaux africains de télécommunication, notamment RASCOM et autres projets en câbles sous-marins tels qu'AFRICA ONE, AFRILINK, SAFE et FLAG;
- c) que toutes ces activités importantes concernent les infrastructures de commutation et de transmission et que les installations extérieures sont souvent reléguées à l'arrière-plan,

reconnaissant

- a) que les installations extérieures, qui constituent la partie du réseau visible pour l'abonné, sont le talon d'Achille du réseau;
- b) que, dans ce contexte, la maintenance ne fait souvent l'objet que d'une attention ou d'une priorité secondaire;
- c) que, néanmoins, la maintenance des réseaux de télécommunication préoccupe au plus haut point les gestionnaires, bien que les ressources attribuées à cette fin soient toujours en deçà des besoins effectifs;
- d) que les abonnés veulent de plus en plus d'accès aux services avec la qualité requise,

convaincue

que l'amélioration de la maintenance des réseaux et, en particulier celle des installations extérieures entraînera d'une part, une satisfaction plus grande pour l'abonné et d'autre part, un accroissement des recettes pour l'opérateur,

ayant noté

que la première Conférence mondiale de développement des télécommunications a adopté un programme spécial en faveur des pays les moins avancés (PMA) comprenant notamment des activités de maintenance et en particulier la rédaction d'un guide consacré à l'introduction d'un système informatisé de maintenance d'abonné (CSMS) ainsi qu'un projet pilote pour le CSMS,

ayant noté en outre

l'intérêt que les opérateurs portent à ce projet,

demande

que les activités au titre du projet CSMS en Afrique tiennent compte des réalités spécifiques de ce continent,

charge le Bureau de développement des télécommunications (BDT)

de prendre toutes les mesures nécessaires pour:

- 1 que le guide sur l'introduction d'un système informatisé de maintenance d'abonné soit élaboré dans un délai d'un an afin de répondre aux attentes des pays;
- 2 qu'un ou des modèles de logiciel approprié soient préparés dans l'intérêt des pays africains;
- 3 que le guide et les logiciels soient largement diffusés auprès des pays africains;
- 4 que des experts africains continuent à participer au projet CSMS;
- 5 que des partenaires du développement soient associés au projet CSMS et, en particulier, au financement et à la mise en oeuvre des projets pilotes en Afrique;
- 6 qu'un rapport sur la mise en oeuvre de la présente Résolution soit soumis aux administrations africaines, à la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui se tiendra en 1998 et à la prochaine AF-CRDT.

RESOLUTION 7

TELEMEDECINE EN AFRIQUE

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan 6-10 mai 1996),

rappelant

- a) la Recommandation 1 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) de Buenos Aires en mars 1994, centrée sur l'application des télécommunications aux services de santé et autres services sociaux;
- b) que la CMDT a approuvé la création de deux nouvelles Commissions d'études dans le Secteur du développement de l'UIT et est convenue d'un ensemble de Questions devant être étudiées par chacune des deux Commissions, l'une d'elles portant sur la télémédecine et les soins de santé;
- c) que la Commission d'études 2 a été chargée au titre de la Question 6 de définir les technologies convenant le mieux à une diffusion efficace de la télémédecine aux pays en développement, d'étudier les coûts et les avantages de diverses solutions, d'encourager l'adoption de normes mondiales et de produire un manuel de télémédecine;
- d) que la Commission européenne a achevé, dans son Troisième programme-cadre de 1994 et en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, un projet intitulé EpiAim qui analysait l'utilisation de l'informatique et de la télématique pour la santé en Afrique et en Amérique latine;
- e) que la Conférence ministérielle du G7 sur la Société d'information tenue à Bruxelles en février 1995 avait établi onze projets pilotes conjoints, dont l'un porte sur les soins de santé, dans le but d'aider à créer des réseaux de télécommunications directs sur la base de normes communes; que le projet de soins de santé se composait de six sous-projets, l'un visant à l'amélioration de la coopération dans le domaine des soins de santé et un autre à la création d'un service mondial de télémédecine d'urgence,

considérant

- a) que peu de pays africains ont de l'expérience s'agissant de l'application de la télémédecine, même dans les zones urbaines disposant d'infrastructures de télécommunication;
- b) qu'il est néanmoins absolument nécessaire de fournir des services médicaux et de soins de santé, notamment dans les régions éloignées des villes;
- c) que la fourniture de soins de santé absorbe une forte proportion des budgets nationaux;
- d) qu'il existe une expérience et une expertise importantes en ce qui concerne la télémédecine dans les pays développés, notamment en Europe, au Canada, aux Etats-Unis et au Japon;
- e) que les réseaux mondiaux par satellite comme ceux fournis par Inmarsat et Intelsat sont déjà utilisés pour la prestation de services de télémédecine à des régions éloignées et rurales;

f) que la plupart des pays africains sont membres de ces organisations ainsi que de RASCOM et ont installé des stations terriennes susceptibles d'être utilisées pour cette diffusion,

reconnaisant

a) que les pays africains n'ont pas les moyens de financer les solutions de télémédecine nécessitant des technologies très avancées comme l'ATM, la réalité virtuelle, etc., et que leurs exigences les plus pressantes se tournent vers des applications de télémédecine relativement peu techniques, immédiatement disponibles, semi-fixes et de faible coût;

b) que les services et la diffusion de la télémédecine en Afrique doivent être abordables, pratiques, profitables, et répondre aux besoins du plus grand nombre de personnes possible;

c) que les services de télémédecine devraient être un moyen économique d'atteindre des objectifs de santé publique en ce qui concerne l'amélioration et/ou l'extension des soins médicaux et de santé, notamment aux régions non urbaines;

d) qu'il y a eu de nombreuses démonstrations de télémédecine, mais virtuellement aucun projet ni étude suffisamment vaste pour conduire à un service durable;

e) qu'il serait souhaitable d'entreprendre au moins deux essais de grande envergure sur la télémédecine en Afrique, qui serviraient de "bancs d'essai" et, comme le souhaiterait cette Conférence, de modèles pour réussir la mise en place de la télémédecine en Afrique;

f) que la télémédecine et les soins de télésanté méritent une étude sérieuse de la part des administrations de télécommunications et de santé en Afrique,

déclare

1 que les pays africains devraient soutenir toute initiative susceptible de les aider à obtenir une expérience pratique dans le domaine de la télémédecine et de la télésanté;

2 que les organisations de télécommunication africaines devraient examiner l'utilité, la logistique, la faisabilité de la prestation de services de télémédecine, notamment dans les régions éloignées et rurales de leur pays,

recommande

qu'il y ait au moins un expert de télémédecine dans chaque ministère des télécommunications et de la santé,

invite les participants du G7

à faire en sorte que les besoins et les réalités économiques des pays africains soient pris en compte dans la planification des projets mondiaux de soins de santé,

demande au Directeur du BDT

de demander à la Commission européenne et à tout autre organisme bailleur de fonds concerné de donner un soutien et de financer deux essais étendus de télémédecine, portant par exemple sur 500 "sites" (avec notamment la participation des médecins et du personnel paramédical qui se déplace de village en village) dans deux pays africains différents,

demande au BDT

1 de collaborer avec la Commission européenne et d'autres partenaires pour organiser, surveiller et analyser les résultats de ces essais de grande envergure,

2 d'organiser un atelier ou un séminaire sur la télémédecine auquel devraient être invités les représentants des ministères de la santé et organisations de télécommunications africains, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, afin d'étudier de manière approfondie le rapport de télémédecine qui est élaboré dans le contexte de la Question 6 et d'examiner les modalités de réalisation des essais étendus mentionnés ci-dessus et enfin, de convoquer un tel atelier si possible avant la fin de 1996,

lance un appel à la Commission européenne et aux autres organismes bailleurs de fonds pour qu'ils donnent une suite favorable à la présente Résolution.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RESOLUTION 8

ROLE DES TECHNOLOGIES DE TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATION EN MATIERE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan, 6-10 mai 1996),

rappelant

la Résolution 8 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (1994) et la Résolution 35 de la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto sur la contribution des télécommunications à la protection de l'environnement,

considérant

- a) que les technologies de télécommunications et de l'information pourraient jouer un rôle important dans la protection de l'environnement et dans la promotion d'activités de développement à moindre risque pour celui-ci;
- b) que les toutes dernières technologies de télécommunications et de l'information peuvent se révéler extrêmement utiles pour mettre en oeuvre et mener à bien des activités de protection de l'environnement;
- c) que l'emploi de la technologie des télécommunications permet de diminuer sensiblement la consommation de papier, et donc contribue à préserver les forêts;
- d) que l'implantation d'industries respectueuses de l'environnement dans les zones rurales permettrait de réduire la surpopulation urbaine;
- e) qu'il est nécessaire de diffuser des informations sur ces technologies,

considérant en outre

les résultats de l'étude effectuée par la Commission 2 de l'UIT-D conformément au mandat qui lui a été confié par la CMDT dans le cadre de la Question 7/2 et en collaboration avec les organisations internationales et régionales compétentes, ainsi que les résultats du colloque international sur le rôle des technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement (Tunis, 17-19 avril 1996),

recommande à tous les membres du Secteur du développement

- 1 que les différents responsables des télécommunications prennent l'initiative de fournir tous les moyens possibles directs ou indirects, en collaboration avec les différents responsables de l'environnement, pour encourager les applications au service de la protection de leur environnement respectif;

- 2 qu'il soit envisagé d'utiliser les technologies spatiales pour mener à bien des activités de protection de l'environnement, par exemple: la surveillance de la pollution de l'air, des cours d'eau, des ports et des mers, la télédétection, l'étude de la faune sauvage, la mise en valeur des ressources forestières, etc.;
- 3 que la nécessité de disposer de politiques nationales de protection de l'environnement soit prise en considération, l'accent devant être mis sur le rôle que les télécommunications peuvent jouer dans la fourniture d'une telle assistance;
- 4 de sensibiliser tout particulièrement les différents décideurs pour qu'ils comprennent mieux la question des télécommunications et de l'environnement;
- 5 de reconnaître l'importance de la mise en oeuvre de réseaux intégrés pour rassembler, traiter et diffuser des informations relatives à l'environnement aux niveaux national, régional et international et prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre de tels réseaux;
- 6 qu'il soit satisfait aux besoins élémentaires en matière de télécommunications des petites collectivités pour les aider à créer des industries, avec pour effet de diminuer autant que possible la migration des populations vers des zones industrielles, qui entraîne une surpopulation des villes;
- 7 de recourir aux réseaux et services de télécommunication chaque fois qu'il est possible de réduire la consommation d'énergie, par exemple en substituant les télécommunications aux voyages, en utilisant la téléconférence et en réduisant la consommation de papier, ce qui contribuera en fin de compte à économiser les ressources de l'environnement,

demande au Directeur du BDT

- 1 d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan d'action exhaustif sous la forme d'un projet opérationnel global télécommunications-environnement relatif au développement et à l'utilisation des technologies de télécommunications et de l'information au service de la protection de l'environnement et du développement durable. Le projet aura un caractère interrégional avec des composantes régionales et/ou sous-régionales et tiendra compte des spécificités et des besoins particuliers des diverses régions/sous-régions concernées;
- 2 de poursuivre la préparation du document de politique générale entamée par la Commission d'études 2 et visant à promouvoir l'emploi de toutes sortes de technologies de télécommunications et de l'information et plus particulièrement, des technologies spatiales pour des applications au service de la protection de l'environnement;
- 3 de définir un cadre de coopération internationale donnant à tous les acteurs concernés (gouvernements des pays développés et en développement, producteurs et consommateurs de technologies, secteur privé, organisations internationales, institutions spécialisées des Nations Unies, etc.) la possibilité de réaliser, promouvoir et développer des projets de nature à permettre une utilisation optimale des technologies de télécommunications et de l'information les plus appropriées au service de la protection de l'environnement et du développement durable;
- 4 d'organiser des séminaires, des ateliers régionaux, des programmes de formation et de recherche, des expositions et d'autres activités à l'effet d'approfondir la réflexion sur la question et de sensibiliser davantage tous les acteurs concernés sur l'utilité de réaliser des projets multilatéraux, bilatéraux, dans le cadre d'une coopération internationale et de prévoir, si nécessaire, la tenue d'une conférence internationale en vue notamment de définir et de mener à bien en coopération avec des organisations internationales, et avec l'appui des opérateurs internationaux de télécommunication, des projets pilotes dans ce domaine à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale;

5 d'élaborer et de diffuser le matériel didactique nécessaire à la mise en oeuvre des programmes de formation dans ce domaine et de diffuser des informations relatives aux applications des technologies de télécommunications et de l'information au service de l'environnement et du développement durable.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RECOMMANDATION 1

INFRASTRUCTURE AFRICAINE DE L'INFORMATION

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan, 6-10 mai 1996),

considérant

- a) le Document "*Initiative Société africaine à l'ère de l'information*", tel qu'il a été adopté à la 31^{ème} session de la Conférence des Ministres de la CEA responsables du développement économique et social et de la planification;
- b) la Résolution 31 de Kyoto "*Infrastructure des télécommunications et développement social, économique et culturel*" et, en particulier, l'alinéa selon lequel "*les progrès spectaculaires récents, et notamment la convergence des télécommunications, des techniques et des services informatiques, font des télécommunications le moteur du changement pour l'ère de l'information*";
- c) le Programme N° 12 "*Développement de la télématique et des réseaux informatiques*" du Plan d'action de Buenos Aires de l'UIT/BDT ainsi que le nombre de plus en plus important d'initiatives et de projets sur l'informatique qui sont mis en place en Afrique,

reconnaissant

l'importance stratégique croissante des infrastructures de l'information ainsi que les possibilités qu'elles offrent d'améliorer la qualité de vie pour chaque africain, de favoriser l'intégration économique de la région et d'améliorer les échanges commerciaux et les autres relations avec la communauté mondiale,

invite instamment les administrations

à prendre note de l'importance critique que revêtent les réseaux de télécommunication pour l'échange d'information multimédias et à faciliter et à promouvoir le développement des communications et des réseaux électroniques tels qu'Internet par l'adoption de politiques appropriées en matière de réglementation, de tarification et de fourniture des services et par la mise à disposition d'infrastructures appropriées,

demande à l'UIT/BDT

- 1 en collaboration avec les autres partenaires du développement et en particulier dans le cadre de l'Initiative à l'échelle de l'Afrique du Système des Nations Unies, de sensibiliser les gouvernements africains à l'importance des infrastructures de l'information et de faciliter l'établissement de politiques nationales pour les infrastructures de l'information dans les pays africains;
- 2 de mettre en place un mécanisme de coordination approprié entre les administrations et les divers partenaires intéressés (CEA, UNESCO, etc.) qui fera l'inventaire des besoins en services ainsi que des contraintes associées et élaborer un plan d'action pour le développement de l'informatique en Afrique;

3 en collaboration avec les parties concernées de faire déboucher l'initiative "Société africaine à l'ère de l'information" sur un Livre blanc analogue au Livre vert africain et qui servira d'outil de réflexion proposant aux pays africains des démarches possibles pour le développement de leurs infrastructures de l'information.

RECOMMANDATION 2

COLLECTE D'INFORMATION SUR LES TELECOMMUNICATIONS DANS LE CADRE DES COMMISSIONS D'ETUDES DE L'UIT-D

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan, 6-10 mai 1996),

considérant

- a) le Plan stratégique de l'Union pour la période 1995-1999, tel qu'il a été approuvé par la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto, 1994, dans lequel il est reconnu que l'échange d'informations, en particulier dans le domaine de la politique générale, constituerait une priorité pour l'Union;
- b) la décision prise à la première Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 1994) d'établir un Plan d'action de Buenos Aires (PABA) dans lequel figure un programme sur les politiques, les stratégies et le financement confié à une Commission d'études responsable des stratégies et des politiques de développement des télécommunications (Commission d'études 1),

considérant en outre

- a) que ce programme a pour objectif de faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience entre les membres du Secteur du développement de l'UIT et les autres partenaires du développement;
- b) que l'un des principaux objectifs de ce programme consiste à élaborer des documents, par le biais d'enquêtes, sur les politiques, les stratégies, le financement et la réglementation des télécommunications nationales;
- c) que le mandat de la Commission d'études prévoit la tenue à jour des bases de données, l'analyse des modèles politiques, réglementaires et financiers ainsi que l'élaboration de directives et de manuels en vue d'aider les pays en développement,

reconnaissant

qu'en servant de centre d'échange d'informations sur les résultats obtenus dans le cadre du processus de restructuration, l'UIT/BDT sera à même d'aider les membres à choisir leurs politiques générales et leurs stratégies de financement au niveau national en ce qui concerne les options en matière d'infrastructure, le rôle de la concurrence, le secteur privé, la concession de licences et les régimes réglementaires restructurés, la planification des réseaux, la gestion du spectre, les télécommunications rurales et la maintenance, l'établissement de modèles financiers et la planification, l'activité économique et la gestion à caractère commercial et enfin les négociations,

demande au BDT

- 1 de continuer à mener des enquêtes annuelles dans les pays et d'élaborer des rapports sur les tendances observées en matière de réglementation, de politique générale et de financement;
- 2 d'élaborer des mécanismes et des modalités appropriés pour permettre aux pays d'avoir accès à l'information,

invite les Administrations des pays africains

à aider le BDT dans sa collecte de l'information et les commissions d'études de ce Secteur dans leurs travaux en fournissant des réponses complètes ainsi que des informations actualisées pour la tenue à jour de la base de données.

RECOMMANDATION 3

COMMERCE DES SERVICES

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan, 6-10 mai 1996),

considérant

- a) le document intitulé "*Développement des télécommunications en Afrique et Accord général sur le commerce des services: Etude sur la politique de cinq pays africains*", établi par l'UIT/BDT avec le Programme africain coordonné d'assistance pour les services de la CNUCED et du DSAGD de l'ONU (Document AF-CRDT96/12);
- b) le rapport du 5ème colloque sur la réglementation de l'UIT relatif aux Accords commerciaux sur les télécommunications et réglementation, décembre 1995,

compte tenu

- a) de l'état des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les télécommunications de base;
- b) que, du fait des nouvelles technologies et des nouveaux services, un nombre croissant d'activités modernes dépassent le cadre des frontières nationales;
- c) que ces nouvelles technologies permettant d'atteindre des endroits éloignés contribuent de plus en plus à faire de notre planète un village;
- d) qu'en dépit des progrès technologiques, la majeure partie de la population mondiale en général et africaine en particulier n'a pas les ressources ou les infrastructures nécessaires pour accéder aux réseaux et services de communication,

reconnaissant

- a) que le nouveau régime de libre-échange préconisé par l'OMC aura une influence non négligeable sur les cadres réglementaires nationaux des télécommunications ainsi que sur l'industrie des télécommunications en général;
- b) que l'Accord général sur le commerce des services (GATS) peut créer de nouveaux défis mais aussi de nouvelles opportunités,

rappelant

que selon le Plan stratégique adopté par la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto (1994), l'UIT doit continuer à jouer "un rôle de premier plan dans la société de l'information du XXIe siècle",

invite les gouvernements

à accorder une attention particulière aux recommandations suivantes qui figurent dans le document intitulé "*Développement des télécommunications en Afrique et Accord général sur le commerce des services: Etude sur la politique de cinq pays africains*", en privilégiant leurs intérêts en fonction de la situation de chaque pays, l'objectif étant:

- d'encourager la participation du secteur privé au développement des télécommunications en autorisant un niveau de concurrence approprié et l'apport de capitaux du secteur privé,
- de concilier l'objectif de service universel et l'objectif consistant à assurer des services de télécommunication modernes essentiels pour l'exercice d'activités commerciales,
- d'envisager de formuler des offres d'accès au marché au titre du GATS dans un certain nombre de sous-secteurs des services de télécommunication,
- d'utiliser au maximum la souplesse accordée aux pays en développement dans le cadre du GATS, y compris la clause (Article XIX) qui leur permet de libéraliser le marché à un rythme conforme à leur niveau de développement,
- de renforcer ou de créer un cadre de réglementation approprié, y compris un organe de régulation impartial, conformément aux politiques ainsi qu'aux systèmes juridiques et administratifs de chaque pays,
- d'orienter le développement de la technologie de l'information en formulant des politiques et des stratégies de développement de l'infrastructure de l'information,
- de faire en sorte que les gouvernements coordonnent mieux leurs mécanismes internes afin de pouvoir évaluer d'une manière plus réaliste les objectifs qu'ils peuvent atteindre ou non au titre du GATS,

recommande

que le projet PACAS (Programme africain coordonné d'assistance dans le domaine des services)

- 1 étende ses activités à d'autres pays africains qui ne participent pas actuellement au projet;
- 2 incite les organisations sous-régionales et régionales à participer aux activités du projet afin de renforcer leur aptitude à promouvoir un processus d'intégration régionale susceptible de procurer des avantages résultant de la libéralisation au titre du GATS;
- 3 accroisse le soutien aux coordonnateurs nationaux du projet PACAS pour une diffusion plus intensive des conclusions des études de politique conduites au titre du projet à une audience nationale et pour une meilleure coordination entre les ministères du commerce et d'autres ministères concernés par les négociations du GATS, y compris les ministères des télécommunications,

recommande en outre

que pour obtenir de meilleurs résultats dans les négociations de l'OMC, les pays africains se consultent et coordonnent leurs positions avant les prochaines négociations de l'OMC,

demande à l'UIT/BDT

- 1 d'étendre son assistance dans les questions du GATS, notamment dans les négociations en cours sur les télécommunications de base, en communiquant plus largement aux Administrations Membres les informations concernant ces négociations et en organisant des séminaires, ateliers et forums régionaux et nationaux destinés aux responsables et aux dirigeants des télécommunications;

2 accorder une plus grande attention aux besoins particuliers des pays africains dans le domaine de la réforme de la réglementation et du renforcement de l'environnement de la réglementation pour les télécommunications, y compris en ce qui concerne l'établissement d'organes de réglementation,

demande en outre à l'UIT/BDT

de diffuser le document intitulé "*Développement des télécommunications en Afrique et Accord général sur le commerce des services: Etude sur la politique de cinq pays africains*" à la CNUCED et au DSAGD de l'ONU, à l'OMC ainsi qu'aux organismes chargés des questions économiques, financières, juridiques et de planification dans la région Afrique.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RECOMMANDATION 4*

STRATEGIES ET POLITIQUES DE FINANCEMENT

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan, 6-10 mai 1996),

notant

la Recommandation 6 "sur les Questions économiques, financières et de tarification" du Livre vert africain "Politiques de télécommunication pour l'Afrique",

reconnaissant

- a) l'ampleur des moyens financiers à mettre en oeuvre pour hisser les infrastructures et les services de télécommunication des pays africains à un niveau plus approprié dans le contexte mondial;
- b) qu'une gestion financière saine sur des bases saines constitue une condition préalable pour attirer des investissements qu'il s'agisse de redistribution des ressources existantes ou de nouvelles sources, tant publiques que privées, faisant appel à l'épargne nationale ou internationale;
- c) qu'au moment où la tendance au niveau mondial est à la libre circulation des flux de capitaux et à la libéralisation des télécommunications, il est impératif que l'Afrique ne soit pas exclue de cette dynamique où sont combinées technologies, convergence et concurrence car l'Afrique a le potentiel pour participer, avec les autres continents, à la croissance et à l'expansion des échanges commerciaux;
- d) l'utilité des avis de politique générale des institutions multilatérales et bilatérales,

considérant

- a) l'effet multiplicateur des télécommunications sur le développement économique et social notamment dans les pays les moins développés;
- b) les incidences financières de divers projets régionaux novateurs et la nécessité de coordonner tous les projets;
- c) la politique nouvelle des banques de développement institutionnelles traditionnelles et le rôle accru du secteur privé;
- d) que l'UIT/BDT est concernée et a déjà pris une part active dans l'identification des mesures et des moyens à mettre en oeuvre pour financer l'infrastructure des télécommunications (PABA, Conférence de plénipotentiaires de Kyoto, Commissions d'études);
- e) qu'à la demande des pays africains, un Colloque sur le financement des télécommunications en Afrique a eu lieu à Abidjan (25-29 mars 1996), en prévision de l'AF-CRDT,

* Cette Recommandation constitue une synthèse de 5 Recommandations.

accueille favorablement

"Initiative 2000", qui vise à renforcer les établissements et les projets de formation en Afrique, notamment le développement de l'infrastructure, les nouvelles technologies et applications ainsi que les nouveaux projets en faveur des pays qui en ont particulièrement besoin et des PMA et les projets pour les situations d'urgence,

recommande

1 que les administrations en collaboration avec l'UIT/BDT:

- a) invitent instamment les institutions multilatérales et bilatérales à continuer d'octroyer des prêts directs, tant pour le financement des projets que pour celui des études de réforme structurelle;
- b) mettent en oeuvre les mesures propres à attirer dans le secteur des télécommunications africaines d'autres institutions financières intéressées appartenant aussi bien au secteur public qu'au secteur privé;
- c) prient instamment différents consortiums de financer et de prêter leur appui à la mise en oeuvre de projets régionaux et/ou sous-régionaux;
- d) accordent une grande priorité au financement des télécommunications rurales en tenant compte des technologies modernes appropriées;
- e) envisagent l'élaboration de nouvelles configurations pour les associations de financement, les systèmes de gestion et de partage des recettes et les mécanismes d'octroi de licences temporaires pour la fourniture de services qui font l'objet d'une offre ou pour lesquels un projet existe,

2 que les gouvernements:

- a) encouragent les opérateurs de télécommunication à adopter une approche commerciale dans la définition de leurs politiques et stratégies financières et à opter pour une gestion moderne;
- b) accordent une priorité importante à l'établissement de tarifs qui reflètent les réalités économiques en tenant compte des coûts y afférents;
- c) tiennent compte, pour le secteur des télécommunications, des incidences financières et économiques du GATS qui pourront créer un nouvel environnement pour la politique commerciale internationale;
- d) participent aux négociations dans le cadre de l'OMC ou à toute autre négociation importante, avec l'appui et les conseils des services compétents de l'UIT/BDT, tout spécialement dans l'intérêt du groupe des pays les moins avancés,

charge

3 l'UIT/BDT de réagir aux demandes émanant des différents pays afin:

- a) de prendre les mesures qui s'imposent pour pouvoir les aider à formuler leurs politiques et stratégies financières, à mettre en place des réformes structurelles et à favoriser les progrès technologiques, tout en respectant pleinement la spécificité de la structure du secteur des télécommunications que ces pays souhaitent mettre en oeuvre;

- b) d'offrir une assistance rapide et compétente dans le domaine du financement et de la planification des investissements sous plusieurs formes, à savoir: missions d'experts, organisation d'ateliers dans un pays ou entre pays, études de cas, matériel didactique, bases de données financières dans le cadre de la base principale de données du BDT et services de consultants;
- c) d'organiser des réunions d'experts et de formation qui seront axées sur les nouvelles et multiples tâches pratiques qui attendent les gestionnaires du financement des télécommunications dans les pays d'Afrique en cette période de transition, pour les sensibiliser encore davantage à la concurrence, à la commercialisation et à la collaboration avec le secteur privé;
- d) de faciliter la mise en place de partenariats entre entités publiques et/ou privées, en gardant à l'esprit l'objectif de renforcement du développement des télécommunications;
- e) d'évaluer et de faire connaître les différents avantages et inconvénients des nouvelles configurations pour les associations de financement, les systèmes de gestion et de partage des recettes et les mécanismes d'octroi de licences;
- f) de rassembler et de diffuser les informations figurant dans les études de cas relatives au financement des télécommunications rurales en vue de leur utilisation par les administrations, les opérateurs de télécommunication et autres parties concernées ainsi que dans les différents ateliers et forums et, parallèlement d'examiner avec les fabricants et les fournisseurs les moyens de réduire les coûts d'installation, d'exploitation ainsi que les coûts unitaires;
- g) d'entreprendre ou de réexaminer les études relatives aux services téléphoniques communautaires offerts aux populations des zones faiblement peuplées, en particulier dans le cadre de coopératives, etc.;
- h) de continuer à assurer l'appui et la coordination nécessaires en ce qui concerne, d'une part, l'établissement des coûts et la tarification et, d'autre part, le renforcement des groupes régionaux ou sous-régionaux de tarification (par exemple, le groupe TAF) et de mettre en place des systèmes appropriés de collecte de données d'expérience des pays où la concurrence existe,

recommande en outre

4 que le BDT, en ce qui concerne le financement des programmes et des projets de coopération technique:

- a) mette en oeuvre les mesures précitées qui ont été jugées prioritaires dans le programme du PABA, ainsi que dans le cadre des travaux effectués par les Commissions d'études du Secteur du développement;
- b) accorde la priorité au financement des projets et aux questions de financement;
- c) analyse la faisabilité financière et les incidences économiques des projets et diffuse ces données parallèlement aux débats à caractère politique et technique au sein des différents forums de l'UIT, en particulier ceux de l'UIT-D,

charge le BDT

- 5** a) de mettre en oeuvre "Initiative 2000";
- b) de mettre en place des mécanismes à cette fin et de mobiliser les ressources nécessaires.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

RECOMMANDATION 5

AMELIORATION DE LA GESTION ET DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES (GRH/DRH) DANS LES ADMINISTRATIONS DE TELECOMMUNICATION DES PAYS AFRICAINS

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96) (Abidjan, 6-10 mai 1996),

notant

- a) l'importance que revêtent les ressources humaines dans le processus de développement des télécommunications;
- b) l'existence de problèmes de gestion, d'exploitation, de maintenance pour la qualité et la disponibilité des services de télécommunication,

reconnaissant

- a) que la mauvaise gestion est la principale cause des déficiences pour la fourniture de services de qualité,
- b) l'ampleur des besoins de formation à satisfaire, tant sur le plan technique que de la gestion, pour promouvoir le développement des télécommunications dans un avenir proche;
- c) les conséquences pour les opérateurs et les organismes de réglementation de la Région qui ne possèdent pas les compétences requises en matière de ressources humaines;
- d) que l'UIT/BDT est conscient des besoins des pays et a déjà pris une part très active au développement des ressources humaines des pays:
 - en appliquant des méthodes traditionnelles ou novatrices; et
 - en encourageant les organisations régionales et le secteur privé à participer ensemble à ce processus;
- e) que les activités d'amélioration de la qualité de gestion concernent en premier lieu la haute direction,

recommande aux Administrations

- 1 de mettre en place ou dynamiser la politique, la structure et les moyens/outils adéquats pour la gestion et le développement des ressources humaines;
- 2 de se doter d'un système d'information de gestion efficace intégrant les données et indicateurs de ressources humaines pour une gestion prévisionnelle des ressources;
- 3 de rentabiliser les centres de formation par:
 - le développement d'une politique de marketing de la formation;

- la spécialisation de centres conçus pour fonctionner dans un contexte de formation;
 - l'utilisation des technologies de formation à distance;
- 4** de déployer, avec le concours de l'UIT/BDT, les efforts nécessaires pour transformer les centres de formation régionaux de la Région, en particulier l'ESMT, l'AFRALTI en Centres d'excellence capables d'offrir le savoir-faire et l'appui dont les pays ont besoin pour développer leurs réseaux de télécommunication;
- 5** avec les centres de formation nationaux et en coordination avec les centres de formation régionaux précités:
- de faire l'effort nécessaire pour moderniser leurs méthodes de formation, en utilisant autant que possible les moyens mis à la disposition par les technologies de l'information et les réseaux de télécommunication;
 - de s'associer activement au Centre de formation virtuel de l'UIT/BDT; et
 - de devenir membres de l'Université mondiale des télécommunications/Institut mondial de formation aux télécommunications,

recommande à l'UIT/BDT

- 1** de sensibiliser la haute direction pour qu'elle participe directement à l'amélioration des ressources humaines et la modernisation du processus de gestion afin d'implanter entre autres les principes de gestion de la qualité totale et du "benchmarking" (analyse comparative);
- 2** d'aider les administrations à mettre en place des structures et des outils adéquats, notamment à élaborer des plans de développement des ressources humaines et de la formation professionnelle (schémas directeurs), en collaboration avec les bailleurs de fonds et partenaires de développement du secteur des télécommunications;
- 3** de promouvoir la coopération entre administrations et centres de formation par l'organisation de réunions de concertation régionales en vue de l'harmonisation des méthodes de gestion, d'enseignement et des programmes de formation;
- 4** de poursuivre ses efforts (dans le cadre des activités du Téléprojet et du projet MANDEVTEL (au titre du Programme N° 2: DRH du PABA) pour initier aux techniques de gestion les gestionnaires de haut niveau et de niveau intermédiaire. A cet effet, il convient de dégager des ressources externes par le biais d'accords avec l'UIT, pour les affecter à la formation des gestionnaires;
- 5** de continuer à prêter son concours aux pays dans le domaine du développement des ressources humaines, en organisant des réunions, ateliers et séminaires appropriés. Dans ce contexte, les associations régionales et les organisations privées sont encouragées à se joindre à l'UIT/BDT, pour mettre en place des partenariats compte tenu de leurs objectifs en matière de renforcement des capacités en ressources humaines de la Région.

RECOMMANDATION 6

COOPERATION REGIONALE ET SOUS-REGIONALE

La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (AF-CRDT-96)
(Abidjan, 6 - 10 mai 1996),

considérant

- a) l'existence d'une multitude d'organisations participant au développement du secteur des télécommunications;
- b) que dans la pratique, plusieurs de ces organisations rencontrent de grandes difficultés pour remplir leur mission;
- c) la Résolution 6 relative à la coopération entre l'UIT/BDT et les organisations régionales, qui a été adoptée par la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-94) tenue à Buenos Aires, Argentine en mars 1994 et qui a décidé, entre autres:

"d'encourager le BDT à échanger des renseignements sur les projets et les activités prévus dans les différentes régions, afin d'éviter tout chevauchement des activités entre les organisations régionales de télécommunications et le BDT";

"que l'UIT-D identifiera les mécanismes et les travaux à prévoir pour examiner les questions prioritaires recensées par les organisations régionales, en vue d'élaborer des Recommandations appropriées pour la CMDT suivante",

rappelant

qu'il est essentiel que les pays de la région Afrique prennent conscience de la similarité de leurs objectifs et de la complémentarité de leurs besoins, qu'ils unissent leurs ressources afin d'obtenir de meilleurs résultats et, collectivement, de tirer le meilleur parti des ressources dont dispose la région;

recommande

aux membres de la région Afrique avec une assistance éventuelle du BDT:

- 1 d'examiner en profondeur les mandats et structures de fonctionnement des organisations régionales et sous-régionales du secteur des télécommunications en vue d'éviter toute duplication de tâches et, si nécessaire, de diminuer le nombre de ces organisations;
- 2 de définir une stratégie de coopération tant multilatérale que bilatérale entre les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les Etats intéressés par le développement des télécommunications en Afrique, en veillant à ce que toutes les actions entreprises concourent au même objectif et se réalisent à un coût qui soit le plus faible possible;
- 3 de demander à l'UIT/BDT de collaborer plus étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales de télécommunications en Afrique afin de lui permettre de mieux définir un programme adapté aux besoins de développement des pays africains;

4 d'activer la coopération entre pays en développement, avec l'assistance de l'UIT-D et de demander à ce Secteur de procéder à une évaluation périodique de ce type de coopération en vue d'en améliorer l'efficacité.

recommande aux administrations

de fournir toute l'assistance possible à l'UPAT afin de permettre à cette organisation de jouer son rôle de coordonnateur du développement des télécommunications en Afrique.

RECOMMANDATION 7

MISE EN OEUVRE DE SYSTEMES D'INFORMATIONS DE GESTION POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

La Conférence régionale de développement des télécommunications (AF-CRDT-96) (Abidjan, 6-10 mai 1996),

considérant

- a) l'objectif du Programme N° 11 du Plan d'action de Buenos Aires du BDT "Services d'information", qui vise à établir une banque de données détaillée et complète du secteur des télécommunications à disposition des partenaires et du Programme N° 7 "Amélioration de la maintenance", incluant la mise en oeuvre de systèmes d'informations de gestion pour le suivi de la qualité de service;
- b) la recommandation faite en 1991 par le Comité de direction PANAFTTEL invitant les administrations africaines à accorder une priorité à la mise en place de moyens efficaces d'échange d'informations, condition indispensable à l'amélioration des services de télécommunication en Afrique,

notant

- a) que les activités de coopération du BDT dans la région Afrique n'ont cessé de s'amplifier, notamment depuis l'adoption du plan d'action de Buenos Aires, en vue de la mise en place d'outils modernes de gestion tel que le système d'informations de gestion informatisé dont le projet pilote est en cours en Afrique;
- b) l'intérêt des responsables africains des télécommunications à fonder leurs décisions sur des appréciations objectives de la performance de leurs réseaux et les grands efforts déjà déployés par les administrations de la région pour la mise en oeuvre de systèmes d'informations de gestion au niveau national,

recommande aux Administrations

- 1** de mettre en place, au plan national, un système d'informations de gestion sur la base d'une procédure normalisée aux niveaux sous-régional et régional;
- 2** de définir, aux plans sous-régional et régional, un projet de système d'informations de gestion intégrant les systèmes nationaux en vue:
 - d'accroître le rendement des réseaux régionaux et sous-régionaux;
 - d'améliorer l'utilisation et l'efficacité des réseaux;
 - d'assurer la réduction des coûts d'exploitation et d'investissement,

demande à l'UIT/BDT

- 1** de mettre à la disposition des administrations un cadre formalisé pour l'élaboration de Systèmes d'informations de gestion au plan national et un prototype en la matière;
 - 2** d'aider les administrations et les organisations régionales à réaliser des systèmes d'informations de gestion sous-régionaux et régional offrant l'accès à une base de données cohérente et fiable;
 - 3** de promouvoir la coopération régionale et sous-régionale en aidant à définir une stratégie commune de recherche de la qualité et en facilitant les échanges d'expériences entre administrations.
-

ANNEXE I
ORDRE DU JOUR
DE LA CONFERENCE

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE

Introduction:

- 0.1 Bilan du suivi et de la mise en oeuvre des décisions prises par l'AF-CRDT/90, par la CMDT/94 et par la PP/94:
 - Mesures prises par l'UIT-D
 - Mesures prises par les pays participants et les organisations régionales
 - Enseignements tirés
 - Difficultés rencontrées
- 0.2 Analyse de l'évolution du secteur des télécommunications en Afrique depuis l'AF-CRDT/90
 - Changements survenus dans le domaine de la politique générale et de la réglementation
 - Services mis en place
 - Actions relatives à l'infrastructure

I. Politiques et Stratégies

- 1.1 Mesures de restructuration visant à favoriser le développement
 - Elaboration et approbation du Livre vert africain
 - Examen des questions relatives aux réformes et à la réglementation
 - Infrastructure de l'information
 - Commerce des services
 - Importance du régime de licences
- 1.2 Rôle des organisations régionales et sous-régionales en Afrique
 - Solutions et moyens permettant de renforcer le rôle de ces organisations
- 1.3 Industrialisation et fabrication (y compris le transfert de technologies)

II. Développement des réseaux

- 2.1 Priorités pour les PMA
 - Développement des infrastructures de télécommunications nationales, en particulier dans les zones rurales
 - Gestion
 - DRH/GRH
 - Maintenance
 - Planification
- 2.2 Importance du rôle des Systèmes informatiques de gestion (MIS) pour améliorer les connaissances techniques dans le domaine de la gestion du réseau, de l'acheminement du trafic et des indicateurs de qualité de fonctionnement
- 2.3 Réseaux régionaux (RASCOM, PANAFTEL et autres)

2.4 Projets régionaux

- Projets en cours (c'est-à-dire le projet en câble sous-marin AFRICA-ONE)
- Relance de projets antérieurs (PANAFTTEL)
- Initiatives nouvelles (c'est-à-dire SPACECOM et Télé-médecine)

III. Financement

3.1 Mécanismes pour le financement du développement des télécommunications

- Utilisation des ressources nationales/internationales
- Coopération régionale et sous-régionale
- Rôle du secteur privé

Activités futures

- Création d'un mécanisme permettant de donner suite aux décisions prises par la Conférence
 - Divers
-

ANNEXE 2
DISCOURS
D'OUVERTURE
ET DE
CLOTURE

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

DISCOURS D'OUVERTURE

**Allocution de M. Pekka Tarjanne,
Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications**

Monsieur le Ministre d'Etat,
Messieurs les Ministres,
Excellences,
Amis et Collègues,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant les participants à cette Conférence régionale africaine de développement des télécommunications. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer mes plus vifs remerciements au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir invité cette Conférence et pour l'accueil très chaleureux qui m'a été réservé depuis mon arrivée dans cette belle ville d'Abidjan.

Six années seulement se sont écoulées depuis la première Conférence régionale africaine de développement des télécommunications qui s'était tenue à Harare. A l'échelle du développement des télécommunications et de l'évolution technologique, six années représentent toutefois une longue période, car bien des événements se sont produits depuis lors. Le rapport du Directeur du BDT et le rapport sur les Indicateurs des télécommunications africaines montrent dans quelle mesure les aspirations des Etats africains, qui s'étaient exprimées dans diverses résolutions et recommandations adoptées à Harare, ont été satisfaites et dans quelle mesure tous nos efforts se sont traduits par une expansion et une modernisation des réseaux nationaux et internationaux.

Les Etats africains ont consacré des investissements considérables au développement de leurs télécommunications. On a ainsi enregistré en moyenne une augmentation annuelle de 7% de la densité en lignes principales pendant les dix dernières années. Cependant, il convient de relativiser ces résultats. En dépit de ces progrès impressionnants, l'incidence globale sur l'objectif d'accès universel au service de base reste très modeste, puisque la téledensité n'a augmenté que faiblement en Afrique subsaharienne, passant de 0,33 à 0,48 pour 100 habitants au cours de la même période. Le réseau Panaftel comporte toujours des lacunes alors que certaines liaisons doivent être modernisées et leur capacité développée.

Toutefois, la situation n'est pas aussi sombre dans l'ensemble, car certains pays ont fait des progrès remarquables. Le secteur des télécommunications a enregistré une croissance supérieure à celle de l'ensemble de l'économie dans la région et sa part du PIB a augmenté. Je suis persuadé que d'ici au tout début du XXI^e siècle, à condition que soit créé un environnement favorable aux investissements, le continent tout entier sera parvenu à établir un réseau satisfaisant, offrant aux populations un accès plus facile aux services de télécommunication de base et aux nouveaux services, aux niveaux national et transnational.

L'Afrique est au coeur des activités de coopération technique de l'Union. La CMDT de Buenos Aires et la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto ont donné pour instruction à l'Union d'accorder la priorité aux PMA. Etant donné que sur 48 PMA, 33 se trouvent en Afrique, il va de soi que nos efforts de développement des télécommunications doivent en priorité porter sur l'Afrique. Cette année a vu en particulier un élan extraordinaire dans les activités déployées par la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique. Pour commencer par l'UIT, il y a environ un mois, s'est tenu ici à Abidjan un Colloque sur le financement des télécommunications en Afrique, suivi deux semaines plus tard, d'un Colloque international sur le rôle des technologies de télécommunication et de l'information en matière de protection de l'environnement qui a eu lieu à Tunis. Du côté des organisations du système des Nations Unies, se tient actuellement à Johannesburg la IXe session de la CNUCED qui a pour thème principal la mondialisation et la libéralisation et à propos duquel l'UIT apporte une contribution, notamment sur les questions liées tout particulièrement au commerce des services. En ce moment même, sous l'égide de la Commission économique pour l'Afrique, se tient à Addis-Abeba la réunion sur l'initiative pour l'information et les communications en Afrique. Enfin, le système des Nations Unies dans son ensemble a lancé le 15 mars 1996 une initiative spéciale pour l'Afrique à laquelle participe l'UIT en ce qui concerne les questions ayant trait à la technologie de l'information au service du développement. Je suis aussi heureux d'annoncer qu'il y a une semaine à Nairobi, le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, et mes collègues, les autres Chefs de Secrétariat, ont accepté ma proposition tendant à ce que l'UIT soit l'organisation responsable d'un projet intéressant tout le système des Nations Unies et visant à assurer l'accès universel aux services de communications et d'informations de base - autrement dit, le droit à la communication. La première étape de ce projet consiste à élaborer, d'ici à un an, un rapport recommandant de quelle manière les activités du système des Nations Unies peuvent être coordonnées en vue de la réalisation de cet objectif. Ce projet permettra de mettre en oeuvre l'un des principaux objectifs prioritaires du plan stratégique de l'UIT, qui nous invite à renforcer les relations de l'Union avec les autres organisations du système des Nations Unies et à jouer un rôle de plus en plus prédominant dans les domaines concernant l'économie et la société mondiales de l'information.

Les ressources du budget ordinaire affectées à la mise en oeuvre du PABA seront largement consacrées à l'Afrique, mais je viens en outre de décider d'attribuer environ 80% des ressources extrabudgétaires provenant de l'excédent de recettes obtenues dans le cadre des activités de Telecom (soit quelque 10 millions de francs suisses) pour financer d'importants projets et programmes d'assistance technique régionaux pour l'Afrique, dont les détails sont actuellement mis au point. La semaine prochaine, la réunion du G-7 sur le rôle des communications en Afrique se tiendra en Afrique du Sud et j'espère que la Conférence d'Abidjan enverra un message de fermeté à cette réunion.

A Harare, nous en étions encore à souligner l'importance des télécommunications pour le développement. Désormais, nous sommes certains que tous les gouvernements africains sont pleinement convaincus de cette importance. L'Union veut maintenant proclamer que les télécommunications ne sont pas seulement un besoin prioritaire mais un droit fondamental et que de simple catalyseur elles sont devenues un élément actif dans l'équation du développement. C'est pourquoi l'Union met désormais l'accent sur les choix politiques, sur la manière dont les gouvernements doivent restructurer le secteur des télécommunications pour lui permettre de s'adapter à un nouvel environnement complexe, et le réglementer de manière à stimuler son développement accéléré et le développement du pays en général. Il s'agit désormais d'attirer un plus grand volume d'investissements vers le secteur des télécommunications en partie grâce à la libéralisation et à l'introduction de la concurrence.

Je m'empresse cependant d'ajouter qu'il est de la plus haute importance que les gouvernements établissent des organes responsables de la réglementation puissants et efficaces pour faire en sorte que le nouveau dédale d'activités de télécommunication soit bien réglementé et que tous les risques et les pièges qui pourraient résulter de la mondialisation et de la privatisation soient réduits au minimum, en particulier pour les petits opérateurs en position de faiblesse qui risqueraient sinon de se voir marginalisés. Le Secteur du développement de l'Union est prêt à fournir des avis neutres au sujet des questions liées à la restructuration du secteur des télécommunications dans les pays en développement.

Une très grande responsabilité vous incombe à vous tous qui êtes présents ici et la Côte d'Ivoire (CTI) a une responsabilité particulière en ce sens que CTI pourrait se traduire par l'expression "Convergence des Télécommunications et de l'Informatique".

Au cours des dernières décennies, nous avons réussi à faire du projet PANAFTEL un réseau viable et du projet RASCOM une organisation qui fournit des services. Nous continuerons à lancer de nouvelles idées et à partager nos points de vue avec les gouvernements des pays africains et leurs partenaires de développement au sujet de nouveaux projets qui sont actuellement à l'étude. Il est certain que les nouvelles technologies des câbles et des satellites vont ouvrir de vastes possibilités pour résoudre plus rapidement les problèmes de télécommunication de l'Afrique. Afin de répondre pleinement aux besoins du trafic intérieur, intra-africain et extra-africain, je pense qu'il faudra avoir recours à une combinaison de technologies pour que le réseau africain soit conçu et optimisé de manière à faire face à la très grande diversité des besoins prévus de trafic et de service pendant le prochain millénaire. Je suis certain que vous saurez faire vous-même des choix judicieux et documentés, en tenant compte de la fiabilité à long terme des projets ainsi que de l'ensemble des engagements en devises de vos pays.

S'agissant des nouvelles technologies, je devrais peut-être dire un mot des nouveaux systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles (GMPCS) qui vont entrer en service au cours des deux prochaines années. Ces systèmes offriront certes des possibilités nouvelles exceptionnelles en particulier pour les zones rurales et isolées où vit la majorité de vos populations, mais j'aimerais vous inviter à vous pencher sur les aspects réglementaires des systèmes GMPCS. A cette fin, je vous invite cordialement à participer au premier Forum mondial des politiques de télécommunication qui aura lieu au siège de l'UIT du 21 au 23 octobre et au cours duquel seront examinées des questions de politique et de réglementation touchant à ce point important. Peut-être vos organisations régionales et sous-régionales pourraient-elles déjà commencer à contribuer à définir votre position sur le thème du Forum. Je tiens aussi à attirer votre attention sur la session d'information sur les GMPCS qui se tiendra ici le mercredi 8 mai sous la présidence du Vice-Secrétaire général de l'UIT avec la participation des Directeurs des Bureaux.

Excellences,

L'ordre du jour de la Conférence est très chargé et le Directeur du BDT soulignera les points principaux de nos délibérations au cours de cette semaine. Je vous invite instamment à prendre des décisions judicieuses qui feront entrer l'Afrique dans le prochain millénaire avec un réseau de télécommunication très efficace, qui répondra aux idéaux formulés dans le traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine. A l'instar de toutes les régions du monde, l'Afrique est très bien dotée en ressources nécessaires au succès de la société mondiale de l'information, en particulier en ressources humaines; sachons mettre ces ressources au service des peuples de l'Afrique.

Une fois encore, je tiens à remercier nos hôtes des excellentes dispositions qu'ils ont prises pour la tenue de la Conférence.

Merci beaucoup pour votre attention.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**Allocution de S.E. M. Ezan Akele,
Ministre des infrastructures économiques de la Côte d'Ivoire**

Monsieur le Ministre d'Etat chargé des relations avec les institutions,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Directeur du Bureau de développement des télécommunications,
Messieurs les Présidents des Conseils d'administration,
Messieurs les Directeurs,
Honorables Délégués,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

La Côte d'Ivoire, par ma voix, voudrait remercier l'Union internationale des télécommunications pour l'organisation de cette deuxième Conférence régionale africaine de développement des télécommunications dont l'intérêt pour nos économies est sans conteste.

Si mon pays, dans la mise en place des stratégies en vue de mieux maîtriser son destin, a voulu ouvrir un chapitre spécifique sur les télécommunications, cela relève de certains constats.

En effet, il est reconnu que les télécommunications constituent l'un des secteurs incontournables de toute politique économique et sociale, en ce sens qu'elles accompagnent et soutiennent de façon tangible la croissance et le développement de tous les autres secteurs sur lesquels elles influent favorablement.

De même, le domaine des télécommunications vit aujourd'hui une phase de développement fantastique marquée par l'évolution des technologies de l'information et de la communication.

Cependant, l'essor que le secteur des télécommunications connaît depuis quelque temps, nécessite des investissements importants que les budgets de nos Etats ne sauraient toujours supporter.

C'est pourquoi l'un des points qu'examinera notre Conférence porte sur le financement qui a fait l'objet d'un Colloque organisé par le Bureau de développement des télécommunications à Abidjan du 25 au 29 mars 1996. Au cours de cette importante réunion préparatoire, des recommandations ont été faites pour cette présente Conférence qui, j'en suis persuadé, en tirera des résolutions pratiques pour le développement des télécommunications dans nos pays.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, le Gouvernement a entrepris dans le secteur, une réforme qui devrait permettre de doter le pays de moyens modernes en matière de télécommunication.

Les objectifs visés sont, d'une part, de faire des télécommunications un secteur moteur de la croissance qui doit nécessairement accompagner le développement agricole, industriel et des services et permettre ainsi à la Côte d'Ivoire de tirer le maximum de ses avantages comparatifs et, d'autre part, de faire de notre pays un pôle de transit et un noeud de communications entre la sous-région et le reste du monde, à l'heure des "**autoroutes de l'information**".

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs actions sont à prendre en compte. Il s'agit notamment:

- du renforcement de la couverture du territoire national;
- de l'amélioration de la qualité des services;
- d'une plus grande concurrence qui devrait se traduire par une réduction des coûts et, à terme, la création d'unités industrielles.

C'est ainsi que plusieurs mesures, au plan institutionnel et réglementaire, ont été prises dans la perspective de la libéralisation et de la privatisation du secteur.

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de la présente Conférence régionale africaine de développement des télécommunications, vous serez amenés à vous appesantir sur les moyens de mise en oeuvre du Programme d'action de Buenos Aires.

Vous serez ainsi sollicités pour prendre des décisions sur les politiques et les stratégies en matière de télécommunication, examiner le développement des réseaux et étudier l'opportunité de lancement de nouveaux thèmes de travail tels que le développement des ressources humaines et les systèmes de gestion dans le domaine des télécommunications.

Votre Assemblée s'intéressera enfin, non seulement à l'examen de la complémentarité entre les systèmes terrestres, les systèmes sous-marins et les systèmes à satellites, mais également, à l'étude des impacts de ces projets sur le développement de l'Afrique d'une manière générale et dans le domaine des télécommunications en particulier.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous assurer que la Côte d'Ivoire ne ménagera aucun effort afin de vous apporter son soutien actif et sa totale disponibilité pour toutes ces questions liées à l'éclairage sur la restructuration du secteur et à la conduite des études spécifiques que requiert l'engagement de nouveaux projets importants.

Il me reste, pour conclure, à souhaiter un agréable séjour en Côte d'Ivoire à chacune et à chacun d'entre vous.

Je vous remercie.

**Allocution de M. Ahmed Laouyane,
Directeur du Bureau de développement des télécommunications**

Monsieur le Ministre d'Etat chargé des relations avec les institutions,
Monsieur le Ministre des infrastructures économiques,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Chers Collègues et Amis,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi à la fois un honneur particulier et un grand plaisir que de m'adresser à cette auguste assemblée réunie en cette belle et prestigieuse ville d'Abidjan, dans le cadre de la deuxième Conférence régionale africaine de développement des télécommunications. Aussi je voudrais, moi aussi, joindre ma voix à celle du Secrétaire général de l'UIT pour adresser mes très sincères remerciements au Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire pour avoir bien voulu accueillir cette Conférence à Abidjan et pour l'accueil et l'hospitalité qui nous ont été réservés depuis notre arrivée sur le sol ivoirien.

J'ai dit "renouveler" mes remerciements car il y a à peine un mois la Côte d'Ivoire a bien voulu abriter à Abidjan les assises de notre Colloque sur le financement des télécommunications en Afrique, dont le succès retentissant revient pour une large part à l'appui dont nous avons bénéficié de la part des Autorités ivoiriennes.

Je suis persuadé qu'il y a un "esprit d'Abidjan" qui fera que la présente Conférence sera aussi couronnée de succès.

Certes, c'est la deuxième Conférence de développement au sens formel du terme qui se tient six ans après celle de Harare (tenue en décembre 1990) au lendemain de la création du BDT par la Conférence de plénipotentiaires de Nice (1989). En ce qui me concerne, la présente Conférence est symbolique à plus d'un titre. Elle se tient 20 ans après mes premières missions en Côte d'Ivoire en tant que Conseiller régional de l'UIT pour l'Afrique de l'Ouest (basé à Dakar) et à peine 16 mois après ma prise de fonctions en tant que nouveau Directeur du BDT, élu à la Conférence de plénipotentiaires de Kyoto (1994).

Au fil de ces deux dernières décennies, j'ai donc eu à la fois la chance et le privilège de pouvoir observer de près l'évolution des télécommunications en Afrique et je voudrais dans les minutes qui suivent partager avec vous le fruit de mon expérience et de ma réflexion.

Le sous-développement, qu'elles qu'en soient les causes (historiques, géopolitiques, conjoncturelles), est certainement le plus grand défi qui demeure aujourd'hui plus que jamais à l'ordre du jour de la communauté internationale. Voilà plus de trois décennies que nous parlons d'assistance technique, puis plus pudiquement de coopération technique (pour dire en fait la même chose!). Ce n'est que depuis quelques années seulement que nous parlons en termes de développement, voire en termes de **développement durable**.

Selon M. Magued Diouf, Ministre de la Modernisation et de la Technologie (Sénégal), la diffusion du savoir doit atteindre le milieu rural actuellement coupé du monde moderne par l'extension du réseau de télécommunication. Les TIC (Technologies de l'information et de la communication) ont fait de l'information la matière première la plus essentielle. Les économies se voient radicalement transformées et les issues des luttes politiques et économiques sont déterminées essentiellement par l'accès à l'information. Les PVD doivent prolonger leurs réseaux de TIC vers l'extérieur, sans quoi ils n'auront aucune chance de rattraper les nations modernes. Pour cela, ils doivent eux-mêmes prendre l'initiative d'élaborer des politiques viables qui mobilisent toutes leurs ressources pour faire

partie de la civilisation de l'information où "l'information sera la principale richesse des nations et le principal levain du développement".

Si l'on se réfère à l'histoire, celle de l'Afrique en particulier, on devrait se rappeler que l'Afrique avait participé pleinement à la civilisation humaine au même rythme que l'Europe méditerranéenne jusqu'à la grande "déconnexion" qui a suivi la destruction de Carthage en 202 avant J.C.

Cette période de déconnexion a duré 17 siècles! L'Afrique doit donc se "reconnecter" grâce aux télécommunications.

Le développement des télécommunications quant à lui est le résultat de la combinaison judicieuse (non la juxtaposition, ni le mélange) de trois ingrédients de base:

- La technologie: elle est actuellement performante, variée et de plus en plus abordable.
- Les compétences: elles sont disponibles sur le continent mais demandent à être valorisées et motivées (il y a de véritables viviers de compétences en Afrique).
- Les ressources financières: c'est le nerf de la guerre, dit-on. Pour ma part, je dirais que c'est le nerf du développement: l'Afrique n'est pas pauvre mais appauvrie (poids de la dette, conflits, etc.).

La réussite d'une telle combinaison exige parfois l'intervention d'un catalyseur: c'est le rôle qui a été assigné au BDT par la Convention et la Constitution.

Comme en chimie, l'environnement général et les conditions locales sont des facteurs déterminants pour que la réaction chimique ait lieu ou que la "mayonnaise prenne". C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de formule miracle - il y a autant de voies qu'il y a de nations! La condition fondamentale est la **volonté politique**, le reste n'est que des moyens et des techniques de développement.

La libéralisation, la privatisation, quand elles sont bien préparées, bien pensées, et qu'elles veillent à intégrer autant que possible les potentialités nationales constituent dans bien des cas d'excellentes options et parfois les meilleures options. Il faut cependant rappeler que plus on veut libéraliser, privatiser, ouvrir le marché à la concurrence, plus il faut légiférer et réglementer pour se prémunir contre les effets pervers.

Notons aussi que les pays qui ont encore l'avantage de pouvoir choisir leur voie sont en fait dans une situation privilégiée. Certains pays pauvres (en Afrique en particulier) ne sont malheureusement pas en mesure d'ignorer les pressions et les injonctions de leurs créanciers.

Le Secrétaire général vient d'évoquer l'action de l'UIT en faveur de l'Afrique depuis bientôt trois décennies, dans le cadre de nos activités de développement et de coopération technique.

La conjugaison des efforts des pays africains avec ceux de l'UIT et du PNUD a permis de réaliser de très grands projets tels que le PANAFTEL, le RASCOM, l'ESMT, l'AFRALTI, etc., sans parler des plans de développement nationaux et des instituts nationaux de formation professionnelle. Force est de reconnaître cependant qu'il y a eu une rupture brutale du processus au cours des cinq dernières années, due notamment au tarissement de l'appui financier de source multilatérale aux projets de télécommunication.

Eu égard aux grands investissements consentis et aux grands efforts déployés par les pays africains, il était nécessaire de rechercher les voies et moyens qui permettraient de préserver ces grands acquis et de les consolider pour servir de base aux futurs développements.

Les deux initiatives TELERUL et le Système africain intégré de câbles sous-marins* que nous avons lancées fin 1993 visaient simultanément l'extension des moyens de communication à

* Dénommé AFRICA ONE.

l'Afrique profonde, c'est-à-dire aux zones rurales où vit 80 pour cent de la population africaine et la mise en place d'une véritable infrastructure moderne de communication permettant de consolider d'une manière intégrée le réseau PANAFTTEL et le réseau RASCOM et fournir ainsi à l'Afrique ses autoroutes de l'information.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Depuis la mise en place toute récente du Secteur du développement de l'UIT, j'ai constaté avec plaisir que des perspectives de coopération nouvelles et prometteuses s'ouvrent maintenant devant nous. Nos membres et partenaires du secteur privé sont de plus en plus nombreux à vouloir conjuguer leurs efforts avec les nôtres et soutenir nos divers programmes et nos divers projets de développement.

En concertation avec mes collègues, le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, nous avons la ferme intention, comme je l'avais déjà annoncé lors de la réunion préparatoire de Tunis, de lancer un Programme spécial pour l'Afrique (qui pourrait s'appeler Initiative 2000, Initiative d'Abidjan, ou encore Plan d'action d'Abidjan) s'articulant sur les composantes suivantes:

- 1) Développement des ressources humaines, notamment à travers la consolidation des instituts régionaux d'ESMT et AFRALTI et la participation de tous les pays de la région au projet d'Université mondiale des télécommunications.
- 2) Consolidation, modernisation et intégration des infrastructures nationales et régionales.
- 3) Mise en oeuvre de projets pilotes d'application, notamment dans les zones rurales, pour les applications suivantes:
 - TÉLÉMÉDECINE, PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, TÉLÉENSEIGNEMENT, TÉLÉTRAVAIL, etc., utilisant les diverses technologies terrestres, radio, spatiales, le réseau INTERNET (à titre d'exemple pour la télémédecine, six projets pilotes dans six pays sont envisagés et seront présentés pendant la pause).
- 4) Programme spécial pour les pays affectés par les conflits, notamment les PMA, visant entre autres les aspects structurels et la mobilisation des ressources pour le financement des investissements basés sur des projets pilotes et des actions sélectives à effet multiplicateur, tout cela dans le cadre de la coopération régionale.

Comme vient de l'annoncer le Secrétaire général, une contribution substantielle provenant des excédents de recettes des expositions TELECOM vient d'être allouée à ce programme spécial pour l'Afrique. Notre intention est de lancer une campagne de grande envergure de mobilisation des ressources (en nature et en espèces) pour que ce programme spécial produise l'effet escompté.

Cette campagne, initiée aujourd'hui à Abidjan, va se poursuivre la semaine prochaine à Midrand en Afrique du Sud et au-delà.

Je vous préviens, dépêchez-vous de vous inscrire comme partenaires, les places sont en nombre limité!

Concernant l'ordre du jour de la Conférence, je voudrais attirer votre attention sur les aspects suivants:

- L'objet du Livre vert africain dont l'élaboration a été demandée par la Conférence de Harare et qui est soumise à votre approbation, est de disposer d'un cadre et d'un guide (à

l'instar d'autres régions) permettant aux pays africains de faire le bon choix. Outre le Livre vert, il est envisagé d'adopter un livre blanc consacré à l'informatique.

- Vous avez aussi à considérer un autre sujet d'importance stratégique, à savoir les accords sur le commerce des services de base à la lumière des derniers développements au sein de l'OMC.
- Le développement des réseaux et des infrastructures de toute sorte est aussi un thème central de la Conférence qu'il convient d'aborder en ayant à l'esprit les objectifs de **l'accessibilité** à tous les citoyens, de l'intégration des échanges économiques intra-africains et la connexion du Continent au réseau global de l'information.
- Le troisième grand thème que vous aurez à considérer est d'une importance cruciale en raison notamment de la conjonction actuelle: s'appuyant sur les résultats du Colloque d'Abidjan et d'autres contributions pertinentes, cette Conférence sera en mesure de formuler des directives et des recommandations et de prendre des décisions réalistes et constructives dans un domaine aussi stratégique que celui de l'argent.

Avant de terminer je voudrais vous faire remarquer, non sans une grande satisfaction, le nombre et la qualité des contributions soumises par les membres du Secteur de l'UIT-D, témoignage évident de l'intérêt manifeste à l'égard du développement des télécommunications en Afrique. Cela incite à l'optimisme.

Puisse "l'esprit d'Abidjan" qui nous anime tous faire que cette Conférence soit marquée d'une pierre blanche dans le processus de construction des télécommunications africaines de l'an 2000.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Allocution du Ministre d'Etat de la Côte d'Ivoire chargé des relations avec les institutions
(Représentant M. le Premier Ministre)**

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Directeur du Bureau de développement des télécommunications,
Messieurs les Présidents des Conseils d'administration,
Messieurs les Directeurs,
Honorables Délégués,
Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,

La Côte d'Ivoire est heureuse et honorée d'accueillir à Abidjan, la deuxième Conférence régionale africaine de développement des télécommunications.

Au nom de M. le Président de la République, Son Excellence Henri Konan Bédié, en celui du Gouvernement et du peuple de Côte d'Ivoire, je voudrais souhaiter à toutes et à tous, éminentes personnalités et experts du monde des télécommunications, notre sincère et cordiale bienvenue.

Mesdames et Messieurs,

A l'aube de XXI^e siècle, les télécommunications sont devenues un des éléments essentiels pour assurer le progrès économique et social dans nos pays. En effet, les télécommunications, l'un des services publics dont nous nous préoccupons aujourd'hui, est souvent cité pour son dynamisme et son potentiel de développement.

Malheureusement, ce secteur dans les pays en voie de développement, connaît de nombreux problèmes caractérisés par:

- une faible densité téléphonique;
- une part du marché dans les télécommunications mondiales très négligeable;
- une concentration des infrastructures existant dans les zones urbaines notamment les capitales.

En Côte d'Ivoire, comme l'a souligné M. le Ministre des infrastructures économiques, des dispositions au niveau réglementaire et institutionnel ont été prises pour doter le pays des moyens modernes en matière de télécommunication et partant de réduire les coûts d'accès aux services.

Mesdames et Messieurs,

Je ne doute point que les 5 jours retenus pour cette Conférence régionale africaine de développement des télécommunications vous permettront de faire des recommandations judicieuses nécessaires à l'évolution du secteur dans nos pays.

Toutefois, ces recommandations devront tenir compte du contexte économique et social de chacun des pays tout en privilégiant une vision stratégique propre à assurer le développement du secteur des télécommunications.

Mesdames et Messieurs,

L'échange des expériences respectives et les problèmes communs que vous rencontrerez, devront être un facteur de renforcement de la solidarité des pays africains et faire l'objet d'actions concrètes dans une optique de coopération régionale.

Soyez persuadés de l'attention toute particulière que le Gouvernement ivoirien portera aux résolutions ou recommandations de cette conférence régionale, la deuxième organisée dans le cadre des activités de l'Union internationale des télécommunications.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte la deuxième Conférence régionale africaine de développement des télécommunications.

Je vous remercie.

**Allocution de M. Minemba Mamadou KEITA,
Secrétaire général de l'UPAT**

Excellence Monsieur Ezan Akele, Ministre des infrastructures économiques,
Excellences Messieurs les Ministres,
Excellences Messieurs les Ambassadeurs et Membres du Corps Diplomatique,
Monsieur le Secrétaire général de l'UIT,
Monsieur le Directeur du Bureau de développement des télécommunications,
Distingués Représentants des Organisations régionales,
Messieurs les Directeurs généraux,
Honorables Délégués,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand et sincère plaisir de participer aux travaux de cette deuxième Conférence régionale africaine de développement des télécommunications, en cette période où l'information est en train de devenir l'enjeu majeur de tous les pouvoirs.

Il m'est également agréable de me retrouver dans cette majestueuse capitale de la Côte d'Ivoire, qui, une fois de plus, marque l'histoire des télécommunications après d'autres rendez-vous aussi mémorables les uns que les autres. C'est là, pour moi, l'occasion de rendre un hommage au Gouvernement de la Côte d'Ivoire, à Son Excellence M. Henri Konan Bedié, Président de la République et à son peuple pour avoir toujours été à l'avant-garde de la défense et de la promotion des intérêts fondamentaux de l'Afrique.

A l'UIT aussi, vont nos sentiments de sincères gratitude pour toutes les invitations visant à assurer un développement rapide, intégré et harmonisé des télécommunications africaines. En tant qu'UPAT, votre organisation continentale, nous devons nous féliciter des rapports de coopération renouvelés et fructueux qui existent entre nos deux organisations dans un monde, où chacune joue et se doit de jouer pleinement son rôle.

Excellences,
Honorables Délégués,

Les divers points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence sont très concrets et requièrent un esprit pragmatique et réaliste pour aboutir à des décisions qui se devraient d'être autant concrètes, loin de la rhétorique usuelle, où l'Afrique s'est malheureusement souvent enlisée. Me référant par exemple à l'examen du Livre vert africain, je voudrais souligner qu'il n'est point une carte de menu de restaurant, mais plutôt une réelle offre critique de tous les ingrédients économique-techniques que chacun, devra dans une alchimie savante, combiner pour obtenir la meilleure sauce conforme à ses goûts et aspirations profondes en matière de télécommunication.

En effet, nos pays avec leurs niveaux de développement divers ont des besoins différents de ceux des pays plus industrialisés et doivent par conséquent, adopter des approches plus conformes à ces besoins fondamentaux et surtout à la mesure de leurs faibles ressources.

Dans ce contexte, les projets régionaux, le PANAFTEL en sa nouvelle composante, le projet AFRICA ONE, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

C'est en effet de l'exécution correcte de ces projets, dont fait pleinement partie le RASCOM, que dépendra dans une large mesure l'avenir, pour l'instant fébrile, de nos télécommunications. Le PANAFTEL, dont l'avancement a été arrêté en 1989, faute de moyens financiers, doit être réactivé et réadapté aux besoins nouveaux et bénéficier, à ce titre, d'une nouvelle structure de coordination élargie appropriée assistant l'UPAT, qui assure désormais sa gestion.

A cet effet, il ne s'agira pas, dans notre esprit, de se connecter dans n'importe quelles conditions aux technologies révolutionnaires qui excluraient le développement intégral de nos pays et serviraient seulement une infime partie de nos privilégiés. Le projet AFRICA ONE, en particulier doit être mené de manière à intégrer les systèmes fixes, mobiles et à satellites existants ou à mettre en place.

Par dessus cette préoccupation primordiale, l'établissement, demain, de la Communauté économique africaine interpelle chacun de nous dans sa conscience intime.

Excellences,
Honorables Délégués,

L'environnement économique tel qu'il est actuellement et surtout évolue rapidement, requiert aujourd'hui plus qu'hier, de nos forces d'action au sein de structures communes, comme l'UPAT, pour définir au mieux, à partir de nos intérêts propres les repères de notre développement. C'est dire que ces structures doivent être soutenues et renforcées. Les Organisations internationales apporteraient alors leur assistance en fonction des besoins identifiés et exprimés. Cette Conférence est l'occasion idéale pour donner aux organisations régionales leurs responsabilités tant dans la mise en oeuvre des projets que dans le souci des décisions qui y seront prises. Elle aura en effet à prendre des décisions, des mesures et recommandations pertinentes qu'exigent actuellement le monde, marqué par la concurrence, l'économie de marché, par la croissance des égoïsmes nationaux et régionaux. Ces décisions et recommandations devront aller entre autres, dans le sens du renforcement des structures de coordination régionales et sous-régionales et surtout de la rationalisation de leur fonctionnement.

L'UPAT, pour sa part, est engagée avec l'aide de l'UIT, dans une phase de restructuration qui prendra forme à la Session extraordinaire de la Conférence de plénipotentiaires, qui est prévue en décembre 1996. Déjà, le Comité de Haut Niveau (CHN) de l'UPAT, à sa troisième réunion à Kampala en mars 1996, a jeté des bases de cette restructuration que le Conseil d'administration aura à examiner à sa prochaine session en juillet 1996 au Bénin, grâce à l'aimable invitation du Gouvernement béninois. Nous comptons fermement sur l'apport particulier de tout un chacun, afin que l'UPAT, votre organisation, devienne cet instrument indispensable pour le développement socio-économique et l'intégration de l'Afrique.

La coopération avec l'UIT, à travers le BDT, a été d'un grand apport. Que le BDT trouve ici l'expression de notre profonde gratitude.

Cependant, et j'insiste là-dessus, le soutien sans faille des Etats membres demeure capital. J'espère qu'ils sauront faire face à leurs obligations de manière de permettre à l'Union d'assurer pleinement et efficacement son rôle.

Je souhaite plein succès à vos travaux et vive la coopération interafricaine et internationale.

Je vous remercie.

DISCOURS DE CLOTURE

**Discours de M. Ahmed Laouyane,
Directeur du Bureau de développement des télécommunications**

Le **Directeur du BDT** se félicite de l'esprit d'Abidjan qui a animé la Conférence, mémorable à bien des égards. Celle-ci a pleinement atteint ses objectifs grâce à la participation active des délégations. Soulignant la qualité et la richesse des contributions écrites et des travaux préparatoires, tant à Tunis que pendant le Colloque sur le financement, l'orateur adresse ses plus vifs remerciements aux autorités de la Côte d'Ivoire pour l'appui qu'elles ont fourni à la Conférence tant au niveau de l'accueil qu'à celui de la logistique, ce qui a grandement facilité la tâche du Secrétariat. Malgré la durée limitée de la Conférence, celle-ci a pu examiner plus de 80 documents et les Commissions, qui ont travaillé sans relâche, ont pu adopter des résolutions et des recommandations sur le Livre vert, le commerce des services, la coopération régionale, les systèmes globaux, les projets régionaux, les problèmes d'interconnexion, les télécommunications rurales, les problèmes des PMA, les systèmes de télécommunication pour la protection de l'environnement, la télémédecine, les autoroutes de l'information pour n'en citer que quelques-unes ainsi que les stratégies de financement qui permettront de transformer ces rêves en réalité. La Conférence d'Abidjan contribuera ainsi à faire avancer la cause du développement des télécommunications en Afrique car elle a su aborder en toute franchise les vrais problèmes, ceux du financement, véritable moteur du monde d'aujourd'hui. Il importe que les autorités saisissent bien les enjeux et les véritables motivations des uns et des autres pour établir un partenariat sain et fructueux pour tous. En conclusion, l'orateur relève que les participants peuvent être fiers des résultats obtenus et adresse ses félicitations à l'ensemble des délégations.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**Discours de M. Pekka Tarjanne,
Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications**

Le **Secrétaire général** déclare que bien qu'il soit de toute évidence trop tôt pour tenter d'évaluer définitivement les travaux de la Conférence qui touche à sa fin, on peut déjà dire que celle-ci a été sérieuse, créative, constructive mais surtout tournée vers l'avenir, en d'autres termes, la Conférence se conclura sur un succès incontestable.

La Conférence d'Harare organisée six ans plus tôt était un très bon point de départ; toutefois, on peut relever d'importantes différences entre la Conférence de 1990 et celle de 1996. Le monde lui-même est différent: en 1990, il était en proie à un certain nombre de turbulences alors qu'aujourd'hui, nous sommes entrés dans une ère de paix relative qui doit être mise à profit pour l'humanité toute entière, en particulier pour les peuples d'Afrique. Les travaux de la Conférence d'Harare ont été plutôt ceux d'un club fermé d'ingénieurs axés sur les questions techniques, alors que la présente Conférence a certes traité les questions techniques mais en se tournant résolument vers l'avenir, en traitant les grandes questions stratégiques par le biais des télécommunications, avec pour objectif le développement social, culturel et politique du continent africain. Il y a six ans, on estimait qu'il fallait s'efforcer de progresser à tout prix, sans orientation préalablement définie; grâce aux progrès réalisés depuis, la présente Conférence sait désormais dans quelle direction se tourner et elle a fixé des priorités et des objectifs nets, en particulier avec le Livre vert africain, ainsi que des domaines d'action spécifiques tels que les télécommunications rurales, le développement des ressources humaines et les pays les moins avancés.

On peut dire que le fatalisme de 1990 a cédé le pas à l'optimisme de 1996, évolution qui correspond parfaitement à la transformation incroyable et hautement symbolique qui a eu lieu dans le même temps en Afrique du Sud, où se tiendra la prochaine grande manifestation de l'UIT en Afrique, à savoir Africa TELECOM, en juin 1998. L'orateur invite instamment l'Afrique à tout mettre en oeuvre en vue de cette manifestation et de bien d'autres encore, comme le Forum mondial des politiques de télécommunication qui présentera un intérêt particulier pour les pays africains, et la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui se tiendra à Malte, en avril 1998. Les résultats de la présente Conférence serviront de cadre structurel aux travaux préparatoires de la CMDT, puis aux travaux de la Conférence de plénipotentiaires de 1998 aux États-Unis, si leur mise en oeuvre se déroule de manière satisfaisante.

En conclusion, le Secrétaire général adresse ses remerciements les plus chaleureux au Président, et à travers lui au Président de la République et au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour leur accueil et leur hospitalité dans cette belle ville qui, pendant une semaine, a servi de cadre à des travaux extrêmement utiles et productifs. Il tient également à faire part de son admiration au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir réussi à faire de cette nation l'une des plus avancées du continent africain. Il souhaite à ses hôtes le plein succès dans leur entreprise qui, de toute évidence, ne relève pas de l'utopie.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

Discours de clôture de S.E. M. Ezan Akele, Président de la Conférence

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général de l'UIT,
Monsieur le Directeur du Bureau de développement des télécommunications,
Honorables Chefs de délégations,
Mesdames et Messieurs,

Nous voici après 5 jours d'intenses activités, au terme de notre Conférence consacrée au développement des télécommunications en Afrique.

Pendant ces 5 jours, nous avons eu à examiner essentiellement trois points:

- la stratégie que nous devons mettre en place pour conduire dans de meilleures conditions et le plus rapidement possible le développement des télécommunications sur notre continent;
- certains aspects de la gestion de nos réseaux, et surtout notre approche des nouveaux projets de réseaux en cours et à venir qui permettront d'interconnecter les nôtres;
- les décisions concernant les mécanismes de financement du développement des télécommunications en Afrique.

Bien entendu, à ces trois points énumérés, il faut ajouter celui se rapportant aux ressources humaines qui a eu toute notre attention.

Sur tous ces points, les débats qui ont suivi ont permis d'aboutir à des résolutions et à des recommandations très pertinentes.

Je voudrais m'appesantir sur quelques-unes qui me paraissent de nature déterminante pour le développement des télécommunications sur notre continent.

D'abord, il y a eu l'approbation du Livre vert africain comme document de référence officiel présentant les lignes directrices de l'évolution des télécommunications en Afrique.

Dans cette phase de restructuration et de déréglementation que nous connaissons à travers le monde, il était temps et important que nous ayons un instrument de cette nature qui nous oriente et nous permette d'éviter certains écueils.

Ensuite, il importe d'insister sur l'attention toute particulière que l'UIT doit accorder aux pays du tiers monde, notamment les pays africains, dans le domaine des télécommunications.

En outre, il y a lieu d'indiquer l'appui que la Conférence apporte au Projet Africa One qui, parmi tant d'autres, offre des perspectives intéressantes pour le développement des télécommunications dans la région. Il faut aussi mettre en relief la place que la Conférence accorde au Projet RASCOM dans le développement de nos réseaux.

Enfin, concernant le problème essentiel du financement qui a fait l'objet du colloque ici à Abidjan en mars dernier, il est heureux que la Conférence ait mis l'accent sur la nécessité d'encourager de plus en plus le secteur privé à prendre le relais des budgets de nos Etats.

Ainsi, sans occulter les autres questions non moins importantes, j'ai voulu simplement, honorables délégués, attirer votre attention sur ces quelques-unes dont nous devons tenir compte dans notre lutte pour le développement des télécommunications en Afrique.

Honorables Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais profiter de cette occasion pour réitérer mes remerciements pour m'avoir porté à la présidence de cette Conférence inter-africaine.

Mes remerciements s'adressent également à toutes les délégations des pays frères et amis, ainsi qu'aux organisations internationales pour leurs intenses contributions à l'aboutissement de tous ces résultats.

Par votre travail, notre Conférence a été un succès certain dont les conclusions influenceront positivement, j'en suis persuadé, sur le développement des télécommunications et partant de nos pays respectifs dans les années à venir.

Je voudrais particulièrement remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué au succès de nos travaux notamment l'équipe du Secrétariat de l'UIT qui a permis que nous ayons à temps tous les documents, les interprètes sans qui nous n'aurions pas pu avancer dans nos débats, les services de sécurité et bien entendu, en accord avec vous, l'équipe des charmantes hôtesse.

Je voudrais enfin remercier les membres de mon bureau qui m'ont aidé très précieusement à conduire à bon port cette Conférence et surtout les Présidents et bureaux des commissions.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, au nom de S.E. M. Henri Konan Bedié, Président de la République, de son Gouvernement et en celui du peuple ivoirien, de remercier l'UIT pour avoir accepté de tenir cette Conférence à Abidjan.

Il reste à espérer que la présente Conférence prenne date dans l'histoire des télécommunications en Afrique.

Je voudrais pour terminer remercier une fois encore tous les acteurs qui ont concouru à faire de cette Conférence un succès.

En vous souhaitant bon retour dans vos pays respectifs, et en regrettant cependant le fait que vous n'ayez pas eu suffisamment de temps pour découvrir les sites touristiques de notre pays, je sais que ce n'est que partie remise car j'ai bon espoir que d'autres réunions de l'UIT ici à Abidjan vous permettront de le faire, je déclare close la deuxième Conférence régionale africaine de développement des télécommunications.

Je vous remercie.

ANNEXE 3
REUNION
DES
MINISTRES
DECLARATIONS

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**Allocution de S.E. M. Vincent Sakanga,
Ministre des Postes et Télécommunications de la République Centrafricaine**

Le thème de notre rencontre de cet après-midi est significatif. La technologie de l'information s'impose à l'Afrique. Nous devons en conséquence encourager toute initiative technologique qui accélère ce processus.

Ce sont ces types de réflexions qui justifient la tenue de conférences telles que celle qui nous réunit aujourd'hui et qui ont une valeur inestimable. A ce titre, nous voulons témoigner notre reconnaissance à l'UIT et au BDT pour nous avoir réunis tous ensemble sous ce toit du Palais des Congrès de l'hôtel Ivoire. Nous voulons aussi remercier le Gouvernement et le peuple de la Côte d'Ivoire pour l'accueil fraternel purement africain réservé à notre délégation.

Des défis sans précédent nous attendent et nous avons fait des progrès considérables dans ce sens, notamment nous avons commencé à parler le même langage sur les points suivants:

- les objectifs politiques qui serviront au mieux les intérêts de nos peuples;
- les types d'incitations commerciales que nous devons envisager pour s'assurer que les efforts déployés pour l'industrie privée à différents niveaux dans les pays concernés nous permettent d'atteindre ces objectifs dans le domaine public;
- les types de technologies, de services et de systèmes que nous pourrions mettre en oeuvre pour combler efficacement l'écart considérable qui existe entre les possibilités d'information de la plupart des pays africains et le reste du monde.

Ce n'est manifestement que le début. Les problèmes auxquels nous devons faire face se situent au niveau national et au niveau régional et les énergies que nous devons déployer en vue de les résoudre doivent émaner de ces mêmes niveaux, de façon que nous soyons tous des acteurs à part entière sur la scène internationale.

La République Centrafricaine se réjouit à la perspective de travailler étroitement avec l'UIT, s'il y a lieu, et avec les autres pays africains dans tous les forums. A cet effet, nous appliquerons notre créativité collective et fixerons de nouvelles orientations pour que les nouveaux services offerts puissent être accueillis par les citoyens de nos pays respectifs aux fins de mieux attaquer le troisième millénaire.

Je vous remercie.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

Allocution de S.E. M. Gérard Gifuza Ginday, Ministre des PTT du Zaïre

Son Excellence, Monsieur le Ministre des infrastructures économiques,
Excellences Messieurs les Ministres et chers Collègues,
Monsieur le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications,
Monsieur le Secrétaire général de l'Union panafricaine des télécommunications,
Monsieur le Directeur général de RASCOM,
Distingués invités,

Au nom de la délégation de mon pays, le Zaïre que j'ai l'honneur de conduire, je me permets avant toute chose d'adresser mes sincères remerciements à la République de la Côte d'Ivoire, pour avoir accepté cette lourde tâche d'abriter ces présentes assises et surtout de l'accueil fort chaleureux qui nous a été réservé.

Monsieur le Président,

Les pays africains sont confrontés à des graves crises économiques, politiques et sociales qui constituent pour eux autant de défis à relever. Tout le monde s'accorde à souligner que le troisième millénaire sera celui des télécommunications qui est un autre défi s'imposant à l'Afrique et auquel elle doit inéluctablement répondre pour être présente dans la société de demain.

Plusieurs aspects concernant le développement, et la modernisation des télécommunications en Afrique sub-saharienne, ont été suffisamment traités pour qu'on y revienne.

L'objet de cette première intervention concerne particulièrement l'Union Panafricaine des Télécommunications (UPAT).

Je voudrais rendre hommage à l'Union internationale des télécommunications, l'UIT, et particulièrement à son Bureau de développement des télécommunications (BDT), qui dans le cadre des résolutions de Buenos Aires et de Kyoto, apporte depuis un certain temps une assistance concrète à l'UPAT.

Cependant, vu l'évolution actuelle de l'environnement économique et technologique du monde, le rôle des organisations régionales telles que l'UPAT devient de plus en plus essentiel. C'est pour cela que nous sommes convaincus qu'il conviendrait de donner toutes les chances de succès aux organisations continentales.

Pour le cas de l'Afrique, et de manière concrète, il faudrait donner la responsabilité du suivi des décisions et recommandations du Livre vert africain à l'UPAT en étroite collaboration avec le BDT. De cette manière, nous aurons contribué à renforcer l'Union pour lui permettre d'assurer pleinement et efficacement le rôle qui est le sien dans la coordination de développement de nos télécommunications tel que préconisé par nos Chefs d'Etat et de gouvernement.

Non seulement qu'il faille responsabiliser l'UPAT du suivi de l'application du Livre vert africain, aussi faudra-t-il que les pays africains membres de cet organisme lui en donnent les moyens.

Ma deuxième intervention est une interpellation à l'endroit des partenaires vendeurs de produits de la technologie de télécommunication. Il s'agit précisément des coûts excessifs de ces produits auxquels les économies africaines de plus en plus chancelantes ne peuvent faire face.

D'un côté, on invite l'Afrique à se mettre au diapason de l'évolution de la technologie, mais en même temps on ne lui donne pas les moyens d'y accéder car les coûts exorbitants des produits technologiques ne le lui permettent pas.

On ne peut pas vouloir à la fois une chose et son contraire. Pour résoudre ce paradoxe, nous en appelons à la prise en compte par nos partenaires vendeurs d'équipements des télécommunications des vulnérabilités économiques de l'Afrique.

Nous pensons qu'il faille évoluer vers un nouvel ordre mondial de télécommunications qui soit plus juste, équitable, et basé sur un dialogue franc entre le nord et le sud.

Je vous remercie.

**Allocution de S.E. M. Daissala Dakole,
Ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications du Cameroun**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général de l'UIT, Dr. Pekka Tarjanne,
Excellences,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues et amis,

Plus de dix ans après l'établissement du rapport Maitland (Le Chaînon Manquant), et malgré la pertinence des recommandations de ce rapport ainsi que les voies et moyens mis en oeuvre par les uns et les autres pour concrétiser ces recommandations, l'écart de développement ne cesse de se creuser entre l'Afrique, notamment sa partie subsaharienne, et le reste du monde et la nouvelle donne internationale (mondialisation de l'économie, nouveau rôle reconnu au secteur privé, etc.), qui implique, entre autres, la construction de l'infrastructure de l'information, ne facilite pas les choses pour les pays qui n'ont pas encore résolu les problèmes élémentaires de leurs populations, problèmes qui dans certains cas relèvent de la survie.

Nonobstant les difficultés de l'heure, nous ne devons cependant pas perdre de vue que dans le secteur des télécommunications des efforts importants ont été accomplis par l'Afrique, efforts qui se traduisent par les faits suivants:

- 1) l'Afrique a réalisé le plus fort taux de croissance annuelle combinée du nombre de lignes principales (plus de 8,5%, contre 5 et 3,6%, respectivement pour l'Europe et les Amériques) et ce, depuis 1988;
- 2) notre région consacre plus de 60% des recettes d'exploitation de son réseau de télécommunications au financement de l'expansion de ce dernier;
- 3) en matière de réforme du secteur, des progrès très significatifs ont été accomplis. Un nombre non négligeable de pays ont déjà ou sont sur le point de passer au stade ultime de cette réforme, à savoir la privatisation et l'introduction de la concurrence; à ce propos je dois signaler que le Cameroun, après plus d'une décennie de recherche d'un cadre institutionnel, répondant aux exigences de l'environnement international et de la spécificité de notre contexte national, vient d'opter pour la privatisation de ses télécommunications, après y avoir investi plus de 380 millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique, sur une période de 10 ans, depuis 1984. Il est seulement à souhaiter qu'après cela il ne nous soit pas dit qu'il y a encore un stade supérieur de réforme.

Personnellement, je me pose toujours la question de savoir pourquoi ceux - la même qui connaissent mieux que quiconque les vertus du monopole, y compris le monopole étatique, pour la mise en place et le développement initial des infrastructures de télécommunications, ainsi que l'impact des dites infrastructures sur le développement socio-économique et culturel des Nations, nous suggèrent fortement comme solution idéale à nos problèmes la privatisation et la concurrence, tout azimut, surtout à ce stade de la mise en place des infrastructures et d'absence de masses critiques appropriées dans la majorité des secteurs à privatiser.

En tout état de cause nous n'avons pas de position de principe contre la libéralisation et la privatisation; seulement mon pays qui n'aura désormais que la fonction de régulation et définition de la politique générale du secteur s'interroge comment assumer au mieux ces fonctions lorsque, le changement technologique rapide, l'avènement des systèmes mondiaux de télécommunications ainsi

que l'inclusion de ces dernières dans l'accord de Marrakech de 1994 sur le commerce des services, risquent de rendre aujourd'hui la tâche de régulation plus ardue que celle d'exploitation d'hier.

Par ailleurs, tout le monde s'accorde, et les événements actuels le prouvent, sur le fait que le prochain millénaire sera dominé par l'information (création et diffusion), et qu'il est urgent de mettre en place l'infrastructure mondiale de l'information. Si la France la plus riche de l'humanité trouvera toujours les moyens nécessaires à la construction du tronçon international de cette infrastructure, on ne peut s'empêcher, à l'heure où le secteur privé est appelé à jouer un rôle plus important dans le développement des télécommunications en Afrique, de s'interroger sur la nature de sa contribution à la construction des bretelles nationales de l'infrastructure de l'information; surtout qu'elle doit servir également à tous les secteurs du pays, y compris ceux considérés comme non directement productifs (santé, éducation, services publics, etc.), mais pourtant indispensables à l'édification de toute société.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

En examinant les points inscrits à l'ordre du jour de la présente conférence, je suis particulièrement satisfait de la pertinence des sujets abordés, au regard de nos préoccupations majeures; et il ne fait aucun doute qu'ensemble nous trouverons des solutions idoines. Toutefois, vous me permettrez, en terminant ce propos, de souligner qu'il importe dans nos délibérations de ne pas oublier que tant qu'une solution juste et durable ne sera pas trouvée au problème de la dette des pays Africains, dette qui représente moins de 11% de la dette totale du monde en développement, mais plus de 83% (Afrique subsaharienne) du produit national brut des pays concernés, l'Afrique, comme le dirait, avec raison, un célèbre ingénieur agronome, sera "mal partie" pour son entrée dans le XXI^e siècle.

Je vous remercie de votre attention.

Résumé du discours de S.E. M. Serigne Diop, Ministre de la Communication du Sénégal

Le Ministre, Président par intérim, après avoir adressé ses remerciements au Gouvernement ivoirien pour son aimable invitation et la sollicitude qu'il a manifestée à son égard, félicite l'UIT d'avoir pris l'initiative de cette rencontre, essentielle non seulement pour le continent africain, mais aussi pour le reste du monde. Après avoir connu une révolution agricole, puis industrielle, le monde entre maintenant dans une phase de révolution "informationnelle", touchant aux moyens de communication entre les hommes. L'orateur souligne qu'il a le sentiment que tous les acteurs de la présente Conférence ont compris qu'ils devaient marcher ensemble puisque dans le secteur des communications, les techniques sont identiques, quelle que soit la région (Nord ou Sud) à laquelle appartiennent les pays. L'idée que le monde est un village planétaire doit être traduite concrètement. Le secteur des télécommunications est particulièrement intéressant non seulement pour les opérateurs africains, mais également pour les partenaires du Nord car le taux de croissance dans les pays africains (qui progresse d'année en année) est sans commune mesure avec ceux du Nord.

L'orateur souligne que le Forum mondial sur les GMPCS, qui se tiendra en octobre cette année, sera suivi avec beaucoup d'attention par les pays africains en raison de l'espoir qu'il suscite, la question de la pénétration des zones rurales étant la priorité numéro un pour ces pays. Les systèmes mobiles constituent donc un enjeu essentiel et si les pays sont conscients des avantages qu'offrent ces systèmes, ils en craignent également certains inconvénients pour le développement de leurs réseaux. Le Forum de Genève permettra de débattre des grandes orientations du secteur. C'est la raison pour laquelle les pays africains doivent se concerter pour être en mesure de contribuer utilement au débat de Genève et pour dresser l'inventaire de leurs préoccupations communes. L'orateur exprime le voeu que les pays africains bénéficient de l'aide du BDT pour réfléchir ensemble à cette question avant le mois de septembre.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**Allocution de S.E. M. Aman Abeid Karume,
Ministre des Communications et des Transports de Zanzibar**

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général de l'UIT,
Messieurs les Ministres des transports et des communications
Excellences,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi tout d'abord vous dire à quel point je suis honoré d'avoir été invité à cette Conférence décisive.

Monsieur le Président, au nom du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie et en mon nom propre, je souhaiterais adresser mes remerciements au Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications pour avoir organisé cette Conférence comme prévu.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Gouvernement ivoirien d'avoir accueilli la présente Conférence.

Monsieur le Président, Excellences, Messieurs les participants, à cette heure, je tiens à féliciter l'Union internationale des télécommunications pour avoir préparé un ordre du jour complet, abordant quasiment tous les domaines importants qui ont trait au développement des télécommunications en Afrique.

Excellences, l'un des points de l'ordre du jour concerne l'examen et l'approbation du Livre vert africain. Cette question est des plus importantes et l'approbation du Livre par la Conférence est cruciale étant donné qu'il s'agit là d'un guide à l'intention des pays africains pour favoriser le développement des télécommunications au XXI^e siècle.

Excellences, presque tous les pays représentés ici restructurent et libéralisent leur système politique, économique, social et leur secteur des télécommunications, et ce, sous diverses formes et à des rythmes différents. Dans le même temps, nos concitoyens exigent toujours plus de services de télécommunication qui soient plus évolués et plus fiables. Dans tous les pays de la sous-région, nous devons tout à la fois remettre en état, améliorer et développer nos infrastructures, nos institutions, nos ressources humaines et notre attitude au travail. Pour mener à bien un exercice aussi vaste et complexe, il faut de la discipline, de la patience, une vision nette des choses et de la méthode, pour ne pas tomber dans le chaos.

Monsieur le Président, ce scénario n'est pas destiné à faire peur mais à expliquer que nous sommes en fait dans une période passionnante, en particulier pour ce qui est des télécommunications.

Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle, celle de la technologie de pointe et de l'infocommunication qui prévaudrait au XXI^e siècle. Il nous faut mettre de l'ordre dans ce secteur et je considère qu'un élément indissociable de cet ordre est la mise en place d'un cadre réglementaire bien défini, indépendant, équitable, juste, transparent, visionnaire, qui fasse appel à un esprit de coopération et de bonne entente, un cadre réglementaire qui ne serve pas à diriger, mais à guider.

Je suis convaincu que tous nos pays devraient entreprendre immédiatement une restructuration. Nous devons séparer les postes des télécommunications et séparer nettement aussi dans ce secteur les questions de politique de celles ayant trait à la réglementation et à l'exploitation. Pour ce faire, il est essentiel d'avoir dès le départ un organe de réglementation indépendant car il faut un arbitre avant de commencer le jeu. Cela signifie que la restructuration doit aboutir à la mise en place d'un environnement permettant aux institutions de réglementation et d'exploitation des télécommunications et des postes de fonctionner au mieux de leurs possibilités, quel que soit leur

"propriétaire". Parmi les nombreux éléments nécessaires à la création de cet environnement, il faut retenir les dix principaux ci-après:

- 1) Les responsables de la réglementation devraient faire en sorte que la réglementation soit localisée, totalement indépendante, accessible à tous, membres ou non du secteur, et surtout transparente, équitable, ouverte, efficace, cohérente et prévisible.
- 2) Les contraintes d'ordre politique, juridique et financier pesant sur les organismes chargés de l'exploitation et de la réglementation devraient être réduites au minimum pour:
 - a) assurer une performance maximale de l'entreprise;
 - b) assurer un accès optimal à un service de bonne qualité, fiable et durable pour tous aux deux extrémités du spectre des utilisateurs, c'est-à-dire des données, etc. à une extrémité du spectre et des télécommunications de base dans les zones rurales et pauvres à l'autre.
- 3) Les responsables de la réglementation devraient mettre en place un cadre propice d'une part au développement durable des ressources au niveau de la gestion, des capitaux, du personnel et des techniques et d'autre part à la mobilisation et à l'utilisation optimales des ressources grâce à une coopération intersectorielle (par exemple infrastructure destinée à la transmission de l'information, à la radiodiffusion et aux télécommunications), une coopération institutionnelle (même entre des concurrents) et une coopération régionale. Cet élément est crucial de nos jours, alors que convergent les technologies, que les échanges se font à l'échelle mondiale et que les ressources sont limitées.
- 4) Il faut définir et appliquer des normes adaptées à un environnement dans lequel plusieurs opérateurs de réseaux coexistent (par opposition aux monopoles nationaux du passé) tels que les revendeurs et les installateurs d'équipements variés pour les locaux d'abonnés.
- 5) Il faut définir et mettre en place des mécanismes de réglementation et de tarification des télécommunications qui soient rentables sur le plan commercial, qui tiennent compte des intérêts divergents des investisseurs, des exploitants et des consommateurs et qui répondent aussi à l'objectif prioritaire de service universel.
- 6) Il faut définir et introduire des pratiques concurrentielles et commerciales équitables, comprenant la surveillance des questions relatives aux plans de numérotage et à l'interconnectivité dans le domaine des télécommunications.
- 7) Il faut participer activement aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et adopter une approche de services de télécommunication à valeur ajoutée et de base dans le cadre du commerce des services pour faciliter ou favoriser le commerce en vue de protéger nos intérêts nationaux et sous-régionaux dans l'intérêt mutuel de tous les participants à l'échelle mondiale.
- 8) Il faut établir une collaboration entre les institutions nationales et intégrer les réseaux afin de créer des infrastructures nationales d'infocommunication durables qui puissent être interconnectées en vue de constituer une seule infrastructure africaine pour parvenir à l'infrastructure mondiale de l'infocommunication.
- 9) Il faut mettre en place dans chaque pays un cadre facilitant le dialogue entre les intervenants afin de développer les télécommunications de manière pragmatique et viable.
- 10) Les solutions retenues pour les télécommunications rurales devraient être véritablement axées sur les zones rurales et prévoir une connexion au RTPC. Les zones rurales ne devraient pas être considérées comme des extensions des zones urbaines et les solutions retenues pour ces zones ne devraient pas être une simple transposition des solutions appliquées aux zones urbaines.

M. le Président, la Tanzanie s'est efforcée modestement de suivre les recommandations ci-dessus avec un certain succès, bien que cette marche n'ait pas été exempte d'erreurs et de problèmes. Nous invitons nos collègues à s'inspirer de notre expérience dans le secteur de l'infocommunication.

Les responsables de la réglementation et les exploitants, en particulier le TTCL et les nouveaux titulaires de licence ont encore beaucoup à faire, mais le travail effectué ou en cours d'exécution est important, même s'il n'est pas toujours visible, comme c'est le cas dans le domaine de la rénovation et de l'installation de l'infrastructure.

L'appel que je lancerai aux pays africains est le suivant: "ne reproduisez pas nos erreurs, corrigez-les, ne copiez pas nos réussites, allez plus loin".

Je vous remercie tous de votre attention.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**Allocution de S.E. M. T. Zannou,
Ministre de la Culture et des Communications au Bénin**

Monsieur le Président,
Excellences Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire général de l'UIT,
Monsieur le Directeur du BDT,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes vifs remerciements au Gouvernement et au peuple de la Côte d'Ivoire pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à moi-même ainsi qu'à ma suite à l'occasion de la tenue de cette Conférence régionale africaine de développement des télécommunications.

Depuis des décennies, les moyens d'information et de communication n'ont cessé de se diversifier et de se perfectionner au point d'en arriver à la fin de ce vingtième siècle à une mutation profonde. L'Afrique, quant à elle, s'est contentée jusque-là d'une adaptation passive.

En effet, la situation actuelle se caractérise par une faible densité téléphonique et une quasi absence de services autres que les services de base.

A cette ère de la mondialisation de l'économie, l'Afrique ne saurait continuer de demeurer dans cette position. Elle doit s'intégrer à part entière dans la société de l'information en offrant des services multimédias et en utilisant toutes les opportunités qu'offre la technologie.

L'Afrique doit donc profiter de l'opportunité qui lui est offerte pour faire un bond qualitatif, car ne pouvant plus passer par les différentes étapes qu'ont eu à connaître les pays du Nord.

Point n'est besoin ici de faire un étalage des avantages qu'offrent les nouvelles technologies de l'information pour le développement économique, social et culturel de l'Afrique. L'essentiel est de pouvoir les apprivoiser selon les spécificités de chaque pays.

Le Bénin est d'avis que la restructuration du secteur des télécommunications dans les pays africains est plus qu'une nécessité, car elle seule peut nous permettre de nous adapter et de prendre toute la place qui nous revient dans la société de l'information en cours de formation.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

Déclaration de Mme Vanya Mc.Cann, Ambassadrice des Etats-Unis en Côte d'Ivoire

La délégation américaine souhaite remercier l'UIT et les délégués de cette région pour l'avoir autorisée à partager cette importante conférence. Bien que nous ayons le statut d'observateur, nous avons eu, grâce à vous, le sentiment que nous faisons partie de la communauté africaine. En 1982, les Etats-Unis ont participé à la Conférence de plénipotentiaires de Nairobi au cours de laquelle a germé l'idée de créer un institut américain de formation professionnelle en télécommunication. Au fil des années, cet institut (le US TTI) a permis de former des centaines de professionnels africains des télécommunications aux domaines de la gestion, des techniques et des politiques. Notre présence ici à Abidjan coïncide avec le lancement de l'initiative Leland de US/Aid. Cette initiative permettra d'assurer intégralement la connectivité Internet dans vingt pays d'Afrique subsaharienne. Il se peut que, entre la présente Conférence d'Abidjan et la prochaine Conférence régionale africaine de développement, les programmes de téléenseignement assurés grâce aux moyens électroniques l'initiative Leland et Internet auront permis d'assurer la formation professionnelle de plusieurs milliers d'africains dans tous les secteurs de la société, y compris celui des télécommunications.

En bons observateurs que nous sommes, nous avons écouté les préoccupations et les espoirs des pays africains pendant la présente conférence. Nous souhaitons poursuivre le dialogue avec vous autour de ces questions et vous voir nombreux à la manifestation AFCOM'96 qui se tiendra à Washington D.C., et au Forum des politiques qui aura lieu à Genève cet automne.

Du fait du grand nombre de nouvelles technologies prodigieuses dont nous disposons maintenant, l'Afrique se trouve à une croisée des chemins historique. En prenant les bonnes décisions, elle s'engagera sur la voie d'un avenir prometteur, prospère et pacifique. Le gouvernement et le secteur privé américains sont disposés à tout mettre en oeuvre pour aider le continent africain à atteindre ce but prometteur.

Je vous remercie de votre attention.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**Résumé de la déclaration de S.E. M. Abdul Mejid Hussein,
Ministre des Communications et des Transports d'Ethiopie**

Le Ministre remercie le Gouvernement et le peuple de la Côte d'Ivoire de leur aimable et généreuse hospitalité et félicite l'UIT pour avoir organisé une Conférence qui a permis d'avancer et de débattre un grand nombre d'idées autour desquelles, espère-t-il, l'unanimité se fera.

Le développement de la technologie de l'information, la mise en place de l'infrastructure de télécommunication, voire un débat sur ce sujet, ne peuvent se faire dans le vide: ils doivent reposer dans chaque pays sur les bases solides que sont le développement et l'expansion économique. Sans ces bases, il sera impossible d'attirer le secteur privé à concurrence de 5 milliards de \$ EU par an, chiffre cité par certains. En Ethiopie, le développement de l'infrastructure de télécommunication est considéré comme un élément de la croissance économique globale et de l'infrastructure du pays, secteurs qui bénéficient tous deux d'une attention prioritaire. La participation du secteur privé est souhaitable pour créer des partenariats avec l'Etat, chaque pays devant trouver le compromis le plus judicieux entre secteur privé et secteur public.

L'Ethiopie fait partie d'une organisation composite, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui regroupe plusieurs pays de la même région. Nous sommes convaincus que les pays doivent s'organiser sur une base régionale ou sous-régionale, avec l'aide de l'UIT, et se concentrer sur les domaines dans lesquels la coopération serait la plus fructueuse. Le développement de l'infrastructure et des télécommunications doit être pris très au sérieux, et une fois achevée la Conférence, les idées novatrices avancées et débattues ne doivent pas être écartées mais au contraire reprises, élaborées et développées. On peut comparer le continent africain à la "dernière frontière", car il dispose d'un grand nombre de ressources potentielles qui peuvent être exploitées dans l'intérêt des pays mêmes et dans celui de participants éventuels du secteur privé.

Enfin, compte tenu du fait que la technologie de l'information peut et doit être un moyen de mise en valeur des ressources humaines, les pays africains doivent prendre en charge la définition et la mise en oeuvre de programmes efficaces, qui leur soient propres. Comme l'affirme le dicton, agir vaut mieux que subir.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**Résumé de la déclaration de S.E. M. David I.G. Karimanzira,
Ministre des Postes et des Télécommunications du Zimbabwe**

Le Ministre, après avoir remercié le Gouvernement et le peuple de la Côte d'Ivoire de leur hospitalité, se félicite que l'esprit d'Harare se soit fait sentir dans les travaux de la présente Conférence. Ce n'est qu'en procédant à des réformes que les pays africains pourront entrer dans le XXI^e siècle. L'orateur espère que son pays aura contribué à la transformation qui voit le jour en Afrique et souhaite mettre l'accent sur l'ampleur de la tâche qui attend les pays du continent, tant sur le plan des capitaux que sur celui des ressources humaines, qu'il s'agisse des compétences techniques ou de gestion. A cet égard, il se déclare convaincu que ce n'est qu'en mettant en place une étroite coopération entre le secteur public et le secteur privé que les pays pourront avancer à pas de géant dans le XXI^e siècle. L'orateur souligne qu'il ne s'agit pas là d'une notion "sentimentale", mais de la conclusion d'une étude réalisée au Zimbabwe et dans d'autres pays énumérant les causes de l'écart entre les objectifs fixés par les pays et leurs capacités à atteindre ces objectifs. A son sens, il est incontestable que la présente Conférence aura permis de réduire encore davantage cet écart et il se réjouit que tous les participants aient défini des objectifs communs et la voie à suivre pour y parvenir, même si les pays connaissent des phases de développement différentes.

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

**ANNEXE 4
COMMUNIQUES
DE PRESSE**

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

Des médecins débattent, à distance, de la télémedecine en Afrique

Abidjan, 6 mai 1996 – Cette semaine, des médecins d'Abidjan (Côte d'Ivoire), de Milan (Italie) et de Toulouse (France) se consultent par satellite dans le cadre d'une démonstration consacrée à la télémedecine et présentée à de hauts responsables du secteur des télécommunications de tous les pays africains.

M. William Djibo, Président directeur général de la Polyclinique internationale (Centre hospitalier universitaire d'Abidjan), a déclaré: "S'il est vrai que l'intérêt suscité par la télémedecine se développe rapidement en Europe et aux Etats-Unis; en Afrique, nous avons très peu d'expérience en la matière, car il s'agit d'un nouveau domaine pour nous".

Les médecins d'Abidjan et leurs homologues italiens et français ont pu voir des images cardiologiques, dermatologiques et des images de blessures graves et échanger leurs points de vue à ce sujet.

Trois démonstrations de télémedecine ont lieu pendant la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) à Abidjan du 6 au 10 mai.

Dans la démonstration de l'un des types de service de télémedecine, une caméra minuscule raccordée à un ordinateur capte les images vidéo des médecins d'Abidjan, en direct, tandis qu'un microphone enregistre leurs voix. Les signaux audio et vidéo sont numérisés et transmis par une station terrienne mobile INMARSAT-B à un satellite situé au-dessus de l'océan Indien. Ce satellite retransmet à son tour les signaux à la station terrienne terrestre de France Telecom installée à Aussaguel, près de Toulouse. A partir de là, les signaux sont acheminés à l'Institut européen de télémedecine où M. Louis Lareng, l'un des pionniers de la télémedecine, est prêt à commenter les images. Les signaux sont retransmis simultanément par satellite à Telecom Italia qui les réachemine à un groupe de personnes du Politecnico di Milano, ce groupe étant placé sous la coordination de M. Alberto Rovetta, responsable du projet "Télésanté en Afrique" mené avec l'Union des associations techniques internationales (UATI) à l'UNESCO.

Dans le cadre d'une autre démonstration faite à la Conférence d'Abidjan, des données sont transmises à partir d'un kit de surveillance des paramètres vitaux - de la taille d'une boîte aux lettres - qui a été mis au point par Telemedic Systems (entreprise du Royaume-Uni). Le kit est relié à une station terrienne mobile INMARSAT-M. Une autre démonstration encore met en jeu l'accès à certaines des nombreuses bases de données sur la télémedecine qui apparaissent sur le World Wide Web.

M. Ahmed Laouyane, Directeur du BDT, a fait observer: "L'utilisation généralisée de services de télémedecine pourrait permettre aux populations d'avoir accès aux soins de santé et par conséquent faciliter la solution des principaux problèmes sanitaires liés aux maladies infectieuses, à la pédiatrie, à la cardiologie, etc., notamment dans les régions où les structures médicales sont inadaptées, voire inexistantes. C'est pourquoi la Commission d'études de l'UIT s'est employée à élaborer un rapport qui passe en revue les expériences de télémedecine menées dans le monde entier et qui examine les besoins en normes mondiales."

Les démonstrations consacrées à la télémédecine ont été organisées par le Groupe européen de collaboration sur la télémédecine (GECT); il s'agit d'un groupe ad hoc qui comprend des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des entreprises et des gouvernements, le secteur public et le secteur privé. M. Guy Rossignol, du Ministère français de la santé, est le coordonnateur du groupe qui a été constitué à la suite des travaux réalisés par une Commission d'études du Secteur de développement des télécommunications de l'UIT.

INMARSAT a fourni la liaison par satellite pour les démonstrations. France Telecom et Telecom Italia ont fourni les connexions de Terre par l'intermédiaire de leurs stations terriennes terrestres. Les compétences en télémédecine ont été apportées par l'Institut européen de télémédecine à Toulouse, le Politecnico di Milano et le Institute of Telemedicine and Telecare à Belfast. Geolink SA et Nera Telecommunications ont fourni les stations terriennes mobiles. L'OCIC Missionary Service, Universat Italia et la Health-on-the Net Foundation ont apporté leurs connaissances en matière d'accès aux bases de données de télémédecine sur le Web.

M. André Coulibaly de l'Institut de cardiologie d'Abidjan a déclaré: "La plupart des pays africains manquent de services médicaux. La télémédecine par satellite offre la possibilité d'étendre ces services et les soins de santé aux zones rurales et isolées - en réalité partout où il existe un besoin - et permet en outre aux médecins comme ceux de notre institut et à nos collègues d'Europe ou d'ailleurs de se consulter."

Il a ajouté: "La Côte d'Ivoire ne souhaite pas être en retrait par rapport aux progrès techniques, notamment dans le domaine médical. C'est la raison pour laquelle les experts médicaux ivoiriens accueillent favorablement ces nouvelles techniques pour le diagnostic et le traitement de diverses affections."

L'intérêt porté à la télémédecine tient à plusieurs raisons; au niveau international, la télémédecine permet:

- des échanges de haut niveau entre différents spécialistes pour établir un diagnostic et une thérapie;
- des contacts et des consultations entre divers sites au moyen d'un service de télémédecine qui offre des prestations de soins de santé et d'éducation sanitaire.

Au niveau national, elle permet la mise en place d'un service qui peut être étendu aux zones isolées d'un pays, ce qui permet d'éviter l'évacuation de certains malades – parfois dans des conditions précaires – et de faire un diagnostic et de définir des traitements à distance.

La télémédecine devrait aussi permettre aux étudiants et aux professionnels des soins de santé de bénéficier de formations immédiates.

M. Alberto Rovetta du Politecnico di Milano a présenté les résultats de la démonstration comme étant un bon exemple de coopération de haut niveau entre tous les membres du groupe de collaboration sur la télémédecine et les médecins africains. "La télémédecine est un domaine relativement nouveau. Pour que sa mise en application soit un succès, de nombreuses entreprises et organisations doivent collaborer. Ces démonstrations montrent que des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé peuvent travailler ensemble au profit de tous les participants et avant tout, nous l'espérons, au profit des pays en développement."

La Conférence mondiale de développement des télécommunications, organisée par l'UIT à Buenos Aires en 1994, a chargé la Commission d'études d'établir des recommandations et de fournir des lignes directrices aux pays en développement en ce qui concerne la mise en place de services de télémédecine.

Le Groupe de collaboration sur la télémédecine fera également des démonstrations de télémédecine à la Conférence sur la société de l'information et le développement qui se réunira en Afrique du sud la semaine prochaine. Il prévoit d'organiser des projets pilotes sur la télémédecine dans deux pays africains de langue française et deux pays africains de langue anglaise.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Leonid Androuchko
Bureau de développement des télécommunications
UIT
Tél: +41 22 730 5433
Fax: +41 22 730 6449
Internet: androuchko@itu.ch

David Wright
Manager Regional Programmes
INMARSAT
Tél: +44 171 728 1203
Fax: +44 171 728 1163
Internet: David.Wright@inmarsat.org

**La Conférence d'Abidjan adopte des décisions qui feront date pour
stimuler les télécommunications en Afrique**

Abidjan, le 10 mai – La Conférence régionale africaine de développement des télécommunications, convoquée par l'Union internationale des télécommunications, s'est achevée aujourd'hui par l'adoption de recommandations et de résolutions qui feront date dans la construction des infrastructures de télécommunication et de l'information en Afrique au cours du prochain millénaire. Réunie pour cinq jours à l'aimable invitation du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, elle s'est tenue sous la haute présidence du Ministre des infrastructures économiques, M. Ezan Akélé.

A la séance d'ouverture, son Excellence M. Ahoua N'Guetta, Ministre d'Etat chargé des relations avec les institutions, représentant son Excellence M. Henri Konan Bédié, Président de la Côte d'Ivoire, a déclaré: "A l'aube du XXI^e siècle, les télécommunications sont devenues un des éléments essentiels pour assurer le progrès économique et social dans nos pays... Malheureusement, ce secteur dans les pays en développement connaît de nombreux problèmes caractérisés par une faible densité téléphonique, une part du marché dans les télécommunications mondiales très négligeable et une concentration des infrastructures existantes dans les zones urbaines, notamment les capitales."

M. Pekka Tarjanne, Secrétaire général de l'UIT, a rendu hommage aux Etats africains pour les investissements considérables qu'ils ont consacrés ces dix dernières années au développement de leurs télécommunications, se traduisant par une croissance annuelle moyenne de 7%; toutefois, "en dépit de ces progrès impressionnants, l'incidence globale sur l'objectif d'accès universel au service de base reste très modeste... Le réseau PANAFTEL comporte toujours des lacunes alors que certaines liaisons doivent être modernisées et leur capacité développée", devait-il signaler à la cérémonie d'ouverture. M. Tarjanne a invité les pays africains à créer un climat d'investissement propice pour permettre au continent de mettre sur pied un réseau satisfaisant.

M. Tarjanne a en outre encouragé les pays africains à participer activement au premier Forum mondial des politiques de télécommunication qui sera prochainement consacré à la question des systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles (GMPCS), qui devraient être mis en service au cours des deux prochaines années. En particulier, il a demandé aux organisations régionales et sous-régionales d'aider à élaborer la position de l'Afrique sur les GMPCS, en tenant dûment compte des aspects réglementaires de ces systèmes.

M. Ahmed Laouyane, Directeur du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, a remercié le Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir bien voulu accueillir cette deuxième Conférence régionale africaine de développement des télécommunications - la première s'étant tenue en 1990 à Harare peu de temps après l'instauration du Bureau de développement des télécommunications (BDT) par la Conférence de plénipotentiaires de Nice en 1989. "Les technologies de l'information et de la communication ont fait de l'information la matière première la plus essentielle. Les économies se voient radicalement transformées et les issues des luttes politiques et économiques sont déterminées essentiellement par l'accès à l'information", devait-il déclarer. Il a ensuite invité les pays en développement à tirer parti des perspectives de coopération prometteuses qui s'ouvrent à eux pour élaborer des politiques viables qui mobilisent toutes leurs ressources pour faire partie de la civilisation de l'information où l'information sera la principale richesse des nations et le principal levain du développement.

M. Ezan Akélé a évoqué les stratégies que la Côte d'Ivoire a adoptées avec la volonté de forger son propre destin et de devenir "un pôle de transit et un noeud de communications entre la sous-région et le reste du monde... ". Elles supposent le renforcement de la couverture du territoire national, l'amélioration de la qualité des services et une plus grande concurrence qui devrait se traduire par une réduction des coûts. "C'est ainsi que plusieurs mesures, aux plans institutionnel et réglementaire, ont été prises dans la perspective de la libéralisation et de la privatisation du secteur", devait préciser le Ministre.

Principales décisions de la conférence:

Politiques et stratégies

Le Livre vert africain que la Conférence a adopté devrait aider les pays africains à définir des politiques claires pour:

- rendre l'Etat responsable, non plus de la propriété et de la gestion d'entreprises publiques, mais de l'élaboration d'un cadre politique, juridique et réglementaire;
- restructurer les exploitations de réseau de télécommunication en sociétés entièrement autonomes et leur conférer un caractère plus commercial;
- associer le secteur privé à la gestion et à la mise en oeuvre du réseau national de télécommunication;
- introduire une certaine forme de concurrence dans un cadre réglementaire stable.

Compte tenu des derniers travaux effectués sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par le groupe de négociation sur les services de télécommunication de base dans le cadre de l'accord GATS, la Conférence a invité instamment les gouvernements africains et les administrations africaines à coordonner leurs efforts (profitant de la décision prise récemment de reporter l'échéance du 30 avril 1996 pour conclure les négociations à février 1997) pour procéder à une estimation réaliste des objectifs qu'ils pourront atteindre dans le cadre des négociations GATS.

Financement

Parmi les décisions qu'elle a prises en matière de financement, la Conférence a recommandé aux administrations en collaboration avec le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT d'inviter instamment les institutions multilatérales et bilatérales à continuer d'octroyer des prêts directs, tant pour le financement des projets que pour celui des études de réforme structurelle.

La Conférence a en outre demandé au BDT:

- de prendre les mesures qui s'imposent pour pouvoir aider les pays à formuler leurs politiques et stratégies financières, à mettre en place des réformes structurelles et à s'adapter aux progrès technologiques, tout en respectant pleinement la spécificité de la structure du secteur des télécommunications que ces pays souhaitent mettre en oeuvre;
- de faciliter la mise en place de partenariats entre entités publiques et/ou privées, en gardant à l'esprit l'objectif de renforcement du développement des télécommunications.

Ont participé à la Conférence 337 délégués d'administrations, d'exploitations reconnues et d'organismes scientifiques ou industriels de 56 pays (dont 40 pays africains), de 20 organisations internationales, régionales ou sous-régionales et d'institutions financières.

La Conférence a par ailleurs approuvé plusieurs résolutions et recommandations concernant le développement des réseaux.

A la cérémonie de clôture, M. Laouyane a déclaré que "l'esprit d'Abidjan" qui a prévalu pendant toute la Conférence a contribué immensément à sa réussite et a ajouté que les 18 recommandations et résolutions approuvées par la Conférence ainsi que la vision du progrès des ministres des pays africains ne manqueront pas d'accélérer le développement des télécommunications dans la Région. Il a souligné la nécessité pour les économies africaines, qui demeurent fragiles en ce qui concerne les télécommunications, de comprendre quelles sont les règles du jeu dans ce nouvel environnement de libéralisation et de concurrence.

M. Tarjanne a fait observer qu'il était certes trop tôt pour évaluer les résultats de la Conférence, que peut-être un jour on pourrait rétrospectivement qualifier de "sérieuse, créative, constructive et tournée vers l'avenir". Il a signalé que la grande manifestation suivante de l'UIT dans la Région serait Africa Télécom, qu'accueillera l'Afrique du sud en 1998, et a invité les pays africains à s'y préparer. Les résultats de la Conférence d'Abidjan invitent à l'optimisme, car ils constituent un solide tremplin pour la préparation de la Région à la Conférence mondiale de développement des télécommunications qui se tiendra à Malte en 1998 et à la Conférence de plénipotentiaires qui aura lieu cette même année à Minneapolis, a conclu le Secrétaire général.

M. Akélé a rendu hommage aux pays africains et aux organisations internationales pour leur nouvelle façon d'aborder les problèmes d'interconnectivité. Les décisions prises concernant la gestion des réseaux, l'intégration des réseaux existants, nouveaux ou en projet, tels qu'Africa ONE, et les mécanismes de financement du développement des télécommunications en Afrique ainsi que l'adaptation du Livre vert africain comme document de référence officiel influenceront positivement sur le développement des télécommunications en Afrique. Il a enfin demandé à l'UIT de fournir une assistance accrue au Tiers Monde et aux pays d'Afrique en particulier.

M. Tarjanne a ensuite remis la médaille d'argent de l'UIT à M. Akélé.

On trouvera en annexe un rapport plus détaillé des résultats de la Conférence.

ANNEXE 5
LISTE DES
PARTICIPANTS

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Bénin (République du)**Benin (Republic of)****S. E. M. ZANNOU Timothé (C)**

Ministre de la Culture et des Communications
Ministère de la Culture et des Communications
COTONOU
Tel: +229 312307
Fax: +229 315931

M. AGNAN Barthélémy (D)

Directeur général
Office des Postes et Télécommunications (OPT)
B. P. 5959
COTONOU
Tel: +229 312045/49
Fax: +229 313843

M. ODJO ASSOGBA Alexis Bernard Adeyemi (D)

Chef Cellule Etudes, Programmes et Statistiques
Office des Postes et Télécommunications (OPT)
B.P. 5959
COTONOU
Tel: +229 312045/49
Fax: +229 314942

M. SEIDOU Amadou (D)

Directeur de la Politique des Postes & Télécommunications
Ministère de la Culture et des Communications
B. P. 5959
COTONOU
Tel: +229 312227
Fax: +229 315931

Burkina Faso**Burkina Faso****M. THIOMBIANO T. Justin (C)**

Directeur Général des Etudes et de la Planification
ONATEL
B.P. 10.000
OUAGADOUGOU
Tel: +226 336476
Fax: +226 310331

M. LOUARI Jacques Arsène (D)

Directeur des Etudes et de la Planification
ONATEL
B.P. 10.000
OUAGADOUGOU
Tel: +226 313881
Fax: +226 310764

M. SANOU Brahma (D)

Chef, Département des Relations Internationales
Office National des Télécommunications (ONATEL)
01 B.P. 10000
OUAGADOUGOU 01
Tel: +226 311389 / 304507
Fax: +226 310331

Burundi (République du)**Burundi (Republic of)****M. NDUWIMANA Salvator (C)**

Directeur général de l'ONATEL
Office National des Télécommunications (ONATEL)
B.P. 60
BUJUMBURA
Tel: +257 22 3196
Fax: +257 22 6917

M. MASUMBUKO Pie (D)

Consul
Consulat du Burundi
B.P. 62 Cedex
ABIDJAN
Tel: +225 411471
Fax: +225 416577

M. NIYOKINDI Fiacre (D)

Conseiller technique à la D. G.
Office National des Télécommunications (ONATEL)
B.P. 60
BUJUMBURA
Tel: +257 22 5819
Fax: +257 22 6917

Cameroun (République du)**Cameroon (Republic of)****S.E. M. DAKOLE Daissala (C)**

Ministre d'Etat chargé des postes et télécommunications
Ministère des postes et des télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 230615
Fax: +237 232055

M. ANGOULA Dieudonné (D)

Directeur des télécommunications
Ministère des postes et des télécommunications
YAOUNDE
Tel: +237 223550/230983
Fax: +237 231510

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

**Cameroun (République du)
Cameroon (Republic of)**

M. DJOUAKA Henri (D)
 Directeur Général - Adjoint
 Ministère des P & T
 B.P. 1571
 YAOUNDE
 Tel: +237 233434/232726
 Fax: +237 230303

M. MAGA Richard (D)
 Directeur Centre d'Etudes des Telecoms (CETCAM)
 Ministère des postes et des télécommunications
 Direction des télécommunications
 B. P. 8311
 YAOUNDE
 Tel: +237 223944/232063
 Fax: +237 231663

M. OROK TAMBE S. (D)
 Chef, Service du Contrôle de la Qualité
 Ministère des Postes et des Telecommunications
 Direction des télécommunications
 YAOUNDE
 Tel: +237 211781
 Fax: +237 202130

M. TALLAH William (D)
 Conseiller technique No. 1
 Ministère des postes et des télécommunications
 Direction des télécommunications
 YAOUNDE
 Tel: +237 222151
 Fax: +237 231391

**Cap-Vert (République du)
Cape Verde (Republic of)**

Mme EVORA SAGNA Margarida (C)
 Directrice générale des Communications
 Direcção Das Comunicações
 Caixa Postal No. 7
 PRAIA
 Tel: +238 615780
 Fax: +238 613069

M. LOBO Antonio (D)
 Conseiller du PCA
 Cabo Verde Telecom
 B. P. 220
 PRAIA
 Tel: +238 615451
 Fax: +238 614226

M. PERALTA Manuel (D)
 Administrateur
 Cabo Verde Telecom
 B. P. 220
 PRAIA
 Tel: +238 615451
 Fax: +238 614226

**Centrafricaine (République)
Central African Republic**

S.E. M. SAKANGA Vincent (C)
 Ministre des Postes et Télécommunications
 Ministère des Postes et Télécommunications
 BANGUI
 Tel: +236 613032
 Fax: +236 612819

M. BOYKOTA ZOUKETIA Joseph (D)
 Directeur général
 Société Centrafricaine des Télécommunications (SOCATEL)
 B.P. 939
 BANGUI
 Tel: +236 616306
 Fax: +236 617129

M. MANGA MABADA Philippe (D)
 Directeur Equipement, Planification et Relations
 internationales
 Société centrafricaine des télécommunications (SOCATEL)
 B.P. 939
 BANGUI
 Tel: +236 610787
 Fax: +236 612522

M. PSIMHIS Serge (D)
 Directeur général
 Telecel Centrafrique
 B.P. 849
 BANGUI
 Tel: +236 613995
 Fax: +236 611699

**Comores (République fédérale islamique des)
Comoros (Islamic Federal Republic of the)**

M. RACHID Youssouf Mohamed (C)
 Chef du Service Etudes et Planification des Télécom.
 Société Nationale des Postes & Télécommunications
 B.P. 5000
 MORONI
 Tel: +269 744328
 Fax: +269 732222

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Côte d'Ivoire (République de)
Côte d'Ivoire (Republic of)**S.E. M. AKELE Ezan (C)**

Ministre des Infrastructures Economiques
Ministère des Infrastructures Economiques (chargé des
télécommunications)
Immeuble Postel 2001
ABIDJAN
Tel: +225 347315
Fax: +225 213730

M. MIAN TANO Joseph (C)

Chef, Service des Relations Extérieures
Ministère des Infrastructures Economiques (chargé des
télécommunications)
Immeuble Postel 2001
ABIDJAN
Tel: +225 347316
Fax: +225 347322

M. AHOU Joseph (D)

Inspecteur
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

Mme AHYI Geneviève (D)

Directeur Commercial
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
Avenue Houdaille
ABIDJAN 17
Tel: +225 345028
Fax: +225 345026

M. AKOSSI Akossi (D)

Directeur général
Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
18 B.P. 2203
ABIDJAN 18
Tel: +225 344254/56
Fax: +225 344253

M. AMICHIA Edouard (D)

Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344822
Fax: +225 212626

M. AMISSAH Charles-Didier (D)

Ingénieur Chef de Section Télécom
DCGTx
04 B.P. 945
ABIDJAN 04
Tel: +225 442805
Fax: +225 445666

M. APETE André (D)

Conseiller financier
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

M. BAMBA Namahoua (D)

Assistante du Président du Conseil de Gérance
Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (A.T.C.I.)
Postel 2001 - 18 B.P. 2203
ABIDJAN 18
Tel: +225 344517
Fax: +225 344253

M. BEDA Cellaire (D)

Directeur général
SARITEL
ABIDJAN

M. BIAKOU Gossan (D)

Directeur ISAPT
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

M. BOUO BELLA Lambert (D)

Ingénieur des Télécommunications
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344621
Fax: +225 344626

M. BROU Yapo (D)

Secrétaire général
Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI)
ABIDJAN
Tel: +225 344327
Fax: +225 344326

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Côte d'Ivoire (République de)
Côte d'Ivoire (Republic of)**M. BROU N'Gbla (D)**

Directeur général
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344868
Fax: +225 344865

M. COULIBALY Yacouba (D)

Sous-Directeur Inst.
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

M. COULIBALY Tanyo Claude (D)

Ingénieur Télécom - Sous-Directeur Ingénierie
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344641
Fax: +225 344865

M. COULIBALY Gbombélé (D)

Conseiller juridique
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

M. DARRET Babaud Mathieu (D)

Directeur des Ressources Humaines
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344404
Fax: +225 344403

M. DEDE Dadie Roger (D)

Ingénieur Télécom
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344623
Fax: +225 344626

M. DICOH Oumar (D)

Directeur Inspection
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

M. DIEMELEOU Amon G. Bile (D)

Directeur régional
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 345580
Fax: +225 345572

M. DJETE Ory (D)

Inspecteur opérationnel
Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire (A.T.C.I.)
01 B.P. 4787
ABIDJAN 01
Tel: +225 344787

M. EKISSI Bene (D)

Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
18 B.P. 2203
ABIDJAN 18
Tel: +225 344254/56
Fax: +225 344253

M. ETIBOUA Angui (D)

Directeur Etudes ISAPT
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

M. FOFANA Mamadou (D)

Chef, Relations Publiques
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344536
Fax: +225 344526

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Côte d'Ivoire (République de)
Côte d'Ivoire (Republic of)**M. GNON Basile (D)**

Conseiller technique en télécommunications
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

M. GOZE S. Bernard (D)

Directeur du Contrôle
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

M. KABLAN Héros (D)

Chargé d'étude
Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI)
ABIDJAN
Tel: +225 34 43 25

M. KABRAN Ahon Nestor (D)

Chef de Service
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344636
Fax: +225 344626

M. KANGAH Paul (D)

Directeur, Informatique et Télématique
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344353 / 54
Fax: +225 344352

M. KESSE Angaman (D)

Sous-Directeur
Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire
18 B.P. 2203
ABIDJAN 18
Tel: +225 344578
Fax: +225 344253

M. KLA Koué S. (D)

Chef des Projets
DCGTx
04 B.P. 945
ABIDJAN 04
Tel: +225 442805
Fax: +225 445666

M. KONAN Kouadio Etienne (D)

Sous-Directeur Législation et Règlements
Ministère des Infrastructures Economiques
05 B.P. 2207
ABIDJAN 05
Tel: +225 344334

M. KONE Bangali (D)

Président
Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI)
ABIDJAN
Tel: +225 344325

M. KOPOIN Pierre (D)

Inspecteur Général
Ministère des Infrastructures Economiques
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 347385
Fax: +225 344752

M. KOSSA Grégoire (D)

Sous-Directeur Planification & Programmation
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344636
Fax: +225 344626

M. KOUASSI Pokou (D)

Sous-Directeur
Ministère des Infrastructures Economiques
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344336

M. KOUASSI K. Mitchell (D)

Directeur des Transmissions
Ministère de la Sécurité
01 B.P. 4752
ABIDJAN 01
Tel: +225 226507
Fax: +225 218588

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Côte d'Ivoire (République de)
Côte d'Ivoire (Republic of)**M. KOUATCHI Ebou (D)**

Conseiller technique
Ministère des Infrastructures Economiques
Immeuble Postal 2001
ABIDJAN
Tel: +225 347315
Fax: +225 213730

M. KRA Kouadio (D)

Conseiller technique aux affaires économiques et financières
Ministère des Infrastructures Economiques
Immeuble Postal 2001
ABIDJAN
Tel: +225 347315
Fax: +225 213730

M. LOUCOU Antoine Koffi (D)

Inspecteur opérationnel
CI-TELCOM
17 Boîte postale 275
ABIDJAN 17
Fax: +225 344752

M. LOUKOU Kouadio Michel (D)

Président Directeur Général
UNETEL (Union Nationale des Entreprises de Telecom)
ABIDJAN

M. MASTROBUONO Giancarlo (D)

Ingénieur en Télécommunications
DCGTx
04 B.P. 945
ABIDJAN 04
Tel: +225 449090
Fax: +225 445666

M. MESSAN Beugré (D)

Sous-Directeur Ingénierie
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELCOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

M. N'CHO Adon Joseph (D)

Chef de Service
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELCOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344636
Fax: +225 344626

M. SESS Jean-Marc (D)

Inspecteur Opérationnel
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELCOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344785
Fax: +225 344752

M. SIKA KOFFI Emile (D)

Directeur général O.N.T.
O.N.T. - Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELCOM)
01 B.P. 1835
ABIDJAN 01
Tel: +225 347044
Fax: +225 347091

M. TAO Souleymane (D)

Directeur des télécommunications internationales
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELCOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 344725
Fax: +225 344865

M. TIMITE Ibrahima (D)

Chef d'étude
Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire (CTCI)
ABIDJAN
Tel: +225 34 43 25

M. YAPO Yapo Jean (D)

Ingénieur des Télécommunications
Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELCOM)
17 B.P. 275
ABIDJAN 17
Tel: +225 347367

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Côte d'Ivoire (République de)
Côte d'Ivoire (Republic of)

M. YOUAN BI Djo (D)
 Directeur de la Planification et de l'Ingénierie
 Société Côte d'Ivoire-TELECOM (CI-TELECOM)
 17 B.P. 275
 ABIDJAN 17
 Tel: +225 344725
 Fax: +225 344865

Djibouti (République de)
Djibouti (Republic of)

M. WAISS Elmi Obsieh (C)
 Directeur général de l'OPT et gérant de la STID
 Office des Postes et Télécommunications (OPT)
 Boulevard de la République
 DJIBOUTI
 Tel: +253 350669
 Fax: +253 355757

M. ALI ABANEH Abdourazak (D)
 Chef, Division des télécommunications
 Office des Postes et Télécommunications (OPT)
 Boulevard de la République
 DJIBOUTI
 Tel: +253 35 48 72
 Fax: +253 35 57 57

M. KAMIL ALI Mohamed (D)
 Inspecteur en Exploitation des Télécommunications
 Office des Postes et Télécommunications
 Boulevard de la République
 DJIBOUTI
 Tel: +253 351127
 Fax: +253 355757

Egypte (République arabe d')
Egypt (Arab Republic of)

M. SAMAK Hanna (D)
 General Manager of Engineering
 ARENTO
 International Central Dept.
 P.O. Box 795
 CAIRO
 Tel: +202 777875
 Fax: +202 777658

Erythrée
Eritrea

M. OGBAZGHI Goltom (C)
 General Manager
 Telecommunications Services of Eritrea
 P.O. Box 234
 ASMARA
 Tel: +291 1112868
 Fax: +291 1120938

Ethiopie (République fédérale démocratique d')
Ethiopia (Federal Democratic Republic of)

S.E. M. HUSSEIN Abdul Mejid (C)
 Minister of Communication & Transport
 Ministry of Communication & Transport
 ADDIS ABABA
 Tel: +251 1 518292
 Fax: +251 1 515665

M. HAILE Mesfin (D)
 General Manager
 Ethiopia Telecommunications Authority
 P.O. Box 1047
 ADDIS ABABA
 Tel: +251 1 518789
 Fax: +251 1 515777

M. SELASSIE Kebede G. (D)
 Manager of Planning & Programming
 Ethiopia Telecommunications Authority
 P.O. Box 1047
 ADDIS ABABA
 Tel: +251 1 516438
 Fax: +251 1 515777

France
France

M. FONTAINE Pierre (D)
 Direction générale des postes & télécommunications
 DGPT/SAI
 20, avenue de Ségur
 75354 PARIS CEDEX
 Tel: +33 1 43196747
 Fax: +33 1 43196002

Gabonaise (République)
Gabonese Republic

M. HELLA ONDO Dominique (C)
 Inspecteur général
 Ministère des Eaux et Forêts, Postes & Télécommunications &
 Environnement
 B.P. 3974
 LIBREVILLE
 Tel: +241 760424
 Fax: +241 741507

M. IMOUNGA Francis (CA)
 Directeur Général Adjoint
 Radiodiffusion Télévision Gabonaise
 B.P. 2229
 LIBREVILLE
 Tel: +747800
 Fax: +761132

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Gabonaise (République de)
Gabonese Republic**M. JOCKTANE Christian Daniel (D)**

Inspecteur général adjoint
Ministère des Eaux et Forêts, Postes & Télécommunications &
Environnement
B. P. 3974
LIBREVILLE
Tel: +241 760424
Fax: +241 741507

M. M'BENG EKOGHA Fabien (D)

Directeur central des Télécommunications Nationales
Ministère des Eaux et Forêts, Postes & Télécommunications &
Environnement
B. P. 3974
LIBREVILLE
Tel: +241 787960
Fax: +241 766614

M. NKOGHE NDONG Louis (D)

Ingénieur des télécommunications
Office des postes et télécommunications (OPT)
B.P. 20000
LIBREVILLE
Tel: +241 787859
Fax: +241 747168

Ghana
Ghana**M. ADANUSA Gilbert (C)**

Telecom Advisor
Ministry of Transport & Communications
P.O. Box M 38
ACCRA
Tel: +233 669986
Fax: +233 667114

M. ATUOBI Lawrence Kwame (D)

Director, Corporate Affairs
Ghana Telecommunications Company Ltd.
ACCRA NORTH
Tel: +233 21 232036
Fax: +233 21 667979

M. BOATENG Kwaku Awua (D)

Deputy Managing Director, Finance & Administration
Ghana Telecommunications Company Ltd.
ACCRA NORTH
Tel: +233 21 664477
Fax: +233 21 232010

M. DUA-ADONTENG Kofi (D)

Director, Legal Affairs
Ghana Telecommunications Company Ltd.
ACCRA NORTH
Tel: +233 21 229788/221001
Fax: +233 21 667979

Guinée (République de)
Guinea (Republic of)**M. CAMARA Seny (C)**

Directeur national des Postes & Télécommunications
Ministère des postes et télécommunications
DG/Bureau d'études et stratégies
de développement
CONAKRY
Tel: +224 414097
Fax: +224 412028

M. SOUMAH Fodé (C)

Directeur Général Adjoint
SOTELGUI
DG/A SOTELGUI
CONAKRY
Tel: +224 412453
Fax: +224 413218

M. DIAKITE Thomas (D)

Directeur général/Adjoint/BESD
Ministère des postes et télécommunications
DG/Bureau d'études et stratégies
de développement
CONAKRY
Tel: +224 411358
Fax: +224 412028

Guinée équatoriale (République de)
Equatorial Guinea (Republic of)**M. OBAMA MIBUY Alejandro (C)**

Director General de Correos y Telecomunicaciones
Dirección General de Correos y de Telecomunicaciones
MALABO
Tel: +240 92857/92983
Fax: +240 92919

Guinée-Bissau (République de)
Guinea-Bissau (Republic of)**M. LOPES RODRIGUES Isidoro (D)**

Administrateur
GUINE TELECOM
CP 200
BISSAU
Tel: +245 201414
Fax: +245 211414

ADMINISTRATIONS**ADMINISTRATIONS****Kenya (République du)
Kenya (Republic of)**

M. MURAGE S. (C)
Permanent Secretary
Ministry of Transport and Communications
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 729200
Fax: +254 2 217895

M. MUTAI J.K. (CA)
Managing Director
Kenya Posts and Telecommunications
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

M. KABUNGE D.O. (D)
Manager, Strategic Planning
Kenya Posts and Telecommunications
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

M. KIPRONO ROTICH (D)
Senior International Relations Officer
Kenya Posts and Telecommunications
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

M. KITHINJI Genesis (D)
Deputy Secretary - Delegate
Kenya Posts and Telecommunications
P.O. Box 52962
NAIROBI
Tel: +254 2 729200
Fax: +254 2 716362

Mme MIGWALLA E.L. (D)
Assistant General Manager/International Services
Kenya Posts and Telecommunications
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

Mme NDIRANGU Esther (D)
Senior Economist
Kenya Posts and Telecommunications
P.O. Box 30301
NAIROBI
Tel: +254 2 227401
Fax: +254 2 217895

**Lesotho (Royaume du)
Lesotho (Kingdom of)**

M. MASIA Thabiso George (D)
Lesotho Telecommunications Corporation
P.O. Box 1037
MASERU 100
Tel: +266 211000
Fax: +266 310091

**Libéria (République du)
Liberia (Republic of)**

M. DUDU Maxwell Timothy (D)
Support Staff
Liberia Telecommunication Corporation
PMB 9039
1000 MONROVIA 10
Tel: +231 226018
Fax: +231 226003

M. GARGARD S. James Martin (D)
Deputy Managing Director for Technical Services
Liberia Telecommunications Corp.
PMB 9039
1000 MONROVIA 10
Tel: +231 226018
Fax: +231 226003

Mme NASSAU Theresa E. (D)
Interpreter
Liberia Telecommunication Corporation
PMB 9039
1000 MONROVIA 10
Tel: +231 226811
Fax: +231 226003

M. SWEN David (D)
Switching Engineer
Liberia Telecommunication Corporation
PMB 9039
1000 MONROVIA 10
Tel: +231 226018
Fax: +231 226003

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Madagascar (République de)
Madagascar (Republic of)

M. RAKOTOVAO Rivoahary Manana (D)
 Directeur régional des postes et télécommunications
 Ministère des postes et télécommunications
 Direction régionale de Mahajanga
 Antaninarenina
 401 MAHAJANGA
 Tel: +261 6 29342
 Fax: +261 6 29406

Malawi
Malawi

M. CHIGUMA Ignatius (D)
 Deputy Director (P&D)
 Posts & Telecommunications Corporation
 P.O. Box 537
 BLANTYRE
 Tel: +265 620188

Mali (République du)
Mali (Republic of)

M. MAIGA Tiemoko Mahamane (C)
 Président Directeur Général
 SOTELMA
 B.P. 740
 BAMAKO
 Tel: +227202/226799
 Fax: +223022

M. BA Mamadou (D)

Chargé de Mission
 Direction Générale de la SOTELMA
 B.P. 740
 BAMAKO
 Tel: +223 222112
 Fax: +223 222330

M. KONATE Adama (D)

Directeur Etudes et Planification
 Société des télécommunications du Mali
 B.P. 740
 Direction générale SOTELMA
 BAMAKO
 Tel: +223 225731
 Fax: +223 225741

M. TRAORE Nouhoum (D)

Directeur de la Radio Nationale
 ORTM
 B.P. 171
 BAMAKO
 Tel: +223 225280
 Fax: +223 223022

M. ZACOUR Sidy Aty (D)

Directeur Financier
 Société des télécommunications du Mali
 B.P. 740
 Direction générale SOTELMA
 BAMAKO
 Tel: +223 225280
 Fax: +223 223022

Mozambique (République du)
Mozambique (Republic of)**M. JORGE João (C)**

Nacional Director
 Instituto Nacional das Comunicações de Moçambique
 Av. Eduardo Mondlane No. 123/127
 P.O. Box 848
 MAPUTO
 Tel: +2581 490131/490130
 Fax: +258 1 492728

M. OVERVEST Jan (D)

Adviser Strategic Development
 Telecomunicações de Moçambique
 P.O.Box 25
 Rua de Sé No. 2
 MAPUTO
 Tel: +258 1 431921
 Fax: +258 1 431944
 E-Mail: jan.overvest@itu.ch

M. ZITA Gomes (D)

Advisor Corporate Planning
 Telecomunicações de Moçambique
 P.O. Box 25
 Rua da Sé No. 2
 MAPUTO
 Tel: +258 1 431921
 Fax: +258 1 431944

Niger (République du)
Niger (Republic of the)**Mme ALI Habsou (C)**

Directrice des Télécommunications
 Direction générale de l'Office des postes et des
 télécommunications
 NIAMEY
 Tel: +227 733185
 Fax: +227 735812

ADMINISTRATIONS**ADMINISTRATIONS****Niger (République du)
Niger (Republic of the)**

M. ISSOUFOU Sani (D)
 Chef Division Commutation
 O.P.T.
 Direction générale O.P.T.
 NIAMEY
 Tel: +227 722975
 Fax: +227 735812

M. SADOU Moussa (D)
 Chef, Division Etudes et Planification
 Direction générale de l'Office des postes et des
 télécommunications
 NIAMEY
 Tel: +227 732700
 Fax: +227 735812

**Nigéria (République fédérale du)
Nigeria (Federal Republic of)**

M. KUNDERA Michael Munkallu (C)
 Director of Technical Services
 Ministry of Communications
 Private Mail Bag No. 12742
 Lafiaji
 LAGOS
 Tel: +234 1 2630736
 Fax: +234 1 2666226

M. ADEYEMO Olumladé Adèremi (D)
 Director
 National Planning Commission
 POB 12558, Ikoyi
 LAGOS
 Tel: +234 2 681250

M. ADO Abdul-Rahman (D)
 Deputy Director
 Nigerian Communications Commission
 48, Saka Tinubu Street
 Victoria Island
 P.M.B. 40018
 LAGOS
 Tel: +234 1 2622637
 Fax: +234 1 2622635
 E-Mail: ncc@popmail.mcs.com

M. IKOKU Ikenna (D)
 Deputy Manager
 Nigerian Communications Commission
 48, Saka Tinubu Street
 Victoria Island
 P.M.B. 40018
 LAGOS
 Tel: +234 1 2622620
 Fax: +234 1 2622635
 E-Mail: ncc@popmail.mcs.com

Mme OYEMADE Iyabo Tinuke (D)
 Assistant Director
 Ministry of Communications
 Private Mail Bag No. 12742
 Lafiaji
 LAGOS
 Tel: +234 1 2630736
 Fax: +234 1 2666226

M. YAHAYA Adamu Muh (D)
 General Manager, Long Distance Communications
 Nigerian Telecommunications Plc
 P.O. Box 54075
 Falomo-Ikoyi
 LAGOS
 Tel: +234 1 2637066
 Fax: +234 1 2619853

**Ouganda (République de l')
Uganda (Republic of)**

M. SEMPALA-MBUGA Edward (C)
 Managing Director
 Uganda Posts and Telecommunications Corporation
 P.O. Box 7171
 KAMPALA
 Tel: +256 41 258855
 Fax: +256 41 245907

M. KAKAIRE-TAMPA Edward (D)
 General Manager, Finance, Accounts, Supplies & Computers
 Uganda Posts and Telecommunications Corporation
 P.O. Box 7171
 KAMPALA
 Tel: +256 41 241888
 Fax: +256 41 245907

M. MASAMBU Patrick (D)
 Deputy Managing Director
 Uganda Posts & Telecommunications Corp.
 P.O.Box 7171
 KAMPALA
 Tel: +256 41 241491
 Fax: +256 41 245907

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Portugal
Portugal

Mme ARAGÃO BOTELHO Maria de Fátima (C)
Senior Adviser
Instituto das Comunicações de Portugal (ICP)
Av. José Malhoa, No. 21
1070 LISBOA
Tel: +351 1 7211000
Fax: +351 1 7211004

Mme ALVES Maria Ines (D)
Adviser
Instituto das Comunicações de Portugal (ICP)
Av. José Malhoa, No. 21
1070 LISBOA
Tel: +351 1 7211000
Fax: +351 1 7211004

M. CIPRIANO DA SILVA GONÇALVES Carlos Frederico (D)
Marconi Representative in São Tomé & Príncipe
Marconi
Av. da Independencia, 10
P.O. Box 141
SAO TOME
Tel: +239 1 222226
Fax: +239 1 222500

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du
Nord
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

M. JOHNSON Malcolm (C)
Head of International Coordination and Regulation
Radiocommunications Agency
Department of Trade and Industry
New King's Beam House
22 Upper Ground
LONDON SE1 9SA
Tel: +44 171 2110020
Fax: +44 171 2110021
E-Mail: maljoh@delphi.com

M. MCDUGAL Patrick (D)
Vice-President
ICO Global Communications
1, Queen Caroline Street
LONDON W6
Tel: +44 181 6001021
Fax: +44 181 5632490

Rwandaise (République)
Rwandese Republic

M. BIZIMANA Assumani (C)
Directeur des communications
Ministère des transports et des communications
B.P. 720
KIGALI
Tel: +250 74806
Fax: +250 76836

M. NGENZI Pierre (D)
Ingénieur des télécommunications chargé de la
réglementation
Ministère des Transports et des Communications
Minitransco
B. P. 720
KIGALI
Tel: +250 76081
Fax: +250 76836

Sao Tomé-et-Príncipe (République démocratique de)
Sao Tome and Principe (Democratic Republic of)

M. PAQUETE DA COSTA Fernando José (D)
Assessor da Administração
Companhia Santomense de Telecomunicações (C.S.T.)
Avenida Marginal 12 de Julho
SAO TOME
Tel: +239 12 22226
Fax: +239 12 22500

Sénégal (République du)
Senegal (Republic of)

S.E. M. DIOP Serigne (C)
Ministre de la Communication
Ministère de la communication
58, bd de la République
B.P. 4027
DAKAR
Tel: +221 232284
Fax: +221 214504

S.E. M. CAMARA Ousmane (CA)
Ambassadeur
Ambassade du Sénégal
Immeuble Nabil - Rue du Commerce
08 B.P. 265
ABIDJAN

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Sénégal (République du)
Senegal (Republic of)**M. NDIONGUE Cheikh Tidiane (CA)**

Directeur de la Communication
Ministère de la communication
58, bd de la République
B.P. 4027
DAKAR
Tel: +221 233139
Fax: +221 214504

M. MBAYE Cheikh Tidiane (D)

Directeur général
Société Nationale des Télécommunications du Sénégal
(SONATEL)
6, rue Wagane Diouf - Boîte Postale 69
DAKAR
Tel: +221 234133
Fax: +221 221492

M. SAMB Khaly (D)

Chef de l'Unité Partenariat
Société Nationale des Télécommunications du Sénégal
(SONATEL)
6, rue Wagane Diouf - Boîte Postale 69
DAKAR
Tel: +221 216333
Fax: +221 216275

M. THIAM Guilla (D)

Directeur général de la Radiodiffusion et Télévision
Ministère de la communication
58, bd de la République
B.P. 4027
DAKAR
Tel: +221 237286
Fax: +221 223490

M. TOURE Pape Gorgui (D)

Chef de la Cellule Relations internationales et dev.
téléservices
Société Nationale des Télécommunications du Sénégal
(SONATEL)
6, rue Wagane Diouf - Boîte Postale 69
DAKAR
Tel: +221 231024
Fax: +221 216275
E-Mail: toure@sonatel.senet.net

Sierra Leone
Sierra Leone**M. KARGBO Sharka Mohamed (D)**

Network Systems Manager
Sierra Leone Telecommunications Company Ltd.
c/o Sierratel
FREETOWN
Tel: +232 22 222801
Fax: +232 22 224439

M. SPENCER Michael Fowell (D)

Conseiller, Corporate Services
Sierra Leone Telecommunications Company Ltd.
FREETOWN
Tel: +232 22 227550
Fax: +232 22 224618

M. THOMPSON Max W. (D)

Manager, Operations and Maintenance
Sierra Leone Telecommunications Company Ltd.
7 Wallace Johnson Street
P.O. Box 80
FREETOWN
Tel: +232 22 222801
Fax: +232 22 224439

Sudafricaine (République)
South Africa (Republic of)**M. KLOK Koos (C)**

General Manager, Communications Policy
Department of Posts and Telecommunications
Private Bag X860
PRETORIA 0001
Tel: +27 12 3198183
Fax: +27 12 3198196

M. AJAY Shola (D)

Strategic Coordinator
M-Cell Ltd.
P.O. Box 5066
RIVONIA 2128
Tel: +27 11 7844074
Fax: +27 11 7844079

M. CHEESMAN William (D)

Executive, International Business Development
Telkom SA
Private Bag X74
PRETORIA 0001
Tel: +27 12 3111414
Fax: +27 12 3114000

ADMINISTRATIONS**ADMINISTRATIONS****Sudafricaine (République)
South Africa (Republic of)****M. CHIUME Roger (D)**

Telkom SA
152 Proes Street
Private Bag X74
PRETORIA 0001
Tel: +27 12 3113271
Fax: +27 12 3112515
E-Mail: chiume@telcom.telkom.co.za

M. KEAST David (D)

Business Development Manager
M-Cell Ltd.
P.O. Box 4173
RANDBURG 2125
Tel: +27 11 8891043
Fax: +27 11 8869905

M. LEBOOA Joseph Morakile (D)

Regional Manager (MR)
Telkom SA
TTN Room 2241
152 Proes Street
Private Bag X74
PRETORIA 0001
Tel: +27 12 3111147
Fax: +27 12 3112515
E-Mail: lebooa@telkomm

M. MARUMO Gladwin (D)

Head Development (Policy Dev.)
Department of Posts and Telecommunications
P.O. Box 3597
The Reed 0158
JOHANNESBURG
Tel: +27 11 4476180
Fax: +27 11 4476188

M. VIMBANI Sibusiso (D)

Business Development Manager
M-Cell Ltd.
P.O. Box 4173
RANDBURG 2125
Tel: +27 11 8891916
Fax: +27 11 8869905

**Swaziland (Royaume du)
Swaziland (Kingdom of)****M. SHONGWE Wilmoth Magolide (C)**

General Manager - Tele
Swaziland Posts and Telecommunications Corp.
P.O. Box 125
MBABANE
Tel: +263 4 43131
Fax: +263 4 43130

**Tanzanie (République-Unie de)
Tanzania (United Republic of)****S.E. M. KARUME A. A. (C)**

Minister of Communications & Transport (Zanzibar)
Ministry of Communications & Transport
P.O. Box 9144
DAR-ES-SALAAM
Tel: +255 51 46160
Fax: +255 51 46161

M. GUNDULA Philemon (D)

Senior Executive Engineer
Tanzania Communications Commission
P.O. Box 474
DAR-ES-SALAAM
Tel: +255 51 21251
Fax: +255 51 46161

M. MANGE Emmanuel T.K. (D)

Director Frequency Management
Tanzania Communications Commission
P.O. Box 474
DAR-ES-SALAAM
Tel: +255 51 22204
Fax: +255 51 46161

Mme MPATWA Asenath N. (D)

Director Business & Strategic Planning
Tanzania Telecommunication Company Ltd. (TTCL)
Samora Avenue
P.O. Box 9070
DAR-ES-SALAAM
Fax: +255 51 46988

**Tchad (République du)
Chad (Republic of)****M. ABBA GONI Barounga (C)**

Directeur des Télécommunications
Office National des Postes et Télécommunications (ONPT)
Direction des Télécommunications - BEPT - ONPT
N'DJAMENA
Tel: +235 521200
Fax: +235 521282

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Tchad (République du)
Chad (Republic of)

M. PAKEU Djonfabe (C)
Ingénieur de Conception en Télécommunications
Office National des Postes et Télécommunications (ONPT)
Direction des Télécommunications - BEPT - ONPT
N'DJAMENA
Tel: +235 521 112
Fax: +235 522001

Togolaise (République)
Togolese Republic

M. KINDE Alihoé Messan (C)
Conseiller technique du Ministre de l'Équipement des Mines
et de l'Énergie
Ministère de l'Équipement des Mines et de l'Énergie
B.P. 389
LOME
Tel: +228 210640
Fax: +228 6812

M. ABLY-BIDAMON Dédétiwè (D)
Directeur commercial des télécommunications
Office des Postes & Télécommunications du Togo (OPTT)
Avenue Nicolas Grunitzky
LOME
Tel: +228 214401
Fax: +228210373

Tunisie
Tunisia

M. BAKLOUTI Abdelaziz (C)
Ingénieur général des télécommunications
Ministère des Communications
Cabinet du Ministre
2 bis rue d'Angleterre
TUNIS
Tel: +216 1 564677

Zaïre (République du)
Zaire (Republic of)

S.E. M. GIFUZA Gérard (C)
Ministre des Postes & Télécommunications
Ministère des Postes & Télécommunications
B.P. 800
KINSHASA-1

M. GIVULE Fabien (CA)
Conseiller chargé des Missions
Ministère des Postes & Télécommunications
B.P. 800
KINSHASA-1

M. KABEMBA Kalambay (D)
Ministère des Postes et Télécommunications
BP 35
KINSHASA-1
Tel: +1 212 3723178

M. KAMBINGA Christian (D)
Conseiller Relations Extérieures
Ministère des Postes & Télécommunications
B.P. 800
KINSHASA-1

M. MABABA Ngele Constant (D)
Conseiller Relations Extérieures
Ministère des Postes & Télécommunications
B.P. 800
KINSHASA-1

M. NGABIWELE Denis (D)
Conseiller technique
Ministère des Postes & Télécommunications
B.P. 800
KINSHASA-1

M. NYAMBU Muanda (D)
Directeur du département des télécommunications
Office National des Postes et Télécommunications (ONPTZ)
B.P. 8623
KINSHASA-1
Tel: +243 1 263038

Zimbabwe (République du)
Zimbabwe (Republic of)

S.E. M. KARIMANZIRA David I.G. (C)
Minister of Information, Posts & Telecommunications
Ministry of Information, Posts & Telecommunications
P.O. Box CY 331 - Causeway
HARARE
Tel: +263 4 734909
Fax: +263 4 731683 / 980

M. DANDATO Mazwi F. (CA)
Senior Deputy Postmaster General
Posts and Telecommunications Corporation
Box CY331
Causeway
HARARE
Tel: +263 4 728811
Fax: +263 4 735778

ADMINISTRATIONS

ADMINISTRATIONS

Zimbabwe (République du)

Zimbabwe (Republic of)

M. CHAZA Tororiro Isaac (D)

Director Corporate Planning

Posts and Telecommunications Corporation

Box CY331

Causeway

HARARE

Tel: +263 4 728811

Fax: +263 4 731683

ADMINISTRATIONS - OTHER REGIONS

ADMINISTRATIONS - AUTRES RÉGIONS

Belgique
Belgium

Mme DENEFFE Michèle (D)
Premier Secrétaire
Ambassade de Belgique à Abidjan
Immeuble Alliance (4ème étage)
Av. Terrasson de Fougères
01 ABIDJAN 1800
Tel: +225 210088

Canada
Canada

M. GRACIE Bruce A. (C)
Senior Advisor, International Organizations
Industry Canada, International Telecommunications Division
Journal Tower North
300 Slater Street
OTTAWA, ONTARIO K1A 0C8
Tel: +1 613 9904254
Fax: +1 613 9984530

M. FOURNIER Martin (D)
Consultant
Canadian International Development Agency (CIDA)
200, Promenade du Portage
HULL (QUEBEC) - K1A OG4
Tel: +1 819 9994385
Fax: +1 819 9539454

M. HOUEDANOU Justin-Barnabé (D)
Conseiller Affaires Commerciales
Ambassade du Canada en Côte d'Ivoire
01 B. P. 4104
ABIDJAN 01
Tel: +225 212009
Fax: +225 220530
E-Mail: justin.j.b.houedanou@abdjn01.x400.gc.ca

M. LE BLANC Michel (D)
Conseiller à la Coopération
Canadian International Development Agency (CIDA)
200, Promenade du Portage
HULL (QUEBEC) - K1A OG4
Tel: +1 819 9944285
Fax: +1 819 9539454

M. LEDUC René (D)
Représentant du Québec en Côte d'Ivoire
Ambassade du Canada en Côte d'Ivoire
Bureau du Québec
01 B. P. 4104
ABIDJAN 01
Tel: +225 212009
Fax: +225 220530

M. MALO Réal (D)
Consultant
Canadian International Development Agency (CIDA)
200, Promenade du Portage
HULL (QUEBEC) - K1A OG4
Tel: +1 819 9944285
Fax: +1 819 9539454

Mme REID Merle J. (D)
Consultant, Gestion du Changement
152 rue James
K1R 5M5 OTTAWA, ONT.
Tel: +1 613 5674615
Fax: +1 613 5675750
E-Mail: merle.reid@sympatico.ca

M. VEILLEUX Patrice (D)
Conseiller Affaires Commerciales
Ambassade du Canada en Côte d'Ivoire
01 B. P. 4104
ABIDJAN 01
Tel: +225 212009
Fax: +225 220530

Cité du Vatican (Etat de la)
Vatican City State

Mgr. UDAIGWE Brian (C)
Secrétaire de la Nonciature Apostolique à Abidjan
ABIDJAN

M. GUILLET Jean-Paul (D)
OCIC Service Missionnaire
Cité du Vatican
Palazzo San Calisto
(D) Tel: +39 6 69887255
Fax: +39 669887335
E-Mail: 101732.467@compuserve

R.Père KIMA Lucien (D)
Chargé de la pastorale des communications sociales
Archidiocèse d'Abidjan
ABIDJAN

ADMINISTRATIONS - OTHER REGIONS**ADMINISTRATIONS - AUTRES RÉGIONS****Etats-Unis d'Amérique
United States of America****Ambassador MCCANN Vonya (C)**

United States Coordinator
Office of International Communications
Bureau of Economic and Business Affairs
2201 C Street, N.W., Room 4826
WASHINGTON, D.C. 20520
Tel: +1 202 6475212
Fax: +1 202 6475957

M. DAVIDSON Ron (D)

Director, International
Final Analysis Inc.
Res. Albert B
1291 COMMUGNY
Tel: +41 22 7763602
Fax: +41 22 776 3607

M. GANOTE Stephen (D)

Director, International Affairs
COMSAT Corporation
6560 Rock Spring Drive
BETHESDA, MA 20817
Tel: +1 301 2143303
Fax: +1 301 2147100

M. GRIFFIN Trenholme (D)

Vice President, Corporate Affairs
Teledesic Corporation
2300 Carillon Point
KIRKLAND, WA 98033
Tel: +1 206 8031400
Fax: +1 206 8031404
E-Mail: tren@teledesic.com

M. KRAUSE William (D)

Special Assistant
USAID (United States Agency for International Development)
320 21st Street, N.W. Room 3930
WASHINGTON, D.C. 20523
Tel: +1 202 7364129
Fax: +1 202 6474832
E-Mail: wkrause@usaid.gov

M. MACK John L. (D)

Director, Africa & Middle East
U.S. Department of State
Bureau of Economic and Business Affairs
2201 "C" St, Room 2533 A
WASHINGTON D.C. 20520-5820
Tel: +1 202 6475778
Fax: +1 202 6470158

Mme MARTIN Kathryn (D)

Manager, Telecommunication Standards
Iridium, Inc.
1401 H Street, N.W., Suite 800
WASHINGTON, D.C. 20005
Tel: +1 202 3265668
Fax: +1 202 8420006
E-Mail: kathryn.martin@iridium.com

Mme MCELVANE Roxanne (D)

Attorney Advisor
Federal Communications Commission
2000 M Street, NW, Suite 800
WASHINGTON D.C. 20554
Tel: +1 202 4181480
Fax: +1 202 4182824
E-Mail: rmcclvan@fcc.gov

Mme MCGIRR Doreen (D)

Senior Counsellor
US Department of State
Bureau of Economic & Business Affairs,
Room 2533A, 2201 "C" Street N.W.
WASHINGTON D.C. 20250
Tel: +1 202 6470201
Fax: +1 202 6477407

Mme NORTON Marlee (D)

General Manager of International Programs
National Telephone Cooperative Association
2626 Pennsylvania Ave. N.W.
WASHINGTON, D.C. 20037
Tel: +1 202 2982300
Fax: +1 202 2982320
E-Mail: frs@ntca.org

Mme O'NEILL Judith (D)

Chairman, Communications Practice Group
Reid & Preist
701 Pennsylvania Avenue, N.W.
WASHINGTON, D.C. 20004
Tel: +1 202 5084024
Fax: +1 202 5084321

M. PORTER Roderick (D)

Deputy Bureau Chief
Federal Communications Commission
International Bureau
2000 M. Street, N.W.
WASHINGTON D.C. 20554
Tel: +1 202 4180423
Fax: +1 202 4182818
E-Mail: rporter@fcc.gov

ADMINISTRATIONS - OTHER REGIONS**ADMINISTRATIONS - AUTRES RÉGIONS****Etats-Unis d'Amérique
United States of America**

Mme ROSEMAN Walda (D)
President
CompassRose International Inc.
1200 19th Street, N.W., Suite 560
WASHINGTON, D.C.
Tel: +1 202 8332390
Fax: +1 202 4674717
E-Mail: 73140.1212@compuserve.co

Mme TYSON Diana (D)
Global Accounts Manager
AT&T
19 School House Rd.
SOMERSET, N.J. 08875
Tel: +1 908 3023373
Fax: +1 908 3023284

**Inde (République de l')
India (Republic of)**

M. MADAN Vijay (D)
Director
Ministry of Communications
Centre for Development of Telematics
C-DOT, 9th Floor, Akbar Bhawan
Chomakya Puri
NEW DELHI 110021
Tel: +91 11 6888034
Fax: +91 11 6885558

M. SIVAKUMARAN T.V. (D)
Advisor
Government of India
Department of Communications
Sanchar Bhavan, 20
Ashok Road
NEW DELHI 110001
Tel: +91 11 3712388

**Italie
Italy**

S.E. M. CAMPANELLA Raffaele (D)
Ambassadeur
Ambassade d'Italie
Rue de la Canebière, 16
ABIDJAN 01
Tel: +225 44 61 70
Fax: +225 44 2751

Mme COSTANTINO Vera (D)
Chef, Section commerciale et économique
Ambassade d'Italie
Rue de la Canebière, 16
ABIDJAN 01
Tel: +225 44 61 70
Fax: +225 44 2751

**Japon
Japan**

M. KOBAYASHI Satoshi (C)
Director, International Organizations Div., Int'l Affairs Dept.
Ministry of Posts and Telecommunications
3-2 Kasumigaseki 1-chome
Chiyoda-ku
100-90 TOKYO
Tel: +81 3 35044794
Fax: +81 3 35040884

**Malte
Malta**

M. PACE Joseph M. (C)
Head Central Engineering Services
Telemalta Corporation
Spencer Hill
MARSA HMR 12
Tel: +356 343746
Fax: +356 242000

M. XUEREB Carmelo (D)
Deputy Conferences Executive
Telemalta Corporation
Spencer Hill
MARSA HMR 12
Tel: +356 343746
Fax: +356 242000

**Norvège
Norway**

M. IVERSEN Oeistein (D)
Advisor
Norwegian Telecommunication Authority
Revierstredet 2
P.O. Box 447
Sentrum
0104 OSLO
Tel: +47 22 824608
Fax: +47 22824840

ADMINISTRATIONS - OTHER REGIONS
ADMINISTRATIONS - AUTRES RÉGIONS

Thaïlande
Thailand

M. MAYTHAVEEKULCHAI Nopparat (D)

Senior Executive Director
Telephone Organization of Thailand
89/2 M.3 Chaengwattana Road
Donmuang
BANGKOK 10210
Tel: +66 2 5916666
Fax: +66 2 5892211
E-Mail: nmatha@mozart.inet.co.th

RECOGNIZED OPERATING AGENCIES AND SCIENTIFIC OR INDUSTRIAL ORGANIZATIONS

EXPLOITATIONS RECONNUES ET ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS

**Allemagne (République fédérale d')
Germany (Federal Republic of)**

M. BEATE Jorg

Directeur de l'exportation
SIEMENS A.G.
Hoffmanstr. 51
MUNICH
Tel: +89 722 26353
Fax: +89 722 28024

M. BUSSE Günter

Directeur
Siemens AG
B.P. 1950
08 ABIDJAN 08
Tel: +225 215017
Fax: +225 212744

M. DILGER Peter W.

Director, International Business Relations
Rohde & Schwarz
Muhldorf Str. 15
81614 MUNICH
Tel: +49 89 4129 - 2624
Fax: +49 89 4129 - 3662

M. HABERMANN Gerd

Rohde & Schwarz
Postfach 801469
Muldorfstrasse 15
D81671 MUNICH
Tel: +49 8941292454
Fax: +498941293247

M. REIBNITZ Hans-Peter

Director
Siemens AG
Hoffmannstrasse 51
Postfach 700073
D-81359 MÜNCHEN

M. SOMMER Peter A.

Head of Telecom-Department Africa
DETECON Deutsche Telepost Consulting GmbH
Oberkasseler Str. 2
D-53227 BONN
Tel: +49 228 7001200
Fax: +49 228 7001207

M. WELSCH Hans-Werner

Director General
Siemens AG
B.P. 1398
YAOUNDE
Tel: +305404
Fax: +224571

**Argentine (République)
Argentine Republic**

M. KUSTRA Rubén

Gerente de Estrategia Tecnológica
Telecom Argentina
Telecom Argentina
Congreso 3924, Piso 1
1001 BUENOS AIRES
Tel: +54 1 9681569
Fax: +54 1 9681420
E-Mail: rkustra@starnet.net.ar

**Canada
Canada**

M. DEROME Pierre

Managing Director & CEO
Telecommunications Executive Management Institute of
Canada (TEMIC)
550, rue Sherbrooke ouest
Bureau 471
MONTREAL, QUEBEC
Tel: +1 514 8490666
Fax: +1 514 4991012
E-Mail: derome@temic.ca

M. FENELEY John

Director, International Development & Regulatory Affairs
Odyssey Telecommunications International Inc.
1000, Rue de la Gauchetière Ouest
MONTREAL, QUEBEC H3B 4X5
Tel: +1 514 8687978
Fax: +1 514 8688080

M. MITANI Brian

Manager, Strategic Development, Radiocommunications
Odyssey Telecommunications International Inc.
1000, Rue de la Gauchetière Ouest
MONTREAL, QUEBEC H3B 4X5
Tel: +1 514 8687983
Fax: +1 514 8688080
E-Mail: bmitani@teleglobe.ca

RECOGNIZED OPERATING AGENCIES AND SCIENTIFIC OR INDUSTRIAL ORGANIZATIONS
EXPLOITATIONS RECONNUES ET ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS
**Etats-Unis d'Amérique
United States of America**
M. LEONE Martin T.

Vice-President, Submarine Cable Networks
AT&T
340 Mt. Kemble Avenue
MORRISTOWN, NJ 07960
Tel: +1 201 326 4201
Fax: +1 201 326 2601

M. ROSS David G.

Technical Director
AT&T
340 Mt. Kemble Avenue
MORRISTOWN, NJ 07960
Tel: +1 201 326 2848
Fax: +1 201 326 2704
E-Mail: attmailrossdg

Mme ANDROUTSOS Despi

Specialist, Telecommunication Development
IRIDIUM, INC.
1401 H Street, NW
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 3265673
Fax: +1 202 8420006

M. CISSE Mademba

Director, Telecommunication Development
IRIDIUM, INC.
1401 H Street, NW
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 3265669
Fax: +1 202 8420006

M. DE LEU Jean-Pierre

Managing Director, Africa One Project
AT&T Africa & Middle East
Kaputei Gardens - Lavington
PO Box 25 224
NAIROBI
Tel: +254 2 565033/61
Fax: +254 2 572524
E-Mail: ljpdeleu

M. HUTSON Alvincent

Project Finance Director - Africa One
AT&T
340 Mt. Kemble Avenue
MORRISTOWN, NJ 07960
Tel: +1 201 3262343
Fax: +1 201 3262601
E-Mail: ahutson

M. JUDJA-SATO Blaise

Regional Managing Director
AT&T
340 Mt. Kemble Ave., Room 5210
MORRISTOWN, NJ 07960
Tel: +1 201 3263517
Fax: +1 202 3262601
E-Mail: attmail@jsblaise

M. LATAPIE Francis

Executive Director, Government Affairs
IRIDIUM, INC.
1401 H Street, NW
WASHINGTON, DC 20005
Tel: +1 202 3265671
Fax: +1 202 8420006

M. VANDI Abdulai

Consultant, International Telecommunications (Africa)
Siemens AG
Howard University - African Studies
WASHINGTON, D.C. 20059
Tel: +1 202 806 7904
Fax: +1 202 806 7924
E-Mail: avandia@aol.com

France
France
M. AG RHISSA Anasser

Expert en réseaux et télécommunications
France Telecom
9, rue Charles Fourier
F-91000 EVRY
Tel: +33 1 60764778
Fax: +33 1 60783927
E-Mail: anasser.ag-rhissa@int-evry.fr

Mme ALZINA-BRUGERE Valérie

Sales and Marketing
ALCATEL
30, rue des Chasses
F-92111 CLICHY CEDEX
Tel: +33 1 47566584
Fax: +33 1 47566921

Mme. BLANCHÉ Valérie

Responsable Communication (GLOBALSTAR T.E.S.A.M.)
France Telecom
6, place Alleray
75505 PARIS CEDEX 15
Fax: +33 1 44442222

RECOGNIZED OPERATING AGENCIES AND SCIENTIFIC OR INDUSTRIAL ORGANIZATIONS

EXPLOITATIONS RECONNUES ET ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS

**France
France**

M. BOULLAY Eric

Manager Africa, International Affairs
Société Télécom. Radioélectriques et Téléphoniques (TRT)
16, avenue Descartes - B.P. 21
92352 LE PLESSIS-ROBINSON
Tel: +33 1 41286378
Fax: +33 1 41286248

M. GABLA P. M.

Sales and Marketing
ALCATEL
30, rue des Chasses
F-92111 CLICHY CEDEX
Tel: +33 1 47566584
Fax: +33 1 47566921

M. HIDEUX Bernard

Technicien
Thomson-CSF - Division RGS
66 rue du Fossé Blanc
F-92231 GENNEVILLIERS
Tel: +33 1 46132145
Fax: +33 1 46133433

M. JENNEQUIN Jean-Pierre

Responsable Affaires Afrique (Globalstar TESAM)
France Telecom
6, place Alleray
75505 PARIS CEDEX 15
Fax: +33 1 44442222

M. MEGE Philippe

Ingénieur Télécommunications (Gestion des fréquences)
Thomson-CSF - Division RGS
66 rue du Fossé Blanc
F-92231 GENNEVILLIERS
Tel: +33 1 46132145
Fax: +33 1 46133433

M. NEUVILLE Henri

Directeur du Bureau de France Telecom à Abidjan
France Telecom
Immeuble Le Mans
Av. Botreau-Roussel
01 B.P. 3326
ABIDJAN 01
Tel: +225 333097/333098
Fax: +225 333099

M. PAUGAM Daniel

Directeur
ALCATEL
Succursale de Côte d'Ivoire
20 B. P. 1369
ABIDJAN 20
Tel: +225 221507/224773
Fax: +225 221787

Mme PECH Christine

Responsable des relations avec l'UIT
France Telecom
DG/DI/AEM3
6, place Alleray
75505 PARIS CEDEX 15
Tel: +33 1 44446848
Fax: +33 1 44444782

M. SUARD Alain

Chef, Service Relations Internationales et Développement
France Telecom
France Câbles & Radio
6, place Alleray
75505 PARIS CEDEX 15
Fax: +33 1 44442222

M. ZINOVIEFF Eric

Directeur du Projet GLOBALSTAR
France Telecom
Immeuble Perisud
7 Bd. Romain Rolland
92128 MONTROUGE CEDEX
Tel: +33 1 44444274
Fax: +33 1 44444272

**Israël (Etat d')
Israel (State of)**

M. GLIK Rafael

Senior Director International Projects
ECI Telecom
30 Hasivim Street
PETAH TIKVA 49133
Tel: +972 3 9266904
Fax: +972 3 9266711

**Italie
Italy**

M. MANCINI Matteo

Telecom Italia
Via Flaminia, 189
ROME 00196
Tel: +39 6 36882239
Fax: +39 6 36882135

RECOGNIZED OPERATING AGENCIES AND SCIENTIFIC OR INDUSTRIAL ORGANIZATIONS**EXPLOITATIONS RECONNUES ET ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS****Italie
Italy****M. MORETTI Paolo**

Directeur des Relations internationales institutionnelles
Telecom Italia
Via Gianturco 2
ROME 00124
Tel: +39 6 36882149
Fax: +39 6 36882639

M. PACENTI Alfredo

Division Relations Publiques
Telecom Italia
Via Flaminia, 189
ROME 00196
Tel: +39 6 36882239
Fax: +39 6 36882135

**Japon
Japan****M. Ii Chikai**

Assistant to the G.M., Telecommunications Division
Hitachi, Ltd.
216 Totsuka-cho
Totsuka-ku
YOKOHAMA 244
Tel: +81 45 8811221
Fax: +81 45 8617477
E-Mail: fikai-ii@cm.hitachi.co.jp

M. IWASO Kozo

Secretary-General
The New ITU Association of Japan, Inc.
2-4-10 Iwamotocho,
Chiyoda-ku
TOKYO 101
Tel: +81 3 58205620
Fax: +81 3 58205621

M. SUZUKI Noboru

Chief Engineer/Engineering Staff Group
NEC Corporation
7-1 Shiba Go-chome
Minato ku
TOKYO 108-01
Tel: +81 3 37986595
Fax: +81 3 37989213

M. WASHISU Eichi

Chief Scientist
Fujitsu Limited
12-5, Shimokodanaka 2-chome
Nakahara-ku
KAWASAKI
Tel: +81 44 7544044
Fax: +81 44 7544237
E-Mail: washisu@hd.ts.fujitsu.co.jp

**Portugal
Portugal****M. MESQUITA Cesar**

International Relations Department
Portugal Telecom
Av. Fontes Pereira de Melo No. 40
1000 LISBOA
Tel: +351 1 3504066
Fax: +351 1 3574923

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du
Nord
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland****M. TREDWELL Martin**

Business Development Manager, Africa and Middle East
British Telecom (BT)
PP 104, Holborn Centre
120 Holborn
LONDON EC1N 2TE
Tel: +44 171 4923070
Fax: +44 171 4922206

**Sudafricaine (République)
South Africa (Republic of)****M. MKUMATELA Lutando S.**

Manager, Regulatory Affairs
Telkom SA Ltd.
88 A Union Avenue
LYTTELTON
Tel: +27 12 3113598
Fax: +27 12 3112036

M. PETERSEN Baron

Senior Manager, Teletraffic Engineering
Telkom SA Ltd.
Private Bag X74
PRETORIA 001
Tel: +27 12 3111447
Fax: +27 12 8245128
E-Mail: petersbr@telkomo4.telkom.co.za

RECOGNIZED OPERATING AGENCIES AND SCIENTIFIC OR INDUSTRIAL ORGANIZATIONS
EXPLOITATIONS RECONNUES ET ORGANISMES SCIENTIFIQUES OU INDUSTRIELS

Suède
Sweden

M. ENARSSON Gunn
Corporate Controller
Telia AB
c/o Swedtel AB
Box 6297
STOCKHOLM
Tel: +46 8 6902200
Fax: +46 8 318319

UN AND ITS SPECIALIZED AGENCIES
ONU ET SES INSTITUTIONS SPECIALISÉES

CEA/ECA**M. OKELLO Robert**

Chief, Communications Unit
P. O. Box 3005
ADDIS ABABA
Ethiopie (République fédérale démocratique d')
Tel: +251 1 516551
Fax: +251 1 510391

OMC/WTO**Mme TUTHILL Lee**

Counsellor
159 rue de Lausanne
CH-1211 GENEVA
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 7395209
Fax: +41 22 7395771
E-Mail: lee.tuthill@wto.org

OMS/WHO**M. ADIKPETO Kodjo E.**

Conseiller régional informatique et télécommunications
B. P. 6
BRAZZAVILLE
Congo (République du)
Tel: +242 839270
Fax: +242 839412
E-Mail: afro@who.org

ONU/UNO**M. NOYELLE Thierry**

Senior Consultant
United Nations - DC2-1111
N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 212 6636378
Fax: +1 212 749 3829

M. ZIMMERMANN Hans

Senior Humanitarian Affairs Officer
Department of Humanitarian Affairs
Palais des Nations
CH-1211 GENEVA 10
Suisse (Confédération)
Tel: +41 22 9173516
Fax: +41 22 9170023
E-Mail: hans.zimmermann@itu.ch

ONUDI/UNIDO**M. SPINA Anthony**

Industrial Development Officer
Investment and Technology Promotion Division
Vienna International Centre
P.O. Box 300
A-1400 VIENNA
Autriche
Tel: +43 1 21131 (5034/3702)
Fax: +43 1 232156
E-Mail: aspina@unido.org

M. DIALLO Assane

Consultant Industrie et télécommunications
B.P. 1219
DAKAR
Sénégal (République du)
Tel: +221 218480
Fax: ++221 218837

PNUE/UNEP**M. JOHNSON Roger**

Chief, Environmental Information Services
P.O. Box 30552
NAIROBI
Kenya (République du)
Tel: +254 2 623271
Fax: +254 2 623495
E-Mail: johnsonr@unep.no

UNDP/PNUD**M. ADESIDA Olugbenga**

Systems Analyst
01 B.P. 1747
ABIDJAN 01
Côte d'Ivoire (République de)
Tel: +225 222669
Fax: +225 222664
E-Mail: jadesids@worldbank.org

Mme BAZILE-FINLEY Jocelline

Resident Representative
B. P. 1747
ABIDJAN 01
Côte d'Ivoire (République de)
Tel: +225 211341
Fax: +225 211367/217404

M. KERBY Richard

Information Manager
1 UN Plaza
NEW YORK, NY 10017
Etats-Unis d'Amérique
Tel: +1 212 9065918
Fax: +1 212 9065423
E-Mail: richard.kerby@undp.org

UN AND ITS SPECIALIZED AGENCIES
ONU ET SES INSTITUTIONS SPECIALISÉES

WORLD BANK

M. KATSU Shigeo

Directeur pour l'Afrique de l'Ouest

01 B.P. 1850

01 ABIDJAN

Etats-Unis d'Amérique

Tel: +225 442227

Fax: +225 441687

OTHER REGIONAL AND INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
AUTRES ORGANISATIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

ECOWAS**M. SESAY John**

Directeur, Transports, Communications et Energie
 Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
 6 King George V Road
 PMB 12745
 LAGOS
 Nigéria (République fédérale du)
 Tel: +234 1 2636067
 Fax: +234 1 2637052

M. DIOP Mustapha

Executive Committee Member
 International Amateur Radio Union
 B. P. 2276
 DAKAR
 Sénégal (République du)
 Tel: +221 223653
 Fax: +221 229726

ESMT**M. TOURE Idussa**

Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications
 B. P. 10.000
 DAKAR-LIBERTÉ
 Sénégal (République du)
 Tel: +221 249806
 Fax: +221 246890
 E-Mail: esmt@sonatel.senet.snet

ITC**M. ENGVALL Lars**

Chairman Com. III (Developing Countries and ITU)
 International Teletraffic Congress
 44, av. de la Marne
 06100 NICE
 France
 Tel: +33 93819184
 Fax: +33 93815075
 E-Mail: lars.engvall@itu.ch

IARU**M. WELENS Hans**

Region 1
 Chairman of STARS Working Group
 International Amateur Radio Union
 Mechelsesteenweg 45
 2500 LIER
 Belgique
 Tel: +32 3 4891333
 Fax: +32 3 4881357

Observatoire**M. ZONGO Gaston**

Directeur
 c/o E.S.M.T.
 B. P. 10.000
 DAKAR-LIBERTÉ
 Sénégal (République du)
 Tel: +221 252414
 Fax: +221 252428

M. NIAVA Jean-Jacques

Region 1
 Président of "Assoc. des Radio-Amateurs Ivoiriens" (ARAI)
 International Amateur Radio Union
 B. P. 170
 ABIDJAN
 Côte d'Ivoire (République de)
 Tel: +225 243346
 Fax: +225 243346

SATCC**M. BROWN Walter**

Deputy Chief
 Regional Telecom Restructuring Programme
 P.O. Box 1453
 GABORONE
 Botswana (République du)
 Tel: +267 305535
 Fax: +267 305566
 E-Mail: wbrown@wn.apc.org

M. VIERA Philippe

Region 1
 International Amateur Radio Union
 B. P. 1985
 ABIDJAN
 Côte d'Ivoire (République de)
 Tel: +225 253354
 Fax: +225 351116

M. TAYOB Marcelino

Southern Africa Transports & Communications Commission
 Av. Martires de Inhamanga 170 - 2nd Floor
 MAPUTO
 Mozambique (République du)
 Tel: +258 1 420214
 Fax: +258 1 420213
 E-Mail: mtayob@satcc.uem.mz

OTHER REGIONAL AND INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
AUTRES ORGANISATIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

UPAT/PATU

M. KAMANO Djigui

Chef, Div. Conférences, Information et Documentation
Union panafricaine des télécommunications
B.P. 8634
KINSHASA
Zaire (République du)
Tel: +243 12 22175/26164
Fax: +243 88 40338

M. KEITA Minemba Mamadou

Secrétaire général
Union panafricaine des télécommunications
B.P. 8634
KINSHASA
Zaire (République du)
Tel: +243 12 22175/26164
Fax: +243 88 40338

M. MWAKATOBÉ Gideon

Counsellor-Expert Switching
Union panafricaine des télécommunications
B.P. 8634
KINSHASA
Zaire (République du)
Tel: +243 12 22175/26164
Fax: +243 88 40338

INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS OPERATING SATELLITE SYSTEMS
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES EXPLOITANT DES SYSTÈMES À SATELLITE

ARABSAT

M. AL-QAHTANI Said Abdullah
 Assistant Director General for Fin. & Admn. Affairs
 P.O. Box 1038
 RIYADH 11431
 Arabie saoudite (Royaume d')
 Tel: +966 1 4646666
 Fax: +966 1 4656983

RASCOM

M. ADADJA G.D.
 Directeur général
 Avenue Thomasset
 01 B. P. 3628
 ABIDJAN 01
 Côte d'Ivoire (République de)
 Tel: +225 223674/223683
 Fax: +225 223676/223679

EUTELSAT

M. PEREIRA DE LIMA Joachim
 Tour Maine-Montparnasse
 33, avenue du Maine
 75755 PARIS CEDEX 15
 France

Mme KASSA Menbere
 Head of Finance and Accounts Dept.
 Avenue Thomasset
 01 B. P. 3628
 ABIDJAN 01
 Côte d'Ivoire (République de)
 Tel: +225 223674
 Fax: +225 223676/223679

INMARSAT

M. ESPOSITO Bruno
 Project Manager/Fixed to Mobile Routing
 99 City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 7281606
 Fax: +44 171 7281163

M. KOW SAGOE Christian
 Head of Marketing and International Relations
 Avenue Thomasset
 01 B. P. 3628
 ABIDJAN 01
 Côte d'Ivoire (République de)
 Tel: +225 223683
 Fax: +225 223676/223679

M. TAYLOR Shola
 Directeur régional pour l'Afrique
 99, City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 728 1106
 Fax: +44 171 728 1163

M. MACHIOUDI Nassirou
 Gestionnaire des Ressources humaines
 Avenue Thomasset
 01 B. P. 3628
 ABIDJAN 01
 Côte d'Ivoire (République de)
 Tel: +225 223683
 Fax: +225 223676/223679

M. WRIGHT David
 Manager Regional Programmes
 99 City Road
 LONDON EC1Y 1AX
 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
 Tel: +44 171 7281203
 Fax: +44 171 7281163
 E-Mail: david-wright@inmarsat.org

M. REGE James G.
 Head Engineering & Operations
 Avenue Thomasset
 01 B. P. 3628
 ABIDJAN 01
 Côte d'Ivoire (République de)
 Tel: +225 223674
 Fax: +225 223676/223679

INTELSAT

M. TOURE Hamadou
 Group Director, Africa & Middle East, Sales & Marketing
 3400 International Drive, N.W.
 WASHINGTON, D.C. 20008-3098
 Etats-Unis d'Amérique
 Tel: +1 202 9446883
 Fax: +1 202 9447076

BANKS, FINANCING INSTITUTIONS AND DEVELOPMENT AGENCIES
BANQUES, INSTITUTIONS DE FINANCEMENT ET ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT

Banque africaine de développement (B.A.D)

M. BAKOUAN Dramane

Ingénieur de Télécommunications
B.P. V. 316
ABIDJAN
Tel: +225 204320
Fax: +225 447002

M. BEDOUMRA Kordjé

Chef, Division Infrastructure et Industrie - Région Nord
B.P. 316
ABIDJAN
Tel: +225 204161

M. NIKIEMA Denis

Ingénieur des télécommunications
B.P. 1387
ABIDJAN
Tel: +225 204319
Fax: +225 216373

Mme OTEH Arunma

Senior Finance Officer
B.P. V. 316
ABIDJAN
Tel: +225 205624
Fax: +225 447002

Saudi Fund for Development

M. ALTURKI Ibrahim

Architect
P.O. Box 50483
RIYADH 11523
Tel: +966 1 4640292
Fax: +966 1 4647450

OTHERS**AUTRES****Burkina Faso
Burkina Faso**

M. SIMPORE Mamadou
Consultant
01 B.P. 8629
ABIDJAN 01
Tel: +225 435414
Fax: +225 435014

**Canada
Canada**

M. EDERY Sam
Directeur délégué
CANAC International
s/c Ambassade du Canada - 01 BP 4104
ABIDJAN 01
Tel: +225 329228
Fax: +225 227270

**Côte d'Ivoire (République de)
Côte d'Ivoire (Republic of)**

M. APETAY Kouassi
Consultant
17 B.P.
ABIDJAN 02
Tel: +225 413980
Fax: +225 415151

Dr. AMAN B.A.
Médecin
ABIDJAN 22
Tel: +225 436634

M. ASSA S.R.
Directeur Projets Spéciaux
Access Telecom
Immeuble N'Zarama - 01 B.P. 2361
ABIDJAN 01
Tel: +225 225959

M. BLAIR Michael
01 B.P. 4104
ABIDJAN 01
Tel: +225 210822
Fax: +225 223676/223679

Prof. M. COULIBALY A.
Centre Hospitalier Universitaire de Treichville
ABIDJAN
Tel: +225 255230

M. DIBY A.
Ing. des Techniques Biomédicales
B.P. 1518
ABIDJAN 18
Tel: +225 251308

Mme. DJEKOU ABRAHAM A.
CARITAS
B.P. 55
ABIDJAN 22
Tel: +225 376021

M. DJIBO William
Professeur
Polyclinique Ste Anne-Marie
08 B.P. 486
ABIDJAN 08
Tel: +225 445132

Prof. M. KANGAH
Centre Hospitalier Universitaire de Treichville
ABIDJAN
Tel: +225 255230

Prof. M. KANGAH Michel
Centre Hospitalier Universitaire de Treichville
Institut de Cardiologie
ABIDJAN
Tel: +225 258129

Dr. KOUAME KOUAKOU B.A.
Médecin
B.P. 55
ABIDJAN 22

Dr. KOUASSI A.
CARITAS
ABIDJAN
Tel: +225 211066

Prof. M. LAMBIN Y.
Centre Hospitalier Universitaire de Youpougon
ABIDJAN
Tel: +225 445132

Mme MORENHOUT Vera
ABIDJAN

OTHERS

AUTRES

**Côte d'Ivoire (République de)
Côte d'Ivoire (Republic of)**

M. MORENHOUT J.C.
ABIDJAN

Dr. N'GUESSAN Joseph
CARITAS
ABIDJAN 22
Tel: +225 211066

Prof. M. NDORI
Centre Hospitalier Universitaire de Treichville
ABIDJAN

Dr. NIAMIEN B.A.
Médecin
B.P. 1414
ABIDJAN 22
Tel: +225 379766

Dr. VAGANON B.
Dermatologue
ABIDJAN

M. FINLEY Theodore
Private Consultant, Architect
T. Finley
01 B. P. 1747
ABIDJAN 01
Tel: +1 225 328875
Fax: +1 225 328875

M. KILLHAM Edward
Correspondent
Gemini News Service
01 B.P. 1747
ABIDJAN
Tel: +225 257626
Fax: +225 256476

M. N'KUBITO Ya Rugango
General Counsel
Telecel International Ltd.
36 Grove Street - 2nd Floor
P.O. Box 815
NEW CANAAN, CT 06840
Tel: +1 203 9664623
Fax: +1 203 9667477

M. OKPAKU Joseph
President
Telekom Africa - Okpaku Communications
222 Forest Avenue
NEW ROCHELLE N.Y. 10804
Tel: +1 914 636 6498
Fax: +1 914 632 2320

**Etats-Unis d'Amérique
United States of America**

M. ADUBIFA Akin
Program Officer
Carnegie Corporation of New York
437 Madison Avenue
NEW YORK 10022
Tel: +1 212 3713200
Fax: +1 212 2239822

M. BROWN Wendell
Financial Analyst
HUGHES
2020 Imperial Building
LOS ANGELES, CA
Tel: +1 310 3647791

M. DIOP Amadou
Directeur du développement
HUGUES
Loc. SC S41
M5 A326
LOS ANGELES, CA 90009
Tel: +1 310 4162371
Fax: +1 310 3649471
E-Mail: adiop@quat.hac.com

**France
France**

M. EMMANUEL Moudjibou
Chargé de mission
Bosch Telecom France
Tel: +225 223665

M. GUYOMARD Jean-Yves
P.D.G.
Bureau Yves Houssin
14, rue de Bassano
75116 PARIS
Tel: +33 1 53673600
Fax: +33 1 53673610

OTHERS**AUTRES****France
France**

M. KOUDRINE Olivier
PDG
GEKA/MATRA
91 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

M. MOERENHOUT Jean-Claude
Directeur Technique
GEOLINK
17 Avenue Hoche
75005 PARIS
Tel: +331 45615410
Fax: +331 45634973

**Italie
Italy**

M. ROVETTA Alberto
Professor
Politecnico di Milano
Piazza Leonardo da Vinci 32
MILANO
Tel: +39 2 23994720
Fax: +39 2 70638377

**Monaco (Principauté de)
Monaco (Principality of)**

M. FAIRLEY Neil J.
Director - Group Development
INVESTCOM MED-NETWORK
Glen Lodge
GREAT GLEN - UK
Tel: +44 116 2593069
Fax: +44 116 2592622

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du
Nord
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland**

M. KAMANOU Pierre-François
General Manager MSI France
Mobile Systems International Plc
257 avenue Georges Clémenceau
92745 NANTERRE CEDEX
Tel: +33 1 46698686
Fax: +33 1 46698699
E-Mail: pfkamanou@msi-uk.com

Mme SHETTY Vineeta
Senior Editor
Communications International
Greater London House - Hampstead Rd.
LONDON NW1
Tel: +44 171 2085103
Fax: +44 171 3830157
E-Mail: vineetas@computing.emap.co.uk

**Sénégal (République du)
Senegal (Republic of)**

M. NDIAYE Abdoulaye
Directeur général
Chef Equipe de Recherche CNUCED/CAPAS
ISADE (Institut Supérieur Africain pour le Développement de
l'Entreprise)
3, place de d'Indépendance
B. P. 3827
DAKAR
Tel: +221 222266
Fax: +221 218010

**Suisse (Confédération)
Switzerland (Confederation of)**

M. SIBAILLY Douhoure
Représentant pour l'Afrique
Internationale du Personnel des PTT (IPTT)
38, avenue du Lignon
CH-1219 LE LIGNON GENEVE
Tel: +41 22 7968311
Fax: +41 22 7963775

LOCAL STAFF / PERSONNEL LOCAL

Appui administratif

Mlle Marie-Rose ACHI	M. Beugré GNANTA
M. Amin ACHO	M. Didier HERMAN
M. Méledje ADOU	M. Félix KACOU
M. Beyara AKA	M. Marc KACOU
M. Régis AKOU	M. Serge KACOU
M. Assemian ASSEMIAN	M. Bella KOBINA
M. Valentin ASSI	M. Kouamé KOUAKOU
M. Raymond ASSOA	M. Basile KOUASSI
M. Assi Pierre BALLOU	M. Evariste KOUEDAN
M. Ephrem BANCOULI	M. Dalougou LOBA
M. Coulibaly BEMAN	M. Dominique M'BRA
Mlle Jeanne BIATCHON	Mme Béatrice MESSOU
M. Diemeléou BILE	M. Nicaise MOBIO
M. Jean-Gaston BOGUIFO	M. Sylvestre MPOUE
M. Narcisse DANHO	M. Alico Servais N'DY
M. Ibrahim DIABATE	M. Raoul NDY
M. Dro Eric DIOMANDE Journaliste CI-TELCOM	M. Nestor NELLO
M. Jean EDAGNE	M. Alphonse PEHARE
M. Kouamé ETTIEN	M. S. Pierre SOMBO
Mme Catherine FLORENTIN	M. Z. Bough TOURE Journaliste CI-TELCOM
M. Abledji GNAHOUA	M. Sylvestre ZAGBA
	M. Bi Botti ZOHOU

ITU STAFF / PERSONNEL UIT

A. Membres élus

Dr. P. TARJANNE
Secrétaire général

Dr. H. CHASIA
Vice-Secrétaire général

M. A. LAOUYANE
Directeur, Bureau de développement des télécommunications (BDT)

M. Th. IRMER
Directeur, Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB)

M. R. JONES
Directeur, Bureau des radiocommunications (BR)

M. S. GHOSH
Conseiller, Bureau régional de l'UIT à Dakar

M. C. GIRARD
SPACECOM Project Coordinator

M. J. HERRERA
Développement des ressources humaines

M. R. HUANG
Conseiller, Bureau régional de l'UIT à Harare

M. Y. KOUROUMA
Chef, Unité Afrique

M. P. LECHARNY
Consultant BDT

B. BDT

M. D. STAGLIANO
Chef, Département des politiques, stratégies et de la programmation

M. N. AKYUZALP
Stratégies et Programmation des Télécommunications

M. L. ANDROUCHKO
Commissions d'études de l'UIT-D

Mme F. AZODOGBEHOU
Suivi sectoriel

M. A. BAIRI
Chef, Bureau régional de l'UIT au Caire

M. Y. BANCOULI
Conseiller, Bureau régional de l'UIT à Dakar

M. S. BASSAVE
Conseiller, Bureau régional de l'UIT à Dakar

M. J. ELOTU
Organisations internationales et Pays les moins avancés

Mme A. ENDERLYN
Mobilisation des ressources

M. A. FERGUSSON-NICOL
Conseiller, Bureau régional de l'UIT à Harare

M. S. MAHIDDINE
Conseiller, Bureau régional de l'UIT à Yaounde

M. M. MINGES
Systèmes d'information

M. Simon MOSHIRO
Consultant

M. Jean-Louis PION
Consultant UIT

M. C. SANCHEZ
Coordination du Budget

M. A. SOUMAH
Conseiller, Bureau régional de l'UIT à Dakar

B. BDT - Secrétariat

Mme Lilian CHOUTKO
Assistante

Mme Honora DAILY
Assistante

Mme Oumi DIOP
Assistante

Mme Rosa GANOSE
Assistante

ITU STAFF / PERSONNEL UIT

Mme Isobel GORDON
Assistante du Directeur du BDT

Mme Andrea MOZER CORRAL
Assistante

Mme Marlène PLACCI
Assistante

Mme Ellen SELLIER
Assistante

Mme Geneviève VIGOGNE
Service des Bourses

C. Télécom

M. Jean JIPGUEP
Président du Comité

D. Secrétariat général

M. Jorg ALLINGER
Reprographie

Mme Patricia LUSWETI
ITU Newsletter

M. Pradeep PRASAD
Division de l'Ordinateur et du Réseau

D. S.G. Secrétariat

Mme Elaine BARON
Contrôle des documents

Mme Danièle BOCCARD
Service des Conférences

Mme Helen BOREL
Opératrice/Révisseuse anglais

M. Patrick CAILLER
Logistique

Mme Denise DUCROT
Opératrice/Révisseuse français

M. René GACHET
Distribution des documents

Mme Naki OBUOBI
Assistante du Secrétaire général et des Membres élus

Mme Victoria ROLSTON
Opératrice/Révisseuse anglais

Mme Nathalie SAXOD
Opératrice/Révisseuse français

E. Interprètes

Mme Nathalia ENGMANN

Mme Marie-Thérèse FAYE

M. Jean-Paul MISSIRE

M. Edwin OCLOO-SEWOR

Mme Nina OKAGBUE

Mme. Isabelle POLNEAU-ANTHONY

M. Guediouma SANOGO

M. Christian STENERSEN

M. Stephen TETTEY

Mme. Kimbo VIEYRA

F. Procès-verbalistes

Mme Claude BRIAND

M. Timothy ELDRIDGE

M. Jean-Noël MAIRE

G. Traduction

Mme Michèle GASCOU
Traduction française

M. Anthony PITT
Traduction anglaise

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

ANNEXE 6
LISTE DES
DOCUMENTS

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

LISTE FINALE DES DOCUMENTS
(Documents 1 - 83)

A. Documents de base de la Conférence

	Doc. No. AF-CRDT-96/		Doc. No. AF-CRDT-96/
Ordre du jour de la Conférence	1	SÉANCE PLÉNIÈRE	
Structure de la Conférence	77	<i>Procès-verbaux</i>	
Bureau de la Conférence	56	Séance d'ouverture	64
Commission 1 - Rapport (Politiques et stratégies)	73(Rév.1) + Add.1	1ère séance	65
		2ème séance	71
Commission 2 - Rapport (Développement des réseaux)	75 + Add.1	3ème séance	78
		4ème séance	80
Commission 3 - Rapport (Financement)	76	5ème et dernière séance	81
		Séance de clôture	82

B. Liste des documents

Doc. N°	Origine	Point de l'OJ	Titre
1	SG, UIT	-	Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (Abidjan, Côte d'Ivoire, 6-10 mai 1996) - Ordre du jour provisoire
2	BDT	1.1	Le Livre vert africain: politiques de télécommunication pour l'Afrique
3	BDI	0.2	Contribution à l'AF-CRDT-96
4	SDN	1.1	Restructuration du secteur des télécommunications au Soudan
5	MOZ	0.2	Réforme de la législation, de la structure et de la réglementation - Le cas du Mozambique 1981-1993
6	ZAI	3.1, 2.4	Mécanisme pour le financement du développement des télécommunications: coopération régionale et sous-régionale - Relance du projet PANAFTEL

Doc. N°	Origine	Point de l'OJ	Titre
7	ZAI	0.2, 1.1	Changements survenus dans le domaine de la politique générale et de la réglementation - Importance du régime des licences au Zaïre
8	1	2.4	Développement et application des communications mobiles en Afrique
9	SEN	1.3, 2.0, 2.4	Industrialisation et fabrication - Évolution du secteur des télécommunications au Sénégal - PANAFTEL: un bel exemple de coopération internationale
10	ITC	2.2	ITC et son support à l'ingénierie de trafic
11	BDT	2.1	Développement des réseaux: priorité pour les PMA
12+ Corr.1	BDT	1.1	Développement des télécommunications en Afrique et Accord général sur le commerce des services
13	BDT	1.1	Vers une infrastructure d'information africaine
14	BDT	1.3	Développement d'industrie de télécommunications en Afrique
15	SG, UIT	2.4	Communications en cas de catastrophe: projet de Convention sur la fourniture de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe
16	BDT	2.4	Nouvelles initiatives: initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique
17	SEN	3.1	Mécanismes pour le financement des télécommunications Utilisation des ressources nationales et internationales
18	UGA	2.3	Projet de centre régional de formation professionnelle sur les communications par satellite (SATCOM) à Kampala
19	Rapp. Q.4/2	2.1	Comprendre l'infrastructure des télécommunications rurales
20 + Corr.1	BDT	1.1	L'Afrique au bout du fil: tendances du trafic téléphonique international africain
21	BDT	2.4	Revitalisation des projets PANAFTEL et système d'information de gestion

¹ Commission économique pour l'Afrique.

Doc. N°	Origine	Point de l'OJ	Titre
22	BDT	0.1	Évaluation de la mise en oeuvre et du suivi des décisions de l'AF-CRDT-90, de la CMDT-94 et de la PP-94
23	BDT	1.2	Rôle des organisations régionales et sous-régionales en Afrique
24	MLI	1.2	Union panafricaine des télécommunications: perspectives d'avenir
25	Rapp. Q.5/1	1.3	Système de publiphone à carte à induction magnétique de Telebrás: exemple réussi d'amélioration des télécommunications par le biais de l'innovation technologique, du transfert de technologie et de l'industrialisation au Brésil
26	2	1.2	RASCOM, une organisation régionale opérationnelle pour le développement d'un réseau africain de télécommunication intégré
27	BDT	0.2	Indicateurs des télécommunications africaines
28	TEMIC	2.1	Formation des cadres supérieurs
29	UPAT	2.4	Réflexion sur le réseau PANAFTEL
30	UPAT	1.2	Rôle des organisations régionales et sous-régionales
31	BDT	2.2	Système d'information de gestion (SIG) - Activités en cours en Afrique
32	BDT	3.1	Colloque sur le financement des télécommunications en Afrique: résumé analytique
33	CAN	3.1	Rôle joué par les lignes de contribution au développement (DLOC) dans le financement des projets de télécommunications rurales en Amérique latine
34	CE 2/Q.6/2	2.4	Télé médecine et pays en développement - Rapport d'avancement
35	INMARSAT	1.1	Cadre de politique générale et de réglementation pour les services mobiles par satellite
36	BDT	2.4	Projet SPACECOM: un nouveau modèle de partenariat visant à encourager la mise en oeuvre dans les pays en développement de projets pilotes utilisant à la fois les technologies modernes de télécommunications par satellite et les technologies hertziennes de terre

² Organisation régionale africaine de communications par satellite.

Doc. N°	Origine	Point de l'OJ	Titre
37	UNECA	1.1	Initiative "Société africaine à l'ère de l'information" - Cadre d'action pour l'édification d'une infrastructure africaine de l'information et de la communication
38	KEN	0.2, 1.1, 1.2, 1.3	Expansion du réseau de télécommunication du Kenya depuis la Conférence AF-CRDT 90 - Développement des politiques et de la réglementation au Kenya depuis la Conférence AF-CRDT 90 - Renforcement des organisations régionales pour l'Afrique - Industrialisation et transfert de technologie
39	France Telecom	2.3	Migration des télécommunications et réseaux actuels vers les autoroutes de l'information
40	BDT	1.2	Premiers résultats, en ce qui concerne l'Afrique, de l'enquête menée par l'UIT/BDT sur le secteur des télécommunications
41	CAF	2.1	Développement des infrastructures des télécommunications nationales, en particulier dans les zones rurales
42	BDT	2.4	Colloque international sur le rôle des technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement (Tunis, 17-19 avril 1996)
43	BDT	-	Responsabilités financières de la Conférence
44	BDT	-	Colloque sur le financement des télécommunications en Afrique
45	BDT	3.1	Plan d'action du BDT: Programme 1.F: Financement
46	USA	2.4	L'initiative Leland: passerelle au GII pour l'Afrique
47A	USA	1.1, 2.1, 2.4, 3.1	Contribution à la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications
47B ³ + Corr.1	USA	1.1, 2.1, 2.4, 3.1	Contribution à la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications
48	INTELSAT	2.1	Le DAMA d'INTELSAT: Une solution pour l'intégration des zones rurales
49	BR, UIT	-	Activités de l'UIT-R intéressant les pays en développement, en particulier la CMR-97
50	BDT	2.4	Programme de télémédecine de l'UIT-D pour l'Afrique (1996-1998)

³ Anglais seulement.

Doc. N°	Origine	Point de l'OJ	Titre
51	SG, UIT	-	Telecom Interactive 97 et Africa Telecom 98
52	Final Analysis Inc.	2.4	Programme pilote expérimental de partage de fréquences pour service mobile de télécommunication par satellite à défilement à des fréquences inférieures à 1 Ghz
53	Comité de Coord. d'Africa One	2.4	Rapport analytique du comité de coordination d'Africa one à la Conférence AF-CRDT-96
54	Kenya	1.1	Evolution de la politique de la réglementation du secteur des télécommunications en Kenya depuis l'AF-CRDT-90
55	Cameroun	2.4	Problèmes soulevés par les nouveaux systèmes mobiles mondiaux de communications personnelles
56	SG	-	Bureau de la Conférence
57	Kenya	3.1	Etablissement des coûts et tarification dans le développement des services de télécommunication en Afrique
58	Dépt. des Affaires humanitaires des Nations Unies	2.4	Projet de Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe
59	Okpaku Communications	1.3	Projet d'application, de fabrication, de recherche et de développement en télécommunications
59A	Okpaku Communications	1.3	Projet d'application, de fabrication, de recherche et de développement en télécommunications
60 ³	Chairman, Intelsat 2000 Working Party	2.3	Status report on the on-going restructuring process of Intelsat
61	Mali	2.4	Le réseau PANAFTEL-ACDI dans le cadre des perspectives de renforcement de la coopération sous-régionale
62	TRT	2.1	Développement des infrastructures de télécommunication en zones rurales
63	SG	-	Secrétariat de la Conférence
64	SG	-	Procès-verbal de la séance d'ouverture
65	SG	-	Procès-verbal de la première séance plénière

Doc. N°	Origine	Point de l'OJ	Titre
66 ³	G	2.4	Possibilités et problèmes des systèmes mobiles par satellite en Afrique
67 ³	G	-	ICO and Africa
68	Malawi	2.1	Développement des télécommunications dans les zones urbaines et rurales du Malawi
69	Telekom South Africa (Ltd)	2.2	La conception globale des systèmes de trafic téléphonique de Telekom South Africa (Ltd)
70 ³	Etats-Unis d'Amérique	2.4	Forum mondial des politiques de télécommunication sur les systèmes mondiaux par satellite (SMS) - Document d'information
71	SG	-	Procès-verbal de la deuxième séance plénière
72 ³	AT&T	2.4	Global personal communications satellite networks - AT&T Voice Span
73(Rév.1) + Add.1	BDT	-	Projet de rapport final de la Commission 1 à la plénière
74 ⁴	ZWE	-	Policy and regulatory development in Zimbabwe since AF-RTDC-90
75 + Add.1	BDT	-	Projet de rapport final de la Commission 2 à la plénière
76	BDT	-	Projet de rapport final de la Commission 3 à la plénière
77	SG	-	Structure de la Conférence
78	SG	-	Procès-verbal de la troisième séance plénière
79 ⁴	TZA	-	Restructuring to further development "Reform and regulatory issues"
80	SG	-	Procès-verbal de la quatrième séance plénière
81	SG	-	Procès-verbal de la cinquième et dernière séance plénière
82	SG	-	Procès-verbal de la séance de clôture
83	SG	-	Liste finale des documents

⁴ Contribution tardive - anglais seulement - Non distribuée à Abidjan

